

# L'Enseignement

Education  
Instruction



# Primaire

## REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

### SOMMAIRE

Questions professionnelles, p. 66. — La mission d'éducateur, p. 66. — Pensées, p. 66.

PÉDAGOGIE: — Le Fonds de pension, *J. Ahern*, p. 67. — Le Congrès de Tempérance de Québec et l'enseignement anti-alcoolique, *C.-J. Magnan*, Rapporteur, p. 70. — Lois de l'enseignement, p. 72. — Nécessité pour l'institutrice et l'institutrice d'être toujours de bonne humeur, p. 73. — L'Enseignement anti-alcoolique à l'école primaire, *C.-J. Magnan*, p. 76. — Les Ecoles primaires et les écoles normales en France, en Suisse et en Belgique, *C.-J. Magnan*, p. 76. — Le mouvement scolaire à l'étranger, p. 80.

DOCUMENTS OFFICIELS: — Ecoles normales (Liste des diplômés): *Valleyfield*, p. 81. — Bureau central des examinateurs catholiques (Liste des diplômés: degré Élémentaire, p. 82.

MÉTHODOLOGIE: — La rédaction à la petite école, *H. Nansot*, p. 88. — Leçon de choses: Couvertures, vêtements, fourrures, p. 90. — Histoire du Canada: Les interprètes de Jacques Cartier, *Ernest Myrand*, p. 92.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE: — Instruction religieuse, p. 96. — Langue française: Cours élémentaire, p. 97 — Cours moyen, p. 99 — Cours supérieur, p. 103. — Enseignement spécial: Enseignement anti-alcoolique, p. 108 — Enseignement agricole, p. 109. — Mathématiques: Arithmétique, p. 111 — Algèbre, p. 117 — Géométrie, p. 120. — Langue anglaise, p. 121.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR: — Le Congrès Eucharistique de Montréal, *C.-J. Magnan*, p. 122. — Hommage officiel du Canada français au Pape, p. 123. — Le représentant du Pape et le drapeau canadien-français, p. 124. — Omission, p. 124. — Bibliographie, p. 124. — Une appréciation européenne, p. 124. — Géographie pratique: Nos voies fluviales — Canaux Canadiens, *Daniel Bellet*, p. 125. — Petite Revue, p. 127. — Avis importants, p. 127. — Nouvelle méthode de langue française, p. 128.

C. - J. MAGNAN, DIRECTEUR - PROPRIÉTAIRE  
Boite 125, H.-V. Québec.

Typ. DUSSAULT & PROULX, Québec.

# L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN . . . . . Propriétaire et Rédacteur-en-chef



S. E. le Cardinal Vannutelli

S. Em. Le Cardinal Vannutelli, Légat du Pape  
président du Congrès Eucharistique  
de Montréal

### Questions professionnelles

- 1° L'institutrice est-elle tenue de surveiller les élèves pendant la récréation du midi? Les commissaires d'écoles peuvent-ils l'obliger à cette surveillance?
- 2° Les Commissaires peuvent-ils l'obliger à allumer le poêle tous les matins, surtout lorsque cette institutrice loge dans le haut de l'école et qu'elle ne se sert pas du poêle de la classe pour son usage personnel?
- 3° L'institutrice est-elle obligée de se rendre à la classe avant neuf heures et de surveiller les élèves qui s'y rendent de bonne heure?

RÉPONSES: 1° L'article 124 des *Règlement du comité catholique*, (Code scolaire) dit: « Les commissaires et les syndics d'écoles devront prendre les mesures nécessaires pour que les élèves soient surveillés pendant les différentes récréations. »

Il est donc évident que cette surveillance (celle du midi comme les autres) peut être imposée aux institutrices.

2° L'article 69 des *Règlements refondus* du Comité Catholique, p. 21, dit « que les commissaires ne pourront jamais obliger les instituteurs ou institutrices à allumer le poêle de l'école, à moins d'une entente à cet effet. »

3° L'article 172 des *Règlements refondus du Comité catholique*, p. 136 dit qu'il est du devoir de chaque instituteur « de veiller à ce que l'école soit ouverte et convenablement chauffée au moins trente minutes avant l'heure fixée pour le commencement de la classe du matin. »

### La mission d'éducateur

1. Je suis éducateur; ma mission est d'instruire mes disciples, de leur enseigner en même temps que les sciences, la science du ciel; je dois les diriger dans la voie de la vérité; leur montrer à travers les ombres du temps, le foyer de l'éternelle lumière.

2. Cette mission implique l'abondance des lumières personnelles. Comment pourrais-je enseigner aux autres ce que j'ignore moi-même. Dieu m'a donné certaines qualités, certaines aptitudes propres à ma mission; mais il ne veut pas tout faire. Il me laisse ma part d'efforts, de coopération nécessaire au mérite. Donc, pour moi, obligation expresse de correspondre à ses desseins, de développer mes aptitudes, de faire fructifier mes talents.

3. De là pour moi une double obligation: a) accroître, préciser, fortifier chaque jour les connaissances que je suis obligé d'enseigner; étudier en particulier les lois et les règles de l'éducation, afin de me rendre plus habile dans l'art d'enseigner et de former avec plus d'intelligence la jeunesse à la vertu; b) instruire la jeunesse dans la science de Dieu, de sa fin dernière, des grands devoirs de la vie chrétienne, et de tout ce qui peut l'aider à faire son salut.

(Le Bulletin des Etudes des Frères Maristes).

### Pensées

Le premier devoir d'un enfant est le respect de l'autorité paternelle, l'obéissance.  
MARION

Aimer et servir sa patrie, c'est un des moyens d'honorer Dieu.  
CICÉRON

## PEDAGOGIE

### Le Fonds de pensions

Le fonds de pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire a été créé par la loi 43-44 Vict. ch. 22.

Cette loi accordait à toute personne qui avait agi comme fonctionnaire de l'enseignement primaire, durant l'espace de dix années ou plus et qui avait atteint l'âge de 58 ans, une pension annuelle calculée d'après le traitement moyen qu'elle avait reçu pendant les années qu'elle avait passées dans l'enseignement et pour lesquelles elle avait payé la retenue.

Cette pension ne devait excéder en aucun temps les taux suivants, savoir: si on avait servi dans l'enseignement pendant dix ans et moins de onze ans, un quart du traitement moyen; si on avait servi pendant onze ans et moins de douze ans, onze quarantièmes du dit traitement moyen; et ainsi de suite, en ajoutant un quarantième de ce traitement moyen pour chaque année additionnelle de services jusqu'à concurrence de quarante années de services, alors qu'une pension annuelle égale au traitement moyen que le fonctionnaire avait reçu durant les années qu'il avait passées dans l'enseignement et pour lesquelles il avait payé la retenue, lui était accordée; mais aucune pension additionnelle n'était accordée pour un service de plus de quarante ans.

En vertu de cette loi, tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui avait agi comme tel pendant trente années révolues, quel que fût son âge, pouvait se retirer du service ou de l'enseignement et réclamer sa pension qui était alors fixée aux trois quarts du traitement moyen qu'il avait reçu pendant les années qu'il avait ainsi enseigné et pour lesquelles il avait payé la retenue. En vertu de la même loi, la veuve du fonctionnaire de l'enseignement primaire qui avait obtenu ou qui avait droit à une pension de retraite en vertu de la dite loi, avait droit à la moitié de la pension que son mari aurait reçue ou à laquelle il aurait eu droit s'il eût vécu, pourvu que le mariage eût été contracté six ans avant la cessation des fonctions du mari comme instituteur et tant que la veuve garderait viduité. En vertu de la même loi, la veuve dont le mari avait perdu la vie par suite d'un accident grave ou par un des cas prévus à la section 5, avait aussi droit à la moitié de la pension qu'aurait reçue son mari. En vertu de la même loi, l'orphelin mineur d'un fonctionnaire qui avait obtenu sa pension, ou accompli la durée du service exigé par la dite loi ou qui avait perdu la vie dans les cas prévus par la section 5, avait droit à un secours annuel, lorsque la mère était décédée, ou inhabile à recueillir la pension, ou déchu de ses droits. Ce secours était quel que fût le nombre des enfants, égal à la pension que la mère aurait obtenue ou pu obtenir en vertu de la dite loi; il était payé aux dits enfants jusqu'à ce que chacun d'eux eût atteint l'âge de 18 ans; la part de ceux qui décédaient ou qui atteignaient le dit âge de 18 ans était reversible sur la tête des autres.

En vertu de la dite loi, les fonctionnaires de l'enseignement primaire après la mise en force d'icelle, étaient admis à faire valoir la totalité de leurs services antérieurs pour constituer leur droit à la pension.

Cette pension n'était liquidée que pour le temps pendant lequel ces fonctionnaires avaient subi la retenue: mais il était permis à tout fonctionnaire de l'enseignement primaire de verser au fonds de pension la retenue exigible en vertu de la dite loi pour chaque année de services immédiatement antérieure à sa mise en force, pourvu que ces versements fussent faits dans les cinq années qui suivraient sa sanction et dans ce cas, le fonctionnaire avait droit à une pension basée sur toutes les années pour lesquelles il avait fait ces versements.

En vertu de la dite loi, pour faire face aux différentes pensions ci-dessus mentionnées, 1° une réduction ou retenue était faite sur le traitement de chaque fonctionnaire, à raison de 2% par année; 2° une retenue de 1% était faite annuellement sur le fonds des écoles communes, ainsi que sur la partie du fonds de l'éducation supérieure affectée au soutien des institutions conduites ou dirigées par les fonctionnaires de l'enseignement primaire; 3° une allocation de \$1000.00 par année était accordée par le gouvernement de cette province.

Cette loi de 1880 fut inapplicable et ne donna aucun résultat satisfaisant, vu qu'elle accordait aux fonctionnaires de l'enseignement primaire, des pensions trop élevées pour les montants versés au fonds de pensions. Aussi, en vertu de l'acte 48 Vict. ch. 31, le délai de cinq années à compter de la sanction de l'acte de 1880 pour payer cette pension, fut prolongé à six années. L'année suivante, cette loi de 1880 fut abrogée et remplacée par une nouvelle loi intitulée: " Acte relatif au fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire " 49-50 Vict. ch. 27, qui fut recommandée par le Conseil de l'Instruction publique et soumise à l'approbation de tout le personnel enseignant, par l'entremise des Inspecteurs d'écoles. Les fonctionnaires furent invités, par les inspecteurs de leurs districts, à déclarer sous leurs signatures s'ils étaient en faveur du maintien de la loi ou s'ils en désiraient le rappel. Un très petit nombre demanda le rappel.

En vertu de cette nouvelle loi, pour obtenir une pension de retraite, le fonctionnaire devait avoir atteint l'âge de 56 ans et avoir enseigné pendant dix années ou plus.

Cette pension ne devait excéder en aucun cas les taux suivants, savoir: si le fonctionnaire avait servi pendant dix ans et moins de onze ans, il avait droit à dix cinquantièmes de son traitement moyen; s'il avait servi pendant onze ans et moins de douze ans, onze cinquantièmes du dit traitement moyen; et ainsi de suite, en ajoutant un cinquantième de ce traitement moyen pour chaque année additionnelle de services pour laquelle il avait payé la retenue, mais aucune allocation n'était faite pour un service de plus de 35 ans. En vertu de cette loi, le traitement moyen des fonctionnaires de l'enseignement primaire ne devait pas dépasser la somme de \$1050.00. De plus, par cette loi de 1886, on augmentait de 1% à 2%, la retenue sur le fonds des écoles communes et de la partie de l'éducation supérieure, et tout en diminuant la pension à être payée aux fonctionnaires en retraite, on retranchait la pension qui était payable aux orphelins en vertu de la loi précédente, et

on exigeait une retenue additionnelle de 1% sur le traitement de chaque fonctionnaire pour assurer la pension de sa veuve.

Cette nouvelle loi de 1886 a été en vigueur jusqu'à l'année 1899 et durant cette période de 1886 à 1899, la commission du fonds de pensions a dépensé tous les revenus provenant des retenues sur les traitements des fonctionnaires de l'enseignement sur le fonds des écoles communes et de la partie du fonds de l'enseignement supérieur, avec en outre une somme de \$25,000.00 qu'elle avait en caisse lors de la mise en force de cette loi de 1886, et elle s'est trouvée en outre avec un déficit. (Cédule A, rapport de la commission administrative en 1899).

En 1899, par la loi 62, Vict. ch. 28, on a amendé de nouveau la loi concernant le fonds de pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire, en portant de 2% à 4% la retenue sur le fonds des écoles publiques et de la partie de l'éducation supérieure;

2° En portant de \$1000.00 à \$5000.00 l'allocation du gouvernement;

3° On exige de plus par cette loi de 1899, 20 années de services du fonctionnaire de l'enseignement au lieu de 10 années, pour qu'il ait droit à sa pension;

4° En autorisant le fonctionnaire qui a servi pendant dix ans ou plus, mais moins de vingt ans à se faire rembourser ses sommes versées au fonds de pension lorsqu'une santé altérée le met dans l'impossibilité de continuer ses fonctions;

5° On réduit de nouveau le maximum du traitement moyen de \$1050.00 à \$850.00.

Depuis que cette loi est en force, grâce à l'augmentation de la retenue sur le fonds des écoles communes et de la partie de l'éducation supérieure, grâce à l'augmentation de l'allocation du gouvernement, et grâce surtout à cette clause de la loi exigeant 20 années de services au lieu de 10 années, pour avoir droit à une pension comme fonctionnaire de l'enseignement primaire, le montant provenant de ces différentes sources, a été plus que suffisant pour acquitter les différentes pensions déterminées par cette loi, et ce fonds de pensions démontrait pour l'année 1907-1908, un surplus de \$21160 (Annexe B).

En 1908, à la demande des différentes *Associations d'institutrices*, le gouvernement actuel a amendé la loi du fonds de pensions:

1° En portant de \$5000 à \$12000 l'octroi du gouvernement;

2° En supprimant la retenue de 2% sur les pensions;

3° En permettant aux fonctionnaires qui avait négligé de payer les retenues pour les années antérieures à 1880 de le faire dans un délai de cinq ans;

4° En augmentant les pensions des institutrices de 50%.

Le dernier amendement eut un effet rétroactif et de ce fait les institutrices à la retraite eurent la satisfaction de voir leurs pensions augmentées de moitié.

Toutes les associations exprimèrent leur reconnaissance au gouvernement et une délégation d'institutrices vint à Québec remercier l'honorable Premier Ministre de sa générosité. (*à suivre*).

JOHN AHERN.

## LE CONGRÈS DE TEMPÉRANCE DE QUÉBEC ET L'ENSEIGNEMENT ANTI-ALCOOLIQUE

Le congrès de Tempérance de Québec (31 août au 4 septembre) s'est occupé sérieusement de l'enseignement anti-alcoolique à l'école, au collège, dans la famille et dans la paroisse.

Nous recommandons à qui de droit la lecture des vœux ci-dessous, vœux adoptés par le congrès :

### Vœux formulés par la section de l'enseignement

#### I.—ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

*Attendu* qu'il convient de signaler de bonne heure aux enfants les dangers de l'alcool; qu'il importe d'éclairer l'enfance et la jeunesse sur leurs futurs devoirs sociaux et civiques, de les en instruire, et spécialement de leur enseigner que l'alcoolisme est la cause de la plupart des malheurs qui affligent la famille et la société; que c'est à l'école primaire que l'action doit être la plus constante et la plus énergique :

*Le premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec émet le vœu :*

1° Que l'enseignement anti-alcoolique, indirect, par des récits, lectures, dictées, rédactions, problèmes, chants, tableaux, cartes murales, etc., soit donné à tous les degrés de l'école primaire;

2° Que l'enseignement anti-alcoolique direct, à l'aide du manuel Rousseau (Petit Catéchisme de Tempérance et de Tuberculose), ou de tout autre ouvrage approuvé, soit donné au moins une heure par semaine pendant la dernière année de chaque cours: 4<sup>e</sup> année du cours élémentaire, 2<sup>e</sup> année du cours intermédiaire, 2<sup>e</sup> année du cours supérieur;

3° Que dans toutes les écoles et les académies on établisse des Sociétés de Tempérance.

#### II.—ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

*Attendu* qu'il importe d'assurer la sobriété des classes dirigeantes, dont l'élite se forme surtout dans nos Petits Séminaires et dans nos Collèges, le Congrès recommande l'établissement et le maintien de sociétés de tempérance dans nos maisons d'enseignement secondaire.

Et il émet le vœu que des assemblées générales de ces sociétés soient tenues au commencement de chaque année scolaire, à l'occasion de la retraite annuelle, puis trois ou quatre fois durant l'année, et plus spécialement à la veille du congé du jour de l'an et des grandes vacances.

Il souhaite encore que par la diffusion de brochures, de tracts anti-alcooliques, par des exercices scolaires appropriés, les directeurs et les professeurs s'efforcent d'inspirer à leurs élèves l'amour de la sobriété, et le zèle à combattre l'intempérance.

## III.—ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Considérant qu'il est désirable d'affermir chez les universitaires les promesses faites et les habitudes prises au collège :

*Le Congrès émet le vœu :*

Que chaque année, la tempérance soit prêchée aux élèves de l'Université; que l'on organise pour eux une société de tempérance où l'on s'efforcera de les faire entrer aussi nombreux que possible.

Qu'on favorise de toute manière les œuvres et les sociétés ou associations propres à occuper et à utiliser l'activité physique et intellectuelle des étudiants, comme les conférences de Saint-Vincent de Paul, les cercles de l'A. C. J. C., les clubs de jeux et d'amusements, etc.

## IV.—L'ENSEIGNEMENT ANTI-ALCOOLIQUE ET LES ŒUVRES POST-SCOLAIRES

*Le Congrès émet le vœu :*

—1° Que dans les associations de jeunes gens, que le Congrès serait heureux de voir s'établir dans tous les centres importants, il soit formé des cercles d'études où l'on s'occupera tout particulièrement de la question de l'alcoolisme.

2° Que ces cercles soient invités à s'affilier au Comité Permanent du Congrès de Québec.

3° Que dans ces associations de jeunes gens on donne au moins chaque mois des instructions suivies sur la tempérance.

## V.—ENSEIGNEMENT ANTI-ALCOOLIQUE DANS LA FAMILLE

*Le Congrès émet le vœu :*

—Que les parents soient exhortés à commencer de bonne heure et à poursuivre l'éducation anti-alcoolique de leurs enfants, en les instruisant des conséquences funestes de l'intempérance, en se faisant une règle de ne jamais leur offrir ni leur laisser prendre de liqueurs enivrantes, en s'abstenant d'en prendre en leur présence, et en leur donnant toujours l'exemple de la sobriété.

## VI.—L'ENSEIGNEMENT ANTI-ALCOOLIQUE DANS LA PAROISSE

*Le Congrès émet le vœu :*

—I. Conformément aux ordonnances de Mgr l'Archevêque de Québec, qu'une Société de tempérance soit établie dans chaque paroisse du diocèse, avec unité de règlement pour toutes.

II. Que toutes les dispositions du règlement soient strictement observées dans chacune des sociétés; spécialement que les réunions soient tenues; et de plus que par des retraites, triduumms, conférences, etc., on complète l'éducation anti-alcoolique des sociétaires.

III. Que l'on fasse bénéficier les Sociétés de tempérance du mode de contrôle de l'Association des Messes du Grand Vicaire Mailloux et des avantages spirituels qui y sont attachés.



VII.—PROPAGANDE ANTI-ALCOOLIQUE PAR L’AFFICHE, L’ANNONCE, LE TRACT, ETC.

*Considérant* que l’alcoolisme multiplie les accidents du travail et en aggrave les conséquences;

*Considérant* les ravages causés par l’alcoolisme inconscient dû aux préjugés sur l’utilité de l’alcool;

*Considérant* la réclame que les fabricants, distillateurs, et débitants font aux boissons enivrantes et aux remèdes à base d’alcool,

*Le Congrès émet le vœu :*

—1° Que le Comité Permanent du Congrès de Tempérance organise, pour la propagande anti-alcoolique, une publicité intensive par le journal, les tracts, les brochures, l’affiche, l’annonce, les étiquettes gommées, les couvertures de cahiers scolaires, les calendriers, les images, les tableaux, les cartes postales, les chansons anti-alcooliques, etc. ;

2° Que toute la presse de cette province cesse de faire de la réclame et de publier des annonces de boissons alcooliques et de remèdes brevetés à base d’alcool.

VIII.—GROUPEMENT DES SOCIÉTÉS CATHOLIQUES EN VUE DE LA LUTTE ANTI-ALCOOLIQUE

*Le Congrès émet le vœu :*

1° Que partout où se trouveront des sociétés mutuelles ou d’assurance-vie, des fédérations ouvrières, des groupes de l’Association de la Jeunesse Catholique, des Ligues du Sacré-Cœur et des Sociétés de Tempérance, etc., les membres s’entendent, à l’occasion, pour engager les autorités à diminuer le nombre des débits de boissons ;

3° Que ces sociétés se fassent une règle de n’admettre que des membres tempérants ;

3° Que tous les membres de ces Sociétés se liguent contre la coutume de la traite et donnent l’exemple de la plus stricte tempérance.

C.-J. MAGNAN,

*Secrétaire de la section de l’Enseignement.*

**Lois de l’enseignement**

Le bon maître n’oublie jamais que pour donner convenablement l’enseignement, il doit :

1. Préparer avec le plus grand soin chacune de ses classes et chacune de ses leçons.

2. Obtenir et conserver l’attention par l’intérêt et par l’emploi judicieux des moyens d’émulation.

3. Employer toujours un langage clair, précis, à la portée de toutes les intelligences ; ne laisser jamais passer un mot nouveau sans en donner la signification.

4. Rattacher chaque leçon à la précédente; suivre dans toutes ses leçons un ordre logique.

5. Exciter l'activité mentale de ses élèves et les amener, autant que possible, à découvrir eux-mêmes la vérité.

6. Ne jamais donner une leçon sans s'assurer ensuite qu'elle a été bien comprise et bien retenue.

7. Revenir constamment sur ce qui a été enseigné. La *revision* et la *répétition* sont les clefs du succès dans l'enseignement.

Ces lois bien comprises et bien expliquées suffiraient pour former un bon professeur. Nous les faisons suivre de quelques conseils, non pour les compléter, mais pour les expliquer.

1. Avant de donner une leçon, montrez-en brièvement l'importance; excitez l'intérêt des enfants, faites appel à leur attention.

2. Ne passez jamais à une leçon nouvelle avant de vous assurer que la précédente est parfaitement sue.

3. Après chaque leçon, interrogez rapidement le plus grand nombre d'élèves possible; adressez-vous surtout aux paresseux, aux plus dissipés, aux plus bornés.

4. Dans votre enseignement, ne cherchez pas à aller vite; le grand mal pour vos élèves sera moins de savoir peu que de savoir mal.

5. N'oubliez pas que chaque leçon doit contribuer au développement de toutes les facultés de l'enfant.

6. Bornez toujours votre enseignement à ce qui est le plus utile et le plus nécessaire.

7. Rappelez-vous qu'une leçon est nulle si le professeur ne l'a pas préparée, si les élèves ne l'ont pas écoutée ou s'ils ne l'ont pas comprise.

(*Bulletin des Etudes*).

### Nécessité pour l'institutrice et l'instituteur d'être toujours de bonne humeur

La bonne humeur est cette disposition aimable et bienveillante qui nous porte à accomplir notre devoir avec plaisir, qui nous rend agréable la société de nos semblables, qui nous fait voir les choses et les gens sous un jour favorable, qui, en un mot, nous rend la vie légère, facile, colorée d'espoir.

La bonne humeur révèle la santé de l'âme; elle est la marque des natures bien équilibrées. Elle accompagne presque toujours la bonté. Il est vrai que chez certains êtres rudes, il peut exister une bonté réelle et profonde; mais, en règle générale, l'aménité des manières provient de sentiments vraiment bons et bienveillants, quel que soit du reste le degré de profondeur de ces derniers.

La bonne humeur est une qualité de premier ordre dans la vie sociale. Avec elle les relations sont sûres et durables; elle atténue les heurts, les froissements inévitables; elle rehausse le prix de l'amitié; elle conserve et augmente la confiance. Un père, une mère qui sont toujours de bonne humeur sont bien plus aimés et respectés que les parents qui cèdent à la mau-

va se humeur, sans se douter que de petits yeux perspicaces et quelque peu narquois les considèrent.

Plus que quiconque, l'instituteur et l'institutrice ont besoin de la bonne humeur. Ne doivent-ils pas, selon l'expression de Pestalozzi, se faire aimer et se faire craindre? Or, notre propre expérience est là pour nous dire combien il est difficile d'aimer une personne irritable, au caractère inégal, et dont par conséquent on a à souffrir mille petites injustices: plus que tout autre défaut, la mauvaise humeur lasse la patience et empêche l'affection de s'épanouir. Comment des enfants pourraient-ils aimer leur institutrice si celle-ci ne possède pas une humeur douce et égale! Ils ne la craindraient pas non plus: l'enfant a une perspicacité très grande, il est naturellement moqueur. Or la mauvaise humeur est avant tout chose ridicule: elle peut faire peur, c'est vrai; mais la peur qu'elle inspire est une peur mauvaise, et l'élève malmenée injustement a souvent beaucoup de peine à étouffer un accès de rire. "Elle est *encore* de mauvaise humeur", se disent à voix basse les fillettes en voyant arriver Mlle X... l'air revêché, déjà prête à sévir et contente de le faire. Dans le souvenir de ses élèves, Mlle X... apparaîtra plus tard sous des traits caricaturaux: et cependant c'est une femme excellente: il ne lui manque que l'égalité d'humeur.

D'autres maîtresses ne sont pas sujettes à ces sortes de crises morales qui durent un jour, deux jours, davantage même. Mais elles ont des colères: la moutarde leur monte au nez, comme on dit vulgairement, et les voilà en fureur, pour le plus grand mal de la classe: les punitions pleuvent, l'injustice règne en souveraine pendant un temps plus ou moins long: puis tout rentre dans le calme.

Conclusion: quand on se laisse aller à la mauvaise humeur, on est forcément injuste et on compromet son autorité. Il faut donc, de toute nécessité, être toujours de bonne humeur.

C'est facile à dire, mais on doit reconnaître que l'égalité d'humeur est malaisée dans la pratique. C'est une affaire de tempérament et d'éducation. Il y a des gens qui viennent au monde de mauvaise humeur; il y en a d'autres qui auraient été supportables, mais ils ont eu la malchance d'être gâtés par leurs parents: ces victimes d'une tendresse mal comprise sont malheureuses et rendent leur entourage malheureux. Ceux-là ont une grande peine à lutter contre eux-mêmes une fois qu'ils en ont compris la nécessité.

Quand on veut acquérir l'égalité d'humeur, on doit se préoccuper de plusieurs choses: d'abord, il y a la santé générale à considérer: évitons la fatigue inutile, le surmenage: menons une vie conforme aux préceptes de l'hygiène; ménageons-nous des distractions.—l'arc trop tendu se brise. Puis créons-nous une vie morale intense, cultivons notre volonté, sculptons notre âme comme le statuaire sculpte le marbre: l'examen de conscience du soir, juste avant le sommeil, avec résolutions nettes et précises pour le lendemain et les jours suivants, est d'un secours inappréciable. On doit non seulement se dire: "Je serai de bonne humeur, je serai aimable, douce, enjouée", mais on doit ajouter: "Si, à un moment donné, je sens que je vais me laisser aller à la mauvaise humeur, j'aurai une vision claire des résultats qu'amènerait ma rechute: et si par malheur—ce que je veux éviter à tout prix—je me laisser aller, je me ressaisirai aussitôt, et j'aurai immédiatement un vif

regret de ce qui arrive en même temps que je prendrai le ferme propos d'être plus forte à l'avenir."

Cette cure morale est quelquefois très longue; cependant, continuée assidûment pendant plusieurs mois, elle donne presque toujours des résultats satisfaisants. Il suffit donc de vouloir pour acquérir cette inappréciable qualité: la douceur et l'égalité d'humeur.

(*Moniteur des Instituteurs primaires, Belgique*)

### L'Enseignement anti-alcoolique à l'École primaire (1)

Une des préoccupations de toutes les sociétés du monde civilisé, c'est bien le problème de l'anti-alcoolisme. Partout on est d'accord sur la sagesse de cette maxime: "L'Alcool, voilà l'ennemi!" On reconnaît sous tous les climats que l'alcool fait du mal au corps, à la raison: qu'il détruit la santé, le bonheur de la famille et met en danger l'avenir de la patrie elle-même.

Voilà pourquoi dans plusieurs pays, les gouvernements se sont fait un devoir de décréter l'enseignement anti-alcoolique à tous les degrés de l'école primaire, voire à l'école secondaire. Cette décision est bien logique. En effet, l'alcool ne guette-t-il pas le jeune homme au sortir de l'école, rendant hélas! trop souvent stérile l'œuvre de l'école, œuvre qui ne s'opère que par plusieurs années de généreux efforts. L'expérience de tous les jours prouve que l'ivrognerie, plus encore l'alcoolisme, compromet chez le jeune homme, avec la santé du corps, celle de l'intelligence et de l'âme. Il convient donc de signaler de bonne heure aux enfants les dangers de l'alcool, de leur inspirer l'horreur de la buvette, lieu maudit où s'engouffrent avec les économies du jeune homme et le salaire du père de famille, l'honneur et parfois la vie du premier et la santé du second.

L'école primaire, chez nous, coopère-t-elle à la grande œuvre de tempérance entreprise depuis quelques années par le clergé, auquel se sont joints de nombreux laïques?

En d'autres termes: 1° l'enseignement anti-alcoolique existe-t-il dans les écoles primaires du diocèse de Québec? 2° quelle est l'organisation de cet enseignement?

#### I

##### *Etat actuel de l'enseignement anti-alcoolique à l'école primaire*

Les 165 rapports provenant de l'enquête faite dans toutes les paroisses du diocèse en mai dernier sont très intéressants sur ce chapitre. A la question: "*L'enseignement anti-alcoolique se donne-t-il dans les écoles?*"

(1) Rapport présenté à la commission de l'Enseignement du Congrès de Tempérance de Québec, le 1er septembre 1910.

- 10 rapports ne répondent rien ;  
 120 répondent : oui,  
 6 " : un peu,  
 1 répond : cela commence,  
 1 " : je ne le crois pas,  
 1 " : pas d'une manière régulière,  
 1 " : je n'en sais rien.

Ces intéressants rapports nous renseignent sur le mode d'enseignement :  
 " Se donne-t-il directement ou indirectement ? " On a répondu comme suit :

- 27 disent : directement et indirectement,  
 38 " : directement,  
 52 " : indirectement,  
 6 " : oralement.

Quant aux manuels en usage, Sylvain et Rousseau se partagent les faveurs du personnel enseignant.

Plusieurs rapports mentionnent aussi *L'Enseignement Primaire*, qui, depuis sept ans, publie chaque mois dans la section de *l'Enseignement pratique* des devoirs et des problèmes anti-alcooliques.

Un récent concours de tempérance organisé par la vaillante petite revue "*La Tempérance*" a démontré avec éloquence que l'enseignement anti-alcoolique se donne un peu partout dans les écoles de la province. Plus de cent écoles ont répondu à l'appel qui leur avait été fait, et cela volontairement, sans l'intervention des autorités. Parmi ces écoles, il y en a treize du diocèse de Québec. *L'Enseignement Primaire* a publié la liste des compositions primées. Plusieurs de ces travaux ont une réelle valeur et font espérer que la génération qui pousse sera une génération de tempérance.

(à suivre)

C.-J. MAGNAN.

### Les Ecoles primaires et les Ecoles normales, en France, en Suisse et en Belgique (1)

*Rapport présenté au Surintendant de l'Instruction publique et aux membres du Comité catholique.*

M. le Surintendant,

MM. les membres du Comité catholique,

Messieurs,

Pour me rendre au désir de l'honorable P. B. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, (2) et me conformer à une résolution adoptée par le Comité catholique (3), j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit, sur les écoles

(1) Ce rapport (de 400 pages près — Québec 1909) a été imprimé et tiré à cinq cents exemplaires. Le Secrétaire de la Province a distribué cet ouvrage aux députés, conseillers, inspecteurs d'écoles, journalistes, maisons d'éducation, etc.

(2) Lettre du 4 février 1909.

(3) Séance du 12 mai 1909.

primaires et les écoles normales de la France, de la Belgique et de la Suisse, et sur les institutions qui se rattachent à ces écoles: Brevets de capacité, Certificat d'aptitude, Pensions de retraite, Choix des livres, Conférences et Bibliothèques pédagogiques, etc.

## PRELIMINAIRES

Durant mon séjour en Europe, du 25 mars au 11 juin 1909, j'ai visité 44 établissements d'enseignement: 22 en France (1), 9 en Suisse, et 13 en Belgique (2).

EN FRANCE: 3 écoles maternelles, 10 écoles primaires, 8 écoles normales primaires, 1 école primaire supérieure. Plusieurs écoles contiennent de 6 à 10 classes.

EN SUISSE: 2 écoles primaires, 3 écoles secondaires: dans chacune, section primaire supérieure et section normale ou pédagogique, 1 pensionnat d'Ursulines, 2 écoles ménagères, 1 école normale primaire de garçons, un musée pédagogique (celui de Fribourg.)

EN BELGIQUE: 3 écoles primaires, 3 couvents de religieuses, 6 écoles normales, 1 école spéciale (Ecole Saint-Luc, à Tournai, dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes). Total: 44 institutions d'enseignement.

Voici l'itinéraire suivi dans la visite de ces écoles:

EN FRANCE (1<sup>er</sup> séjour)

26 mars.—HAVRE: Visite de l'Externat Saint-Joseph: classes primaires préparatoires; externat et internat d'enseignement; la Conférence Léon XIII, cercles d'études parmi les finissants.

27 mars.—ROUEN: Ecole normale des garçons (simple visite).

30 mars.—PARIS: Société générale d'Éducation et d'Enseignement, 35 rue de Grenelle (Siège principal de l'enseignement libre en France).

31 mars.—PARIS: Visite de l'Institut normal libre, 39, rue Jacob. Préparation aux examens du brevet élémentaire et supérieur et au professorat des écoles normales ainsi qu'au certificat d'aptitude pédagogique. Les élèves subissent les examens officiels.

Visite au Ministère de l'Instruction publique. Long et intéressant entretien avec M. le Sous-Chef du Bureau sur l'organisation des écoles normales, des bureaux d'examens, des Caisses de retraite, etc.

1<sup>er</sup> avril.—PARIS: (matin). L'École d'Application, 5 rue de l'Abbaye. Assiste au cours de littérature préparatoire au brevet supérieur; les élèves sont des institutrices déjà pourvues du brevet élémentaire. (École libre).

1<sup>er</sup> avril.—(après-midi). École de pédagogie de Mlle Vagner, 7 rue Péronnet.—Visite des classes, causerie avec la Directrice. Préparation au certificat d'aptitude pédagogique.

École normale libre de la rue Oudinot, 4. Longue conférence avec la Directrice.

3 avril.—SAINT-AMAND (Cher). En compagnie de l'inspecteur primaire, M. Chs. ab der Halden, visite des écoles de cette petite ville: école maternelle, école des filles: cours élémentaire, moyen, supérieur; école des filles: cours primaire, moyen, supérieur. Assiste aux classes. Dans la soirée, très instructive conférence pédagogique avec l'inspecteur et le directeur de l'école des garçons, M. Ravisé.

7 avril.—NICE: Visite l'école primaire communale: 7 classes; cause avec l'institutrice de la classe préparatoire.

## EN SUISSE

29 avril.—LUCERNE: Visite au Président des écoles.

30 avril.—École secondaire de Lucerne (section pédagogique). Assiste au cours

(1) En France, quelques-unes de ces écoles étaient des écoles catholiques libres.

(2) Plus un musée pédagogique, celui de Fribourg.

de français de M. Misselin à des élèves de langue allemande. Visite de l'établissement en compagnie du Directeur.

1<sup>er</sup> mai.—FRIBOURG (matin). Ecole secondaire des garçons (cours primaire). Pensionnat des Ursulines—Musée pédagogique. (Après-midi): Ecole normale des garçons à Hauterive, près Fribourg.

2<sup>e</sup> mai.—FRIBOURG (matin). Ecole secondaire des filles (sections primaire supérieure, normale, ménagère). (Après-midi): Entrevue avec M. le Chanoine Quartenoud, directeur de l'Ecole secondaire des filles.

3<sup>e</sup> mai.—FRIBOURG (matin). Visite à la direction de l'Instruction publique. Entrevue avec le Secrétaire sur l'organisation de l'enseignement dans le Canton de Fribourg.

3<sup>e</sup> mai.—LAUZANNE (après-midi). Ecole normale (simple visite).

4<sup>e</sup> mai.—GENÈVE (matin). Visite au Département de l'Instruction publique. Long entretien avec le Secrétaire. (Après-midi). A 2 heures, Collège de Genève (cours normal) assiste au cours de pédagogie. A 4 heures, visite au directeur de l'Ecole primaire du parc Montbrilland.

5<sup>e</sup> mai.—GENÈVE: 8 heures a. m. Ecole du parc Montbrilland. Visite des classes et salles spéciales en compagnie du directeur. A 9 heures, assiste à une leçon d'arithmétique et à une leçon de français en 3<sup>e</sup> année du cours élémentaire (élèves de 9 à 10 ans). A 10 heures, assiste à une leçon de grammaire orale en 1<sup>re</sup> année (élèves de 7 à 8 ans). A 11 heures, visite de la classe de 6<sup>e</sup> année où enseigne le 1<sup>er</sup> régent: un stagiaire enseigne sous la direction du régent.

#### EX FRANCE (2<sup>e</sup>me séjour)

6<sup>e</sup> mai.—ARGENTÈRE (Haute-Savoie): Visite de l'école primaire communale. Cahiers de devoirs bien faits. Nombreux tableaux pour l'enseignement intuitif des sciences usuelles, de l'agriculture, et de l'histoire de France.

7<sup>e</sup> mai.—LYON (matin). 10 heures: chez l'Inspecteur d'Académie à la Préfecture.—11 heures: chez le Directeur de l'Ecole normale primaire des garçons: entretien avec le Directeur et visite de l'établissement jusqu'à 12 $\frac{1}{2}$  heures.

(Après-midi): 2 heures. Ecole normale primaire des institutrices. Assiste à la classe de dessin. A 3 $\frac{1}{2}$  heures, conférence pédagogique à l'école d'application: une élève-institutrice donne une leçon de géographie à un groupe d'élèves de l'école annexe, devant la Directrice et les maîtresses de l'école normale: critique de la leçon par des compagnes de classe; remarques et jugement de la Directrice.—A 4 $\frac{1}{2}$  heures visite de l'établissement.

8<sup>e</sup> mai.—LYON (matin). Ecole normale d'instituteurs:—à 8 heures, assiste à une causerie pédagogique faite par un élève-maître de 3<sup>e</sup> année. Après la causerie, critique par deux confrères: remarques et jugement du Directeur.—A 9 heures, audition du cours d'histoire.—A 10 heures, assiste à une classe de lecture expliquée, faite par un élève-maître à l'Ecole annexe.—A 11 heures termine la visite de l'école: salles spéciales pour les travaux manuels, le dessin, les sciences.

8<sup>e</sup> mai.—LYON (après-midi). De 2 heures à 4, visite du groupe scolaire Mazenod-Chapomnay. Etablissement comprenant deux écoles primaires et deux écoles primaires supérieures (garçons et filles séparés): 1800 élèves. Assiste aux leçons de lecture en 1<sup>re</sup> année, d'écriture en 2<sup>e</sup> année et de récitation en 7<sup>e</sup> année.

9<sup>e</sup> mai.—DIJON: Visite une classe communale dans une des salles de l'antique Palais des Etats du duc de Bourgogne. Un maître, 30 élèves. Examen des cahiers de devoirs, des tableaux d'histoire, etc.

11<sup>e</sup> mai.—PARIS (matin). 11 heures, à l'Hôtel-de-Ville, rue Mabillau, où ont lieu les examens pour le brevet élémentaire: 5.000 jeunes filles subissent ces examens (du 5 au 11 juin). (Après-midi).—2 $\frac{1}{2}$  heures: à l'Ecole normale supérieure libre, 4 rue Coëtlogon; 5 heures, à l'Hôtel de la Société de Géographie, assemblée annuelle de la Société Générale d'Education et d'Enseignement. Le colonel Keller, président prononce un éloquent discours.

12<sup>e</sup> mai.—PARIS (matin). Visite de l'Ecole normale d'instituteurs de la Seine, à Auteuil. Assiste au cours de lecture expliquée. Visite de l'établissement.

13 mai.—PARIS (matin).—Départ pour Saint-Cloud à 8½ heures. De 9.30 heures à 10.30 heures, visite de l'École normale supérieure dont le but est de former des professeurs pour les écoles normales.—A 10.30 heures, assiste au cours de géographie.—11¼ heures, entretien avec le Directeur.

14 mai.—PARIS (matin).—Visite de l'École maternelle de la rue Saint-André des Arts. Assiste aux leçons de morale et de langage. Visite du musée scolaire.

(Après-midi)—Seconde visite à l'École normale libre de la rue Oudinot. Assiste au cours de géographie de M. Durandin; avant le cours, une élève fait une causerie de 15 minutes sur la leçon précédente.

27 mai.—PARIS: Sur invitation spéciale, je prends part aux grandes fêtes de l'Enseignement chrétien en l'honneur de Jeanne d'Arc, à l'Institut catholique de Paris.

31 mai.—LA GARENNE (près Paris): Visite de l'école libre.

### EN BELGIQUE

3 juin.—TOURNAI (matin): 8½, visite de l'École normale de l'État (filles), rue des Carmes.—10 heures, visite du couvent des Ursulines. Long entretien avec la supérieure et la maîtresse générale des classes: pensionnat et orphelinat.

(Après-midi): 3 à 4½ heures.—Visite à l'établissement des Dames de Saint-André, section des régentes: école normale agréée pour former des institutrices de l'enseignement moyen.—De 5 à 7 heures: École de Saint-Luc, magnifique établissement d'enseignement professionnel artistique dirigé par les Frères des Écoles chrétiennes.

4 juin.—BONNE-ESPÉRANCE, près Mons (matin): 10 heures, visite à l'École normale diocésaine des garçons, installée dans l'ancien abbaye des Prémontrés depuis 1839. École libre, agréée par le gouvernement. Un prêtre est le directeur: 200 élèves. Visite de l'établissement, entretien avec le directeur.

(Après-midi): A 1 heure, visite à l'École gardienne et primaire au petit hameau de Bonne-Espérance, école dirigée par les Sœurs de la Providence.—3 heures, assiste à l'École normale à la leçon de gymnastique donnée en plein air à deux cours réunis.—4 heures, visite des jardins où les élèves-maitres font de l'horticulture.

5 juin.—BRUXELLES (matin): 9½ heures. Visite au Directeur de l'Enseignement Primaire. (Après-midi): 2 heures.—École normale des filles, rue Malines. Visite de l'établissement: classes d'application (depuis l'école maternelle jusqu'à la sixième année), salles, musées. 3 heures, assiste à une leçon de lecture au cours moyen, 1ère année: 3½ heures, très vivante leçon de rédaction au cours de 2e année: 4 heures, dans la première année du cours primaire, assiste à la leçon de lecture aux tout petits: 4½ heures: leçon de gymnastique aux élèves de l'école normale: 5 heures, cours de commerce et de tenue des livres, classe de 2e année.

7 juin.—LIÈGE (matin): 9 heures. École normale de l'État (filles), coin des rues Rivageois et Fragnière. Visite du vaste établissement: section normale primaire, section des régentes, cours préparatoire. En outre, 8 classes d'application pour les élèves institutrices (deux enfantines et 6 primaires).—10 heures, assiste au cours de sciences (zoologie): 10½ heures, assiste à l'école d'application, à une leçon de rédaction par une élève-institutrice: 10¾ heures, leçon de grammaire en 3e année de l'école d'application par une élève-institutrice: 11¼ heures, cours de géographie aux élèves normaliennes primaires: 11¾ heures, leçon de gymnastique aux élèves normales régentes.

8 juin.—BRUGES: 2 heures p. m. Visite de l'École normale des Dames de Saint-André: (a) un pensionnat de jeunes filles, (b) un externat, (c) une école normale primaire de religieuses (près de 200 Sœurs de diverses communautés suivent les cours), (d) les classes primaires d'application pour les élèves de l'École normale.—3 heures, assiste à une partie de la leçon de dessin au cours normal, élèves de 1ère année: 3½ heures, cours d'histoire aux élèves de 2e année: 4½ heures, visite du jardin où une quarantaine de religieuses normaliennes, (religieuses et novices de 3e et de 4e année) étudient en plein air.



Partout on m'a accueilli avec la plus franche cordialité. En France, notamment, dans les écoles libres aussi bien que dans les écoles officielles, on m'a traité en frère. En Suisse et en Belgique, c'est avec une exquise politesse et une sincère bienveillance que le personnel enseignant m'a reçu.

Je dois dire que la lettre dont M. le Surintendant m'avait nanti avant mon départ de Québec, m'a été d'un grand secours auprès des directeurs de l'Enseignement à qui j'ai dû m'adresser soit à Paris, Lucerne, Fribourg, Genève et Bruxelles. Je tiens ici à exprimer toute ma reconnaissance à l'honorable M. de LaBruère pour ce document précieux.

Je ne saurais non plus passer sous silence les services que nos éminents compatriotes, MM. Paul de Cazes et Hector Fabre m'ont rendus à Paris en me facilitant les démarches nécessaires auprès du ministre de l'Instruction publique. La bienveillance de M. de Cazes s'est même prolongée jusqu'après mon retour au Canada (1).

Ma reconnaissance va aussi à M. Vigier, du Ministère de l'Instruction publique, à Paris; à M. le Président des Ecoles de Lucerne; à M. le Secrétaire de l'Instruction publique, à Fribourg; à M. Duchosal, secrétaire du département de l'Instruction publique de Genève et à M. Corman, Directeur de l'Instruction publique à Bruxelles; et aux directeurs et directrices des écoles normales que j'ai visitées.

Toute ma gratitude, en particulier, à M. Chs. ab der Halden, inspecteur primaire dans le Cher, qui m'a fourni gracieusement l'occasion de voir fonctionner les écoles de province, à Saint-Amand, et qui m'a gratifié de notes et renseignements précieux; M. Halden, qui a étudié spécialement la littérature canadienne, porte un vif intérêt aux choses du Canada français.

Dans chacun des pays visités, soit dans les capitales, soit au siège d'une Académie, je me suis fait un devoir de me renseigner auprès des autorités scolaires, et dans chaque école j'ai causé avec le directeur et les professeurs.

Afin de bien me rendre compte des méthodes employées dans les écoles européennes et d'étudier le fonctionnement de ces écoles, je me suis imposé l'agréable tâche d'assister aux classes primaires, mêmes maternelles, et de suivre plusieurs cours dans les écoles normales.

Avant de décrire le fonctionnement des écoles primaires en France, en Belgique et en Suisse, et de parler des méthodes suivies dans les écoles normales de ces pays, il importe, je crois, de tracer le cadre dans lequel ces écoles doivent opérer, savoir: le précis de l'organisation de l'Instruction publique dans chacune des contrées ci-dessus nommées. Sans une connaissance suffisante des systèmes scolaires, très différents les uns des autres en France, en Suisse et en Belgique, et dont il est fort difficile de saisir l'ensemble à distance, nous ne pouvons guère apprécier le fonctionnement des écoles ainsi que les méthodes qu'on y suit.

(à suivre)

C.-J. MAGNAN.

## LE MOUVEMENT SCOLAIRE A L'ETRANGER

### Asie-Mineure

#### *Ecoles catholiques et françaises d'Orient*

Depuis l'instauration d'une constitution, en Turquie, depuis l'établissement de la liberté de presse et de réunion publique et l'abolition de la censure, une ère nouvelle, au point de vue intellectuel du moins, paraît bien s'être implantée en Orient. Les écoles sont assiégées littéralement; on se dispute toutes les places disponibles. Le missionnaire, pour être à la hauteur de la nouvelle tâche, doit se faire prédicateur, pédagogue, linguiste, prouver en un mot qu'il aime le progrès intellectuel. Sans cela son influence, qui était grande, risquerait de péricliter.

(1) Voir un article de M. Paul de Cazes: *Un professeur canadien en France*, dans *Le Soleil*, de Québec, 25 juin 1909.

Aussi bien, partout où ils le peuvent, les missionnaires développent leurs établissements d'instruction. D'après le *Bulletin des Ecoles d'Orient* (janvier, février 1910), les résultats récents obtenus en Arménie, au Liban, en Palestine, en Anatolie et jusqu'en Perse, sont, de tout point, remarquables. La mission des Capucins, à Mamouret-ul-Aziz, compte 18 écoles fréquentées par 3000 élèves, et le collège qu'ils ont créé dans cette localité enseigne les principales langues d'Europe. Au Liban, les missionnaires jésuites non seulement maintiennent énergiquement leurs écoles, malgré la modicité des ressources mises à leur disposition, mais encore ils y ajoutent des Associations et des congrégations d'hommes, des réunions pour les jeunes. A Alexandrette, en Syrie, les Frères Maristes tiennent la meilleure école de la ville qui comptera bientôt 150 enfants. Les Carmes ouvriront prochainement un internat à Béchari, comme ils ont créé récemment une nouvelle école à Bailan, près d'Alexandrette. En Palestine, les Tertiaires Carmélites ont établi, depuis plus de deux ans, des écoles gratuites au pied du mont Carmel. « mais leur but principal, écrit la supérieure de Caïffa, serait d'avoir une salle de travail, comme ouvroir et atelier, afin de pouvoir occuper les grandes jeunes filles arabes qui passent leurs journées dans l'oisiveté. »

Comme on le voit, les missionnaires, religieux et religieuses, qui s'occupent de préparer l'avenir de ces populations, se tiennent à la hauteur des besoins intellectuels du jour, et emploient tout leur zèle à leur donner l'éducation morale en même temps qu'une instruction surtout professionnelle et pratique.

(Sém. relig. de Paris.)

## DOCUMENTS OFFICIELS

### ECOLES NORMALES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

#### ECOLE NORMALE DE VALLEYFIELD (1)

OBSERVATION.—Le chiffre qui suit le nom de l'élève indique la note du Diplôme: (1) signifie avec grande distinction; (2) avec distinction; (3) avec satisfaction.

Les lettres A, M, E, déterminent le degré du Diplôme: (A) signifie école académique; (M) école modèle; (E) école élémentaire.

Mlles Adrienne Bédard, (1) (A) française et anglaise; Gabrielle Richer, (2) (A) française et (E) anglaise; Antoinette Quenneville, (1) (M) française et anglaise; Jeanne Lemieux, (1) (M) anglaise et française; Hélène Pilon, (2) (M) française et anglaise; Albertine Cardinal, (2) (M) française et anglaise; Edith Boyer, (2) (M) française et anglaise; Honora Leahy, (2) (M) anglaise et française; Yvonne Legault, (2) (M) française et (E) anglaise; Mary Nuttall, (2) (M) anglaise et (E) française; Clara Bellefeuille, (1) (E) française et anglaise; Régina Latulippe, (1) (E) française et anglaise; Bernadette Bériault, (2) (E) française et anglaise; Louisa Leduc, (2) (E) française et anglaise; Elise Dumouchel, (2) (E) française et anglaise; R. Alma Patenaude, (2) (E) française et anglaise; Charlotte Cholette, (2) (E) française et anglaise; Flore Leduc, (3) (E) française et anglaise; Veronica Welch, (2) (E) anglaise.

(1) Nous publierons la liste des diplômes octroyés par les écoles normales de Rimouski, Trois-Rivières et Hull, dès que nous l'aurons reçue.

## Bureau central des Examineurs catholiques de la Province de Québec

SESSION DE JUIN 1910

## LISTE DES CANDIDATS DIPLOMES

DIPLOME ÉLÉMENTAIRE

## MONTREAL

*Elémentaire français.—Distinction.*—St-Jean, M.-Laure-Hélène; Lemay, M.-Lucienne-Florentia; Valiquette, Fortunata; Latour, M.-Emérentienne; Pie, M.-Anne; Yelle, M.-Bernadette; Marbonne, Amanda-Marg.-Diana; Prud'homme, M.-Berthe-Aline; Desjardins, Jeanne-Antoine; Martin, M.-Lse-Antoinette; Denis, M.-Marguerite-Oliva; Gallipoli, M.-Anna-Henriette; Baril, M.-Léona; Millette, Joseph Ls.-Arthur; Dauphinais, François-Alp.-Adel; Denault, M.-Reine-Hélène; Labelle, M.-Albertine; Laplante, M.-Laurianna; Clermont, M.-Mederise; Taillefer, M.-Elisabeth alias Elise; Lacasse, M.-Eva; Falaise, Jean-M.-Constant; Lalande, M.-Joséphine-Bernadette; Morin, Blandine-Florence; Mainville, M.-Olivina; Tourigny, Joseph-Donat; Charbonneau, M.-Olivine-Aurore; McKenzie, Hélène-Juliette; Roy, M.-Anna; Rhéaume, M.-Florestine.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Lebeau, M.-Malvina; Groulx, M.-Louise; Labelle, M.-Marg.-Délima; Morin, Jean-Horace; Longpré, M.-Blanche-Aurore; Gratton, M.-Yvonne; Pépin, Exérine-Florida; Lauzon, M.-Justine-Lydia; Bourgeois, M.-Anne-Stéphanie; Poissant, Jos.-Laurent; Constantin, M.-Rose-Irma; Beauchamp, M.-Marguerite; Onimet, M.-Léonille; Gagné, M.-Blandine; Lavigne, M.-Eugénie.

*Elémentaire anglais.—Satisfaisant.*—Clarke, Alexandre-Joseph.

## QUEBEC

*Elémentaire français.—Distinction.*—Trottier, M.-Anne-Adélaïde; Laliberté, M.-Amanda; Giguère, Marie-Dorilla; Gosselin, M.-Laure; Fournier, M.-Corine-Rose-Anna; Lamontagne, M.-Amanda; Darveau, M.-Anne-Flore; Turgeon, M.-Anne; Turgeon, M.-Rose-Anna; Sauvageau, M.-Rose-Célestine; Parrot, M.-Alice; Tanguay, M.-Florida; Dubé, M.-Eliza-Oliva-Belz.; Morneau, Rose-de-Lima; Chouinard, M.-Anna; Drouin, M.-Blanche, E. D.; Bernard, M.-Am.-Emérilda; Paré, M.-Cordélia-Ludivine; Denis, M.-Bernadette; Audet, M.-Jeanne-José; Leclerc, M.-Anne-Yvonne; Beaulieu, M.-Léonie; Ouellet, M.-Anne-Elisabeth; Pelletier, M.-Alexina; Pelletier, M.-Anna; Caron, M.-Clémence; Gagné, M.-Ernestine; Gauvin, M.-Anna; Pelletier, M.-Yvonne; Bilodeau, M.-Alice; Caron, Anne-M.-Eugénie; Lamontagne, M.-Lse-Ludivine; Dufour, M.-Prosina; Lévesque, M.-Stella-Alice; Lévesque, M.-Rose-de-Lima; Dumas, M.-Jeanne; Lizotte, M.-Aimée; Lallemand, M.-Lse-Alice Bern. Caron, M.-Zélie-Alice; Marchildon, M.-Graziella Bern.; Marcotte, M.-Ange; Dufresne, M.-Ange; Raymond, M.-Anne-Reine alias Irène; Croteau, M.-Anne-Elisabeth; Croteau, M.-Anne-Arthémise; Croteau, M.-Angéline; Lemay, M.-Georgianna; Hamel, M.-Bernadette; Champoux, M.-Eugénie-Eva; Hamel, M.-Jose.-Emilia; Soucy, M.-Claire; Lefebvre, M.-Rose-Amabilis; Chayer, M.-Bl.-Aurore; Fortin, M.-Albertine (Vc. Boivin); Casault, Jeanne-Léon.-Del.; Rochefort, M.-Eva-Eliane; Pelletier, M.-Lse.-Joséphine; Duval, M.-Alice-Emélia; Hamelin, M.-Ange-Euphémie; Marcoux, M.-Exilia; Boucher, Maria-Delvina; Béliveau, Mary-Flore; Côté, M.-Hermance-E.; Dumont, M.-Math.-Rosanna; Boucher, M.-Alph.-Virginie; Massé, M.-Joséphine-Alice; Prévost, M.-Hilda-Léontine; Roy, M.-Laure; Beaumont, M.-Anne-Albertine; Asselin, Thérèse-B. Eugénie; Garneau, M.-Hélène-Eva; Therrien, M.-Zélia-Florida; Dufresne, M.-Léonie-Valérie; Gingras, M.-Anne-Blanche; Marquis, M.-A.-Antonia-R.-de-Lima; Gagnon, M.-Antoinette-Henriette; Morissette, M.-Dara-Mathilda; Dery, M.-Zélia.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Goulet, M.-A.-Claudina; Genest, M.-Exilia; Marcotte, M.-Julie; Cantin, M.-Johannette-Adreane; Bergeron, M.-Anne-Léontine; Blouin, M.-Blanche-Léontine; Lapointe, M.-Joseph-Armandine; Chouinard, M.-Léonie; Lévesque, M.-Emma; Gagné, M.-Rose-Hélène-Olivine; Doyle, Annie-Agnes; Lavoie, M.-Adora-Geogiana; Feehey, M.-Blanche-Hélène; Plourde, M.-Anne; Hébert, Anne-M.-Yvonne; Girard, M.-Octavie; Bélanger, M.-Anne-Eliane; Laflamme, M.-Flore-Eva; Brochu, M.-Juliette; Hamel, M.-Anne; Desruisseaux, M.-Eva-Bernadette; Fournier, M.-Alma; Beaudoin, M.-Ange; Marcotte, M.-Aurore-Lorette; Bertrand, M.-Antoinette-Néomie.

*Elémentaire anglais.—Distinction.*—Moran, Jane-Elizabeth; Fowler, Lilly-Agatha; McCaffrey, Cecilia-Bridget.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—McGroary, Annie-Ertha; McGroary, Catherine-Lina.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Cloutier, M.-Alice-Elmire; Corrigan, Marguerite.

## TROIS-RIVIERES

*Elémentaire français.—Distinction.*—Berthiaume, M.-Clara; Vellemure, M.-Alma; LeMarier, M.-Anne; Rhéault, M.-Yvonne; Beaumier, M.-Claire; Beaumier, M.-Priscille; Dessureault, M.-R.-Régina; Hamelin, M.-C.-Alberta; Carpentier, M.-Blandine; Ayotte, M.-Ernestine; Descôteaux, M.-Anne; Deziel, Maria-Anna; Plante, M.-Eugénie-Eva; Leblanc, M.-Cécile-Irène; Cloutier, M.-Anne-Annette; Cossette, Corona; Toupin, M.-Alice-Louiselle; Sauvageau, M.-Bl. Cécile; DeMontigny, M.-Cécile; Leduc, M.-Anne-Blanche; Vellemure, M.-Rose-Alba; Milot, M.-Gratia-Louisella; Panneton, M.-Yvonne-Anna; Toupin, M.-Lucinda-Anna.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Rocheffort, M.-Rose-Cécile; Caron, M.-Adeline-Lucienne; Trottier, M.-Eva-Valérie; Baril, Anne-Aurea; Cossette, Corinne-Émérentienne; Malbeuf, M.-Flora; Cossette, M.-Laurentienne-Mélina; Cossette, M.-Louise-Cécile; Dusablon, M.-Eva; Trudel, M.-Angéline; Lefebvre, M.-Anne-Dorilla; Crépeau, M.-Hedwidge-Elis; Trépanier, Léa-Rosanna; Jacob, M.-Glorine-Annette; Boisvert, M.-Jeanne; Cloutier, M.-Sara-Dorilla; Brunelle, M.-Blanche-Cécile; Bertrand, M.-Ange; Gélinas, M.-Blandine.

## NICOLET

*Elémentaire français.—Distinction.*—Gauthier, M.-Laure; Laramée, M.-Rose-Alba-Férida; Mondou, M.-Émérentienne; Champagne, M.-Cécile; Desmarais, M.-Alice; Milot, M.-Irène-Françoise; Chapdelaine, M.-A.-Florentine; Brodeur, M.-Claire-Rosée; Gentès, M.-Justina; Poliquin, M.-Lse.-Florestine; Charland, M.-Angéline; St-Onge, M.-Rose-Blanche; Diamond, M.-Leda-Rose-Alba; Blanchette, M.-Georgiana; Allard, M.-Rebecca-Hortense; Barabé, M.-Amanda; Brière, M.-Rose-Anna; Beaudet, M.-Anne-Joséphine; Pérusse, M.-Régina-Zéphirina; Boisclair, Yvonne-M.; Laplante, M.-Monique-Laura; Pinard, Joseph.-Rachel-Bénoite; Marcotte, M.-Régina; Lesage, M.-Azélie-Florida; Ellyson, Juliette; Beaudette, M.-Rose-Amanda; Ricard, M.-Antoinette-Edith; Guillemette, M.-Lse.-Alida; Bastien, M.-Anne-Emma; Poisson, M.-Clara-Anna; Boisvert, M.-Laure; Dupuis, M.-Lse.-Judith; Pivin, M.-Délina; Doyon, M.-Albina-Antoinette; Milot, M.-Anne alias Rose-Alma; Parent, M.-Annette; Cartier, M.-Reine-Georgianna; St-Germain, M.-Aldéa; Bourrival, M.-Rosa; Bergeron, M.-Gratia; Proulx, M.-Bl.-Bernadette; Gouin, Juliette; Grandmond, M.-Clarinda.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Gélinas, Marie-Anna; Boisvert, M.-Ludivine-Léona; Duff, M.-Louise-Bernadette; Bergeron, M.-Catherine; Blanc'ard, M.-Blanche; Brault, M.-Anne-Joséphine; Deschaine, M.-Anne-Sylvia; Veilleux, M.-Angéline; Houle, Eveline; Laplante, M.-Florida-Azilda; Ally, M.-Angéline.

*Elémentaire anglais.—Distinction.*—Lynch, Mary-Laura.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Lamy, M.-Antoinette; Chandonet, M.-Exilda.

## ST-HYACINTHE

*Elémentaire français.—Distinction.*—Laferrière, M.-Anne-Albona; Rousseau, M.-Jeanne-Eva; Ménard, Maria; Desrosiers, M.-Délia-Rosanna; Cournoyer, M.-Delvina; Giguère, M.-Elise; Danis, M.-Louise; Bélanger, M.-Hélène; Benoit, M.-Gratia; Pratte, M.-Cécilia Rosilda; Rodier, M.-Math.-É.-Adrienne; Desrosiers, M.-Apolline; Poirier, M.-Reine-Antoinette; Fortier, M.-Nellie-Dorilla; Dérôme, Rose-Alma; Joyal, M.-Lse.; St-Jacques, M.-Blanche; Desjardins, Jos.-Frs.-X.-Raoul; Paulus, M.-Léocadie; Chagnon, Bertha-Bern.-Agnes; Blanchette, M.-Enida-Corine; Proulx, M.-Anne; Blanchette, M.-Antoin.-Gratia; Claveau, M.-Délia; Péloquin, M.-Rose; Corbeille, M.-Emma-Léonora; Salvail, Philomène-Christine; Bergeron, M.-Lse.; Chaume, M.-Éva; Limoges, M.-Laura-Emelda; Charland, M.-Lse.-Annette; Morin, M.-Emilia; Gatineau, M.-Alice; Joyal, M.-Elmire-Léona; Villiard, M.-Emérentienne-Emilda; Guertin, M.-Anna-Niama; Larivière, M.-Antoinette-Aldéa; Laferrière, M.-Rose; Lacharité, M.-Eva-Bernadette; Lavallée, M.-Laura; Vanasse, M.-Laura; Boudreau, M.-Léopoldine-Laurenza; Laforce, M.-Annette; Casavant, M.-Eva-Amanda; Vallée, M.-Adélina; L'Ecuyer, Marguerite-Jeanne; Many, M.-Reina-Justina; Lamothe, Exilda; Roy, Marie; Nicholls, M.-Ernestine-Florida; Morin, Marie; Brais, M.-Anna; Tessier, M.-Aurore-Alma; Beaudoin, M.-Anne-Florida; Marier, M.-Elizabeth; Janelle, M.-Juliette-Aurore; Ruel, M.-Julie-Yvonne; Landreville, M.-Rose-Anna; Gendron, M.-Rose-Apolline; Langelier, M.-Er.-Bernadette.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—St-Pierre, M.-Anne. Goyette, M.-Rosa-Albella; Dufault, Anna-M.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Nadeau, M.-Olléa; Létourneau, M.-Rose-de-Lima.

*Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.*—Perrier, Anne-Euphémie

*Elémentaire anglais et français.—Distinction.*—Dunn, Mary-Ann; Dunn, Rose-Alexandrine.

## RIMOUSKI

*Elémentaire français.—Distinction.*—Joubert, M.-Alphonsine; Ruest, M.-Anna; Raymond, M.-A.-Eugénie; Brochu, M.-Augustine; Beaulieu, M.-Angéline; Aubert, M.-Lydia-Léontine; Dumas, M.-Blanche; Bouillon, M.-Eugénie-Lucienne.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Huard, M.-Rose-Philomène; Guimond, M.-Rosalie; Roy, M.-Rose-Imelda; Fournier, Antoinette-Victorienne; Joubert, M.-Lse.-Eugénie; Desjardins, M.-Anne-Alice.

## STE-MARIE

*Elémentaire français.—Distinction.*—Fournier, M.-Eug.-Fidélise; Ménard, M.-Lse.-Olimine; Turcotte, M.-Albina-Yvonne; Blais, M.-Florida-Clara; Gosselin, M.-Eva-Joséphine; Cloutier, M.-Elesine-Clarinda; Jacques, M.-Anne-Clara; Lessard, M.-Blanche-Alb.; Lambert, M.-Odile-Laura; Poulin, M.-Cléopée-Néomie; Gagné, M.-Olida; Vachon, M.-Florida; Jolicœur, M.-Alice; Veilleux, M.-Anne, Boucher, M.-Rose-Aimée; Paré, M.-Rose-de-Lima; Blais, M.-Anne; Mathieu, M.-Anne; Loubier, M.-Anna; Rodridge, M.-Alexandrine; Quirion, M.-Léa; Latulippe, M.-Alexandrine; Lacasse, M.-Eva; Brochu, M.-Phil.-Clarida; Bernier, M.-Alphonsine; Laflamme, Anne-M.; Allen, M.-Séraphine-Emilie; Roy, Claire; Girard, M.-Lse.-Bertha; Lacasse, M.-Bertha-Blanche-Cla.; Pomerleau, M.-Alma-Régina; Blais, M.-Mérina; Roy, M.-Joséphine; Goulet, M.-Anne-Cléopée; Bilodeau, Anna-M.-Yvonne; Marcoux, Rose-Aimée; Turmel, M.-Bl.-Anny; Gilbert, M.-Lydiene; Labbé, M.-Irma; Rhéaume, M.-Anne-Georgianna; Lapointe, M.-Delvina-Léonida; Racine, M.-Clarisse-Alphonsine; Carrier, M.-Anna-Délina; Couture, M.-Fabiola; Perreault, M.-Démarrice-Alexina; Dubé, M.-Anne; Nadeau, M.-Albertine; Gagné, M.-Célanire; Labrecque, M.-Léonide; Corriveau, Amanda-Bern.; St-Pierre, M.-Angéline; Lapière, M.-Rose-Alice Pelchat, Marie; Fortin, M.-Joséphine; Plante, M.-Anne; Prévost, M.-Laure; Veilleux, M.-Adéline; Bernard, Victo.-Er.-Alida; Grondin, M.-Ange; Goulet, M.-Délina.

Lauréat: Fortier, M.-Julienne R. A.; Marcoux, M.-Blanche-Alphéda; Nadeau, M.-Aimée-Georgiana.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Fortier M.-Léontine; Côté, M.-Léontine; LaBonté, M.-Léontine-Beatrix; Jacques, M.-Lucina; Laflamme, M.-Albertine; Allen, M.-Anna-Délina; Gemme, M.-Rose-Alma; Roy, M.-Eugénie; Dussault, M.-Lse-Albertine; Noël, M.-Aimée-Elise; Perreault, M.-Cécile; Boutin, M.-Alphonsine.

*Elémentaire anglais.—Distinction.*—Baril, Bridget-Ann.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Fecteau, M.-Philomène-Denise; Cloutier, M.-Angéline.

*Elémentaire anglais et français.—Distinction.*—Brennan, Bridget-Ann; Cassidy, Mary-Rosanna; Cassidy, Mary Suzanna.

## SHERBROOKE

*Elémentaire français.—Distinction.*—Landreville, Marie; Lacroix, M.-Emélie; Quintal, M.-Anna; Bisson, M.-Aurore-Idéla; Vallée, M.-Alice-Philomène; Dumas, M.-Victoria; Gagnon, M.-Anne-Clarisse; Richard, M.-Florida; Champagne, M.-Blanche; Gagné, M.-Jeanne; Clément, Elmina; Vel, Léontine; Schinck, M.-Irène; Bengle, M.-Blanche; Bernier, Anne-Marie; Ouellette, M.-Lina; Geoffroy, M.-Odile.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Gravel, Rose-Emma; Beauchesne, Maria-Eva; Lefebvre, M.-Anne-Yvonne; Simard, M.-Alice; Todd, Emma-Jane-Grace; Morin, M.-Antoinette-Edouardina; Ponton, M.-Rose-Anna.

*Elémentaire anglais.—Distinction.*—Largy, Mary-Annie-Catherine; Flynn, Alice-Maud.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Vachon, M.-Ange-Yvonne; Gervais, M.-Hor.-Léona; Lemay, Délia; Labonté, Maria-L. Fabiola; Ledoux, M.-Rose-Léa; Touchette, M.-Odile-Rachel; Dion, M.-Flore-Augustine.

*Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.*—St-Denis, M.-Louise Joséphine-Délina.

*Elémentaire anglais et français.—Distinction.*—Hagarthy, Lisy.

## JOLIETTE

*Elémentaire français.—Distinction.*—Brissette, M.-Marg.-Alberta; Fréchette, M.-Geneviève-Alb.; Laporte, M.-Blanche-Aurore; Marchand, M.-Blanche; Brouillette, M.-Alice-Laura; Bruneault, M.-Albina; Dessert, M.-Virginie; Courchesne, M.-Alida; Bruneault, M.-Eva; Riberdy, Ma.-Graziella; Savignac, M.-Bl.-Marg.-Idéla; Guibault, M.-Rose-Diane; Ferland, M.-Fleur-Ange; Forest, M.-Ange-Thérèse; Bourgeois, M.-Marg.-Hermine; Beauséjour, M.-Alph.-Eugénie; Lapointe, M.-Ange; Pichereau, Vincent-M.-Anne; Archambault, M.-Fio.-Emilia; Robillard, Clara-M.-Louise; Robillard, M.-Louisia; Beaupré, M.-Herminie; Goyet, M.-Amanda-Carmélite; Piché, M.-Alberta; Lippé, M.-Augustine-Bern.; Desrosiers, M.-Rose-Hélène; Lacerte, M.-Léda; Comtois, M.-Hélène-Eva; Charbonneau, M.-Clara; Lafortune, M.-Phil.-Yvonne; Brisson, M.-Albina; Archambault, M.-Arienna; Lavallée, M.-Ange; Latour dit Forget, M.-A.-Céline; Bellerose, M.-Antoinette; Martel, M.-Edwilda.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Chaput, M.-Lucrèce; Rondeau, M.-Lse.; Morin, Marie; Beauséjour, M.-El.-Léontine; Beauséjour, Valérie-Régina; Dandonneau, M.-Rose-Germaine; Payette, Claudia; Rivet, Hélène; Tellier dit Lafortune, M.-Bl.-Florentine.

*Elémentaire anglais et français.—Distinction.*—McDonaf, Dora-Mable; Rowan, Georgiana-Anna-Alice.

## FARNHAM

*Elémentaire français.—Distinction.*—Salois, M.-Rose; Guay, M.-Tharsille-Eveline; Gladu, M.-Rose de Lima; Benoit, M.-Elisa; Messier, M.-Éléonore; Rocheleau, M.-Béatrice; Bedford, M.-Rosalba-Eva; Alix, M.-Lse.-Alida; Lasnier, M.-Adda-Victoria.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.—*Lamoureux, M.-Rosias.

*Elémentaire anglais.—Distinction.—*Cleary, Mary-Agnes.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.—*Thibault, M.-Eveline.

#### VALLEYFIELD

*Elémentaire français.—Distinction.—*Léger, M.-Lse; Prévost, M.-Rose-Anna; Lemieux, M.-Bl.-Yvonne; Vincent, M.-Reine; Mesnard, M.-Anne-Eugénie; Laberge, Blanche-Reine; Bougie, M.-Rose.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.—*Ménard, M.-Florida.

*Elémentaire anglais.—Distinction.—*Doonar Ann-Theresa; Walsh, Bridget-Theresa.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.—*Daignault, M.-Florida; Prévost, M.-Anna-Denyse; Payant, Rose-de-Lima; Quenneville, Mercédès.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.—*Cassidy, Mary-Linda.

#### VICTORIAVILLE

*Elémentaire français.—Distinction.—*O'Brady, Sarah-Annie; Croteau, M.-Aldéa-Corinne, Connelly, M.-Albertine; Ouellette, M.-Lumina; Brouillard, M.-Amanda; Boutin, M.-Hélène-Théodora; Leblanc, M.-Anne-Yvonne; Roberge, M.-Léa-Théodora; Kirouac, M.-Corinne; Bêliveau, M.-Blanche-Angéline; Bourgault, M.-Orise; Fortier, M.-Lydia; Carignan, M.-Alphonsine-Elmina; Lecomte, M.-Alph.-Emilia; Ratté, M.-Alma; Drouin, M.-Jeanne-Flore; Bellefeuille, M.-Florida; Michel-Rachel; Lafleur, M.-Rose.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.—*Duhamel, M.-Emilie; Bouffard, M.-Malvina; Lebel, Anna-M.-Joséphine; Roberge, Ma.-Gratia; Larose, Maria-Léonille.

*Elémentaire anglais.—Distinction.—*Goggin, Mary; Purcell, Alice-Maud; McKenna, Helen.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.—*Blain, Bernadette-Marie.

*Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—*Cantin, M.-Lucie.

#### FRASERVILLE

*Elémentaire français.—Distinction.—*Lord, M.-Emilia; Marquis, M.-Anna; Langelier, M.-Lse.-Joséphine; Paturel, M.-Zoé; Thibault, M.-Louise; Michaud, M.-Clau-Elizabeth; Tardif, M.-Eugénie; Simard, M.-Eva-Alexina; Bélanger, M.-Blanche; Roy, Emilie-Eugénie.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.—*Beaulieu, M.-Louise-Léontine; Beaulieu, dit Hudon, M.-Emma-Juliana; Sirois, M.-Caroline-Bern.; Pelletier, M.-Luce-Léonie; Roy, M.-Anne; Langlais, M.-Virginie-Philo.; Lapointe, M.-Berthe-Laure; Boucher, M.-Eugénie; Dumas, M.-Rose-A.-Ernestine; Martin, M.-Alice-Rosaria; Charest, M.-Elise-Anne; Ouellet, M.-Anne-Bl.; Lévesque, Elise; Desrosiers, M.-Alvina; Morneau, Hélène; Bérubé, M.-Lse.-Elizabeth; Rioux, M.-Ernestine; Lévesque, M.-Louise; Beaulieu, M.-Lse.-Joséphine.

*Elémentaire anglais.—Distinction.—*Raymond, M.-Mathilde-Joséphine.

#### BAIE ST-PAUL

*Elémentaire français.—Distinction.—*Danais, M.-Fernd.-Adrienne; Dufour, M.-Arsène; Gilbert, Marie-Bérençère; Mailloux, Maria-Délia; Côté, M.-Hélène-Alma; Boily, M.-Jeanne-Josephite; Duchêne, M.-Herméline; Tremblay, M.-Luciana; Tremblay, M.-Blanche; Duchesne, M.-Albertine; Murray, M.-Anne.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.—*Dallaire, M.-Alice.

#### CHICOUTIMI

*Elémentaire français.—Distinction.—*Coulombe, M.-Lénora; Ouellet, M.-Georgianna; Grenier, M.-Louise; Blackburn, M.-Laura-Alb.; Leclerc, M.-Bl.-Yvonne.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.—*Bouchard, M.-Blanche-Loretta.

## ST-FERDINAND

*Elémentaire français.—Distinction.*—Poirier, M.-Délia-Claudia; Poisson, M.-Alice-Corinne; Cloutier, M.-Ange; Bourque, M.-Auréli; Pellerin, M.-Jeanne-Noéma; Lemay, Anne-M.-Lucienne; Beaudoin, M.-Elise-Laura; Bergeron, M.-Anne-Berthe; Beaulieu, M.-Alexina-Delvina; Bergeron, M.-Georgianna.

## CARLETON

*Elémentaire français.—Distinction.*—Baribault, M.-Emilia; Grenier, M.-Eugénie; Arseneault, Sara-Anne.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—LeBlanc, M.-Marg.-Albertine; Litalien, M.-Rose-Anna; Dufour, M.-Louise.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Landry, M.-Cath.-Rose-Anna; Landry, M.-Laura; Boudreau, M.-Emélia; Malouin, M.-Hosanna alias Rose-Anna; Cyr, M.-Emma-Evarine; Boudreau, Joséphine-Robina; Keays, Mary-Catherine.

*Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.*—Cyr, M.-Claudia.

*Elémentaire anglais et français.—Satisfaisant.*—Boudreau, M.-Henriette; Lynd, M.-Secra-Corine.

## HULL

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Bruneau, Lucie-Gratia.

*Elémentaire anglais.—Satisfaisant.*—Grégoire, Sussie; Daly, Annie-Eva.

*Elémentaire anglais et français.—Distinction.*—Ramaut, Marcelle-Blanche.

## FORT-COULONGE

*Elémentaire anglais.—Distinction.*—Gallaher, Margaret-Teresa.

*Elémentaire anglais.—Satisfaisant.*—Lavoie, M.-Monique.

*Elémentaire anglais et français.—Distinction.*—Gibson, Ida-Romea.

## MONTEBELLO

*Elémentaire français.—Distinction.*—Sabourin, M.-Ernestine-A.-Adel.; Lalonde, M.-R.-A.-Bernadette; Dine, Emilie; Bourdon, M.-Lse.-Laura; Biron, M.-Alice-Yvonne.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Chabot, M.-Elda; Lefebvre, M.-Lse.-Emilie; Strashourg, M.-Alice; Champagne, Elizabeth-Dorina.

*Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.*—Morin, M.-Alexandrine.

## NEW-CARLISLE

*Elémentaire français.—Distinction.*—Grenier, M.-Illuminée alias Lumena; Babin, M.-Suzanne; Poirier, M.-Rose-Gracieuse; Cavanagh, M.-Ida; Cayouette, M.-Thérèse-Alexina.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Appleby, Marguerite-M.; Hughes, Emma-Bridget; Cayouette, M.-Odile; Landry, M.-Blanche-Eva; McLellan, M.-Agnès.

## ROBERVAL

*Elémentaire français.—Distinction.*—Côté, M.-Alberta; Pilote, M.-Alice; Ménard, M.-Eugénie-Aimée.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Paradis, M.-Eva-Eugénie; Fournier, M.-Joséphine; Lebrun, Jeanne.



## ST-JOVITE

*Elémentaire français.—Distinction.*—Prévost, Eugénie-R.-Alba; Drouin, M.-Rosa; Labelle, M.-Marg.-Marthe; Gauthier, Aurore-M.-Coralie; Desjardins, M.-Albertine.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Fortin, Rose-Albanie; Brazeau, M.-Malvira; Tourangeau, M.-Alida; Plouffe, Corinne-M.-Ange. à

## STE-ANNE-DES-MONTS

*Elémentaire français.—Distinction.*—Pelletier, M.-Georgiane; Deschênes, M.-Albertine; Lepage, M.-Ange-Yvonne; Jalbert, Maria; Bernier, M.-Elmire; Miville, M.-Ernestine-Eugénie; Chouinard, M.-Cécile-Oléda; Bouchard, M.-Octavie; Lévesque, M.-Léopoldine; Chouinard, M.-Arthéline.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Bérubé, M.-Blanche-Albina; Desrosiers, M.-Eugénie.

*Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.*—Dupéré, M.-Alma.

## MANIWAKI

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Tremblay, Rachel-Oliva.

## TADOUSSAC

*Elémentaire français.—Distinction.*—Bernier, M.-Hélène-Alice.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Caron, M.-Anna-Louise.

## RIVIERE-AU-RENARD

*Elémentaire français.—Distinction.*—Cotton, M.-Léona-Delphine.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Girard, M.-Marguerite.

*Elémentaire anglais.—Satisfaisant.*—Morris, Bridget-Edith.

## VILLE-MARIE

*Elémentaire français.—Distinction.*—Racicot, M.-Anna; Vignault, M.-Ange.

## PERCE

*Elémentaire français.—Distinction.*—Joncas, M.-Ange; Thibodeau, M.-Marthe.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.*—Aubin, Anna-Maria; Langlais, M.-Corona.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.*—Moreau, Mary-Elise; Tennier, M.-Anne-Victoria; Rail, M.-Marguerite.

*Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.*—Cormier, M.-Domithilde; Collin, M.-Georgina.

---

**METHODOLOGIE**


---

**La rédaction à la petite école**

Le maître fait causer les enfants devant l'image, au moyen des questions indiquées ci-dessous, il leur fait lire cette image et obtient qu'ils expriment par leurs réponses les idées principales que le sujet peut suggérer.



Maitre. — Supposons que ce petit garçon s'appelle Richard; que fait Richard?

Elève. — Il joue au cerceau.

M. — Comment est son bras droit?

E. — Il est tendu et armé d'un bâton.

M. — Que fait-il de ce bâton?

E. — Il frappe le cerceau pour le faire rouler.

M. — Comment empêche-t-il le cerceau de tomber?

E. — Il donne un coup à droite ou à gauche pour le redresser lorsqu'il penche.

M. — Que pensez-vous de ce jeu?

E. — C'est un très bon jeu, bien amusant.

M. — Que faut-il pour jouer habilement?

E. — De bonnes jambes et de bons poumons pour courir, un œil vigilant et une main adroite pour conduire le cerceau.

M. — Comment revient-on sur ses pas?

E. — On ramène le cerceau en lui faisant faire, d'un coup habile, une courbe qui change la direction de sa course et permet de le ramener sans arrêt au point de départ.

Après que les élèves ont répondu ainsi aux questions qui les ont obligés à observer le sujet, le maître en exerce plusieurs, à tour de rôle, à faire oralement un exposé de ce qu'ils voient et de ce qu'ils pensent en présence de l'image. Puis quand plusieurs ont répondu avec plus ou moins de succès, on les met à traiter le sujet par écrit, de manière à obtenir de chacun quelque chose dans le genre de ce qui suit :

“Richard joue au cerceau. Voyez comme il court, le bras droit tendu et armé d'un petit bâton. Il frappe le cerceau pour le faire rouler. D'un coup habile porté à droite ou à gauche, il le redresse lorsqu'il penche et l'empêche de tomber. C'est un excellent exercice que ce jeu; il faut y apporter de bonnes jambes, de bons poumons, un œil vif et une main adroite pour conduire le cerceau et le ramener en lui faisant faire, d'un coup habile, une courbe gracieuse qui change la direction de sa course et permet de le ramener sans arrêt au point de départ.”

La petite gravure la plus simple, si l'on veut bien l'employer comme nous venons de faire, fournira un bon sujet de rédaction. On exerce ainsi chez les enfants l'esprit d'observation, et quoi de plus intéressant et de plus

profitable pour eux que de s'efforcer de répondre d'une manière intelligible aux questions posées. Ils en viendront vite à observer tout seuls sans le secours des questions.

Il est évident que la correction du langage fera défaut quelquefois : les expressions seront impropres, les phrases mal bâties, etc. ; mais on les redresse, on les corrige dans l'exercice oral et peu à peu l'élève devient plus habile et c'est ainsi en écrivant qu'il apprend à écrire, comme en forgeant on apprend à forger.

H. NANSOT,

*Inspecteur d'écoles*

## LEÇON DE CHOSES

### Couvertures, vêtements, fourrures

Nous sommes en automne, bientôt viendra l'hiver, mes enfants ; il gèle fort la nuit ; comment vous défendez-vous du froid dans votre petite couchette, Marie ?

— Maman me couvre de chaudes couvertures de laine.

— Léonie ? — Moi j'ai un édredon bien doux, bien léger qui me protège contre le froid.

— Savez-vous, Marie, d'où l'on a tiré la laine dont vos couvertures sont faites ?

— La laine est le poil des moutons.

— Connaissez-vous les moutons ? — Oui, M., ce sont des bêtes à quatre pieds qui se nourrissent d'herbes et qui sont couvertes de laine.

— C'est bien cela. Vous rappelez-vous comment on désigne les animaux à quatre pieds ?

— Quadrupèdes.

— Et les animaux qui se nourrissent d'herbes ?

— Herbivores.

— Alors nous dirons que les moutons sont... des quadrupèdes herbivores couverts de laine.

— Comment s'appellent les jeunes moutons ?

— Agneaux.

— Et les mères de ces agneaux ? — Brebis.

— La laine coupée sur le dos des moutons, des brebis, des agneaux a un nom : qui va me le dire ? — C'est une toison.

— La laine ne sert-elle qu'à fabriquer des couvertures ? — On garnit de laine les matelas ; on en fabrique aussi des bas, des tricotés, du drap, de la flanelle, des tapis, des châles et d'autres étoffes.

— Quelle est la couleur de la laine ? — Sur le dos des moutons elle est ordinairement blanche, quelquefois brune ou tachetée.

— D'où vient que les étoffes de laine sont de couleurs si variées ? — On donne ces couleurs à la laine par la *teinture*.

— Comment désigne-t-on les gens qui font métier de teindre la laine, la soie ou le coton? — Ce sont les teinturiers.

La laine nous fournit de chauds vêtements en hiver, mais que de travail elle demande pour devenir couverture ou étoffe! Il faut d'abord la nettoyer par le lavage, la carder ensuite avec des peignes garnis de fortes dents de fer. Qui a vu carder de la laine? — Moi! moi! Le matelassier a cardé celle de mon matelas.

Après on la réduit en fil; c'est l'opération du filage. La laine dont vous tricotez des bas a été filée. Le tisserand réduit ce fil en tissu semblable à une grosse toile; puis d'autres ouvriers donnent à ce tissu grossier tout le fini d'une étoffe parfaite. Enfin le tailleur pour les habits d'hommes, les couturières pour les vêtements de femmes, commencent leur œuvre de confection. Voyez, chères petites, par combien de mains ont passé vos effets avant de servir à votre usage. Vous éviterez de les salir et de les déchirer, parce qu'ils coûtent cher, et aussi parce que vos mamans, que vous aimez bien seraient obligées de les approprier, de les raccommoder, et vous disirez ne pas leur donner du travail mal à propos.

Connaissez-vous une espèce de duvet qui ressemble beaucoup à la laine et sert, comme elle, à fabriquer des étoffes? — Le coton.

— Dites ce que vous savez du coton. — C'est une bourre que produit le cotonnier, plante des pays chauds.

— Vous disiez tout à l'heure, Léonie, que vous dormez sous un mol édredon; c'est une bien chaude couverture, à l'abri de laquelle vous laissez siffler la bise, pendant que des rêves dorés amusent votre imagination. Dites à vos campagnes ce que c'est. — C'est comme un matelas garni d'édredon, au lieu de laine.

— Est-ce aussi lourd qu'un matelas? — Oh! bien moins lourd.

— Et l'édredon qui garnit cette couverture, qu'est-ce donc? — Maman m'a dit que c'est le duvet d'une espèce d'oiseau.

Cet oiseau, qui ressemble beaucoup au canard, s'appelle *eider*. Il habite les régions froides du nord. Regardez la carte; voyez cette île qu'on nomme Islande. Les hommes y sont rares à cause de la rigueur du climat; mais les eiders, chaudement vêtus, y forment une population nombreuse. Quand ils veulent nicher, ils s'arrachent, avec leur bec, leur duvet le plus fin, pour construire à leur couvée un nid bien moelleux dans la fente inaccessible de quelque rocher. Dès que les petits sont envolés, des hommes hardis pillent leur berceau, enlèvent cet édredon et l'expédient au loin.

Et votre oreiller, Louise, de quoi est-il garni? — Il est garni de plumes.

— Qu'est-ce qui fournit ces plumes? — Ce sont les poules et les autres oiseaux de basse-cour.

Ainsi pour nous garantir du froid nous mettons à contribution la laine des moutons, le duvet de l'eider, les fines plumes des oiseaux domestiques, les fourrures même des animaux sauvages. Qu'appellez-vous fourrures? — Ce sont des peaux d'animaux travaillées, couvertes de leur poil.

— Vous en avez peut-être une? — Mon manchon des dimanches est une fourrure.

— Connaissez-vous quelques animaux dont la peau sert de fourrure? — L'hermine, la martre, le castor, la loutre, le loup, le renard, le chat, le blaireau, le mouton.

Et il y en a d'autres, mais tenons-nous en là. Avons-nous le droit de dépouiller les animaux pour nous vêtir? — Sans doute, puisque le bon Dieu les a créés pour servir à nos besoins.

— Quel fut le premier vêtement que Dieu donna à nos premiers parents? — Il leur donna des habits faits de peaux de bêtes.

Et cependant ils venaient de commettre leur désobéissance, en mangeant du fruit défendu. Admirez combien Dieu est bon, et voyez quelle serait notre ingratitude de ne pas l'aimer!

— Nommez les divers vêtements des petites filles, pour la tête. — Des capelines, des tourmalines, des bonnets, des chapeaux, des casques et des tuques.

— Et ceux des hommes. — Des casques, des chapeaux, des casquettes et des képis.

— Quels sont les vêtements du cou? — Les cols, les cravates, les fichus, les foulards.

— Angeline, nommez ceux du corps? — Les cols, la jupe, la camisole, la robe: quand je serai grande j'aurai un châle.

— Et le vêtement de devant? — C'est le tablier.

— Et votre frère, quels vêtements porte-t-il? — Une chemise, un gilet, une veste, une blouse: le dimanche il a son paletot. Quand il fera sa première communion, le papa lui a promis une redingote.

— Nommez les vêtements des jambes? — Le caleçon, le pantalon, les bas, les chaussettes.

— Ceux des pieds? — Les souliers, les bottines, les pantoufles, les chaussons, les galoches.

— Vous ne parlez pas des bottes? Ah! c'est vrai; papa en porte quand il va dans les champs ou à la chasse.

— Et les mains, n'ont-elles pas leurs vêtements? — Les gants et les mitaines.

## HISTOIRE DU CANADA

### Les Interprètes de Jacques Cartier (1)

(suite)

De toute évidence, la bataille évangélique me semblait perdue pour le missionnaire. Le terrain de la discussion lui échappait avec la confiance de ses auditeurs. Comment chercherait-il maintenant à rétablir le combat? Mais Laverdière n'était pas homme à lâcher pied devant l'ennemi et ce fut sur le ton agressif d'une feinte indignation qu'il riposta avec une extrême vivacité d'accent et de geste!

— Je mens, dites-vous? Eh! qui de nous trois a menti le premier? Qui se déguisait en démons pour tromper les Français? Qui disait que la Rivière du Canada ne valait rien au delà de Stadaconé? Qui disait que Cudragy avait parlé à

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mai et septembre 1910.

Hochelaga? Qui disait que le fleuve, l'an dernier, à la saison des mûres, était encombré de neige et de glaces? Qui prophétisait la mort aux Visages Pâles? Et qui venait aux caravelles, les yeux au ciel et les mains jointes dire à l'agouhanna des Français: *Jésus! Maria! Jacques Cartier! nous apportons de pitcuses nouvelles!*— Qui donc de nous trois a menti le premier?

Ainsi parlant, Laverdière mimait avec une exagération comique, toute de sarcasme, les gestes mêmes de ces beaux parleurs qui n'étaient autres que Taiguragny et Domagaya en personne. (1)

Laverdière attendait une réplique. Mais les deux Sauvages gardèrent un silence obstiné. Ils demeuraient impassibles. Ils exagéraient même jusqu'au sourire l'expression de leur flegme habituel: comme s'ils n'eussent rien compris à ce discours outrageant, ni remarqué la provocation des attitudes. Poussant à la querelle, Laverdière ajouta:

— Les visages Pâles ont-ils dit: « *Tu mens!* » à Donnacona lorsqu'il racontait à leur capitaine avoir vu, au royaume du Saguenay, des hommes qui n'avaient qu'une jambe, et d'autres qui vivaient sans manger? Et cependant, les histoires merveilleuses de l'agouhanna n'étaient-elles pas, et de beaucoup, plus incroyables et plus étonnantes que le miracle des anges aperçus dans le ciel la nuit de la naissance temporelle du Christ?

Laverdière, parlant ainsi, se grisait à sa propre éloquence, déclamaient avec violence, et sa voix, s'élevant à la chaleur de la discussion, avait atteint un diapason très élevé.

Ce fut Domagaya qui répondit, lentement, avec une paresse de voix calculée, trop calme pour n'être pas dédaigneuse:

— Les Visages Pâles reprochent aux Peaux-Rouges d'être trop lents à réfléchir; ne crois-tu pas, au contraire, que le Visage Pâle est trop prompt à parler? Tu me trouves taciturne, pourquoi ne dirais-tu pas que tu es bavard, que tu parles trop haut et que tu lèves trop souvent les bras en l'air? Quelqu'un qui te verrait de loin croirait que tu me frappes avec un couteau. Cela pourrait te nuire, si ce témoin-là était un Sauvage. Et si maintenant un espion écoutait derrière les arbres du voisinage, aurait-il grand mérite à comprendre? Crois-moi, Robe noire, les gestes empêchent la saine raison d'écouter.

La réflexion, vois-tu, ressemble à un oiseau captif. Quand elle chante en nous-mêmes, sa voix appelle les idées heureuses qui ressemblent, celles-là, aux oiseaux libres du ciel. Elles accourent à tire d'ailes, tourbillonnent et finissent par s'abattre sur l'intelligence comme les tourtes affamées sur nos champs de maïs, à la chute des feuilles. Mais, comme les oiseaux libres du ciel, les pensées heureuses sont aussi très farouches. Au bruit d'un rire, d'un mot inutile, ou d'un cri de colère, elles se lèvent et s'envolent avant que la Mémoire ait eu le temps de fermer son filet.

Tu sais maintenant pourquoi on éloigne non seulement les femmes et les enfants du feu des grands conseils, mais encore les jeunes irascibles et impérieux, pourquoi les sagamos de la tribu fument en silence leurs calumets et comment il leur vient détonnantes pensées de sagesse ou de ruse.

— Tu as raison, Taiguragny, répondit modestement Laverdière, je vais parler plus bas et mes bras seront de pierre. Et maintenant, écoute:

— Avant que d'avoir traversé le Grand Lac Salé, quand Jacques Cartier les amena, d'Honguedo en France, mes frères Taiguragny et Domagaya savaient-ils ce que c'était qu'une maison, une église, un château, une ville? Connaissaient-ils des animaux comme le cheval, le bœuf, l'âne ou le mouton? Auraient-ils jamais compris, sans les avoir vus, ce qu'étaient un miroir, une roue, une serrure, une vitre, une cloche, une arquebuse? Mes frères savent ce qu'il en a coûté de paroles de combinaisons et d'images dessinées sur le papier pour faire voir à leur intelligence toutes ces choses que leurs yeux n'avaient pas encore regardés.

Quand l'agouhanna des Français disait à mes frères Peaux-Rouges: avec de la chaux, du sable et de l'eau, je cimente des pierres plus solidement que le froid ne colle ensemble les glaçons flottants de vos rivières:

(1) Cf. *Relation du Voyage de Jacques Cartier*, 1535—verso du feuillet 18.

Quand l'agouhanna des Français disait: je mesure le temps de la vie avec une poignée de sable, il me suffit d'en avoir plein la main pour compter toutes les heures des jours et tous les jours de l'année;

Quand l'agouhanna des Français disait: les clochers de nos maisons de prière sont plus hauts que les plus grands sapins du Canada, et le sommet de nos tours regarde plus loin que le rocher de Stadaconé;

Quand l'agouhanna des Français disait: il y a dans mon pays une boisson rouge comme du sang, qui fait rire, et une autre, claire comme l'eau, qui donne le délire sans fièvre;

Quand l'agouhanna des Français disait encore: les armes de mes guerriers parlent, leur voix est plus forte que le tonnerre, elles font un écho si terrible que les larmes tombent d'elles-mêmes des yeux des femmes et des petits enfants comme la pluie d'un nuage crevé par l'éclair.

Alors, mes frères Peaux-Rouges riaient, disant: «l'agouhanna s'amuse et se moque de nous.» ou bien encore: «l'esprit du Visage Pâle est malade, retournons à Honguedo chercher un jongleur pour lui administrer une suerie.»

Telles étaient les paroles de mes frères Peaux-Rouges au temps de la traversée. Mais lorsque le vent eut soufflé jusqu'en France dans les ailes de nos grands canots, la vérité devint lumière. Alors, Domagaya et Taiguragny comprirent, car ils burent le vin des Français et goûtèrent à leur eau de feu. Puis ils regardèrent à loisir fabriquer le mortier, bâtir des murs, tourner et retourner les sabliers, tirer du canon aux ramparts des citadelles. Ils virent à quelles hauteurs planaient dans le ciel les croix de nos clochers où flottaient au vent les drapeaux sur les tours. Alors, Domagaya et Taiguragny son frère, rendaient témoignage à la franchise des Visages Pâles et à la vérité de leurs discours.

— Jamais! s'écrièrent les deux interprètes dans un nouvel éclat de voix simultanément qui rappelait bien celui de tout à l'heure, où ils avaient crié: Tu mens!

— Parce que tu nous as dit la vérité sur les merveilles d'un pays inconnu, riposta sèchement Domagaya, faut-il croire à ce que tu nous racontes du monde invisible? Qu'en sais-tu plus que nous, Robe Noire?

Quand nous étions en France, l'hiver dernier, aurions-nous eu grand mérite à te dire:

Mes frères Peaux-Rouges mettent tant d'art à peindre la nudité de leurs corps que les Visages Pâles à première vue, les croiraient vêtus d'habillements véritables (1):

Ou bien encore: Mes frères Peaux-Rouges hérissent leurs cheveux comme la hure des sangliers que les Visages Pâles chassent dans leurs forêts de France;

Ou bien encore: Les femmes Peaux-Rouges suspendent, comme des nids d'oiseaux aux branches des arbres, les berceaux de leurs petits enfants;

Ou bien encore: Mes frères Peaux-Rouges courent sur la neige fraîchement tombée avec la vitesse et la légèreté du lièvre, sans y enfoncer, comme la patte des allouettes marque la vase ou le sable des grèves;

Ou bien encore: les Peaux-Rouges s'emplissent le corps de fumée, il leur en sort à volonté par la bouche, le nez et les oreilles, tant et tant que l'on croirait à la présence d'un feu véritable brûlant au dedans d'eux-mêmes?

Aurions-nous eu grand esprit de rire des Visages Pâles parce qu'ils ignoraient, avant de remonter la grande Rivière du Canada, ce qu'étaient un tatouage, une raquette, un totem ou un calumet? Et nous doivent-ils de la reconnaissance pour leur avoir expliqué l'usage d'une chose qui se comprend rien qu'à la regarder?

(1) La manière dont les Sauvages se peignent les changeant tellement qu'un missionnaire qui faisait un présent à chaque père de famille, le fit cinq fois au même individu avant de pouvoir le reconnaître, parce que chaque fois il avait changé sa toilette si habilement qu'il paraissait un tout autre homme. Comme quelqu'un l'accusait et que le missionnaire n'y pouvait croire, celui-ci lui dit:

— Avoue-moi franchement si ce que l'on dit de toi est vrai, et je te donnerai une part de plus. Le Sauvage avoua sa ruse, et reçut la part promise.

Cf. Ferland: *Cours d'histoire du Canada*, Vol. I, page 121.

Taiguragny ajouta:—Il n'y a pas de mensonges pour les yeux à moins qu'ils soient aveugles, et les nôtres voient très loin. Tu parles trop, Robe Noire, pour être sincère. Toutes tes belles phrases ne disent rien; elles ne sont que le bruit d'une eau souterraine. Est-elle limpide ou vaseuse, superficielle ou profonde? Je l'ignore. Ton cœur et ton esprit ressemblent à cette eau cachée. Ton langage, c'est encore le murmure d'une rivière que l'on entend couler la nuit; quel est le sens de son courant? Ainsi de tes paroles: j'en écoute le bruit, mais j'ignore le sens de ta pensée.

La Vérité ressemble au vent: comme lui elle souffle en tous sens, et comme lui on ne sait pas d'où elle vient quand elle se lève. Qu'est-ce que le Vent?—Un bruit de feuilles. Qu'est-ce que la Vérité? Un bruit de paroles. Et le mensonge? Un autre bruit seulement. Ces deux bruits se confondent souvent quand tu parles, mais je les distingue toujours aussi facilement qu'un chasseur écoute en même temps un caribou casser les branches avec son panache et fouler la neige sous ses sabots. Ainsi quand tu me dis: «Cudragny n'est qu'un démon maléfisant; le seul dieu véritable est l'Homme Cloué. Et nous autres, Robes Noires, avons traversé la Mer uniquement pour vous annoncer cette grande et bonne nouvelle!»

Tu cherches toi-même «la grande et bonne nouvelle» que tu prétends nous annoncer! Ton secret est celui d'une route aux pays de l'or que les Visages Pâles, tes frères, imaginent être là-bas, là-bas aux terres inaccessibles du Soleil Couchant. Tel est le but de ton voyage ici; ton évangile n'est qu'un prétexte, qu'un subterfuge, tu mens au profit des marchands et des traiteurs! Voilà pourquoi Domagaya et moi, et avec nous tous les autres Peaux-Rouges ne croyons pas à la naissance humaine de ton Christ.

L'interprète poursuivit encore, sarcastiquement:

— Que m'offres-tu en retour si je t'apprends le chemin de la Chine? Celui du Ciel? Mais il n'y a qu'un seul ciel pour toute la terre. Sur quelques points que tu marches ou dans quelques directions que tu t'éloignes, les étoiles demeurent les mêmes au-dessus de ta tête. J'ai revu en France les *Danseurs* et les *Danscuses*, l'*Immuable*, l'*Ours* et les *Trois Chasseurs*. (1) Rien, comme le spectacle du firmament et celui de la neige tombant silencieuse sur la plaine ne m'ont plus consolé du regret de ma forêt absente; ils nous rappelaient la terre et le ciel de notre pays. T'en souviens-tu, Domagaya?

— *Canisa! Canisa!* (2) répondit l'Iroquois d'une voix harmonieuse comme le mot qu'il prononçait.

Canisa! Tous deux le répétèrent d'une voix émue, comme se parlant à eux-mêmes. Et ils regardaient loin devant eux, et haut dans le ciel, comme si la neige de leurs visions d'exil se fut reprise à tomber des étoiles.

— Les Français, dit Laverdière, rompant le silence...

— Pardon, Robe Noire, je n'ai pas fini de parler. Ecoute encore: «Les Français, dis-tu, veulent nous apprendre la route du ciel.» Quand la montagne est visible, est-il besoin d'un guide pour la gravir? Et quand le rivage apparaît, faut-il

(1) Chez les Iroquois les *Pléiades* étaient les *Danseurs* et les *Danscuses*; la *Voie Lactée* portait le nom de *Chemin des âmes*. La *Grande Ourse* portait le même nom.

«Ils nous raillent, écrivait le Père Lafitau dans ses *Mœurs des Sauvages*, de ce que nous donnons une grande queue à la figure d'un animal qui n'en a presque point, et ils disent que les trois étoiles qui composent la queue de la *Grande Ourse* sont trois chasseurs qui la poursuivent. La seconde de ces étoiles en a une fort petite, laquelle est près d'elle: celle-là est la chaudière du second de ces chasseurs, qui porte le bagage et les provisions des autres.»

L'*Etoile Polaire* était désignée comme *l'étoile qui ne marche point*: elle servait à diriger les Sauvages dans leurs longues marches à travers les forêts et au milieu des grandes prairies de l'Ouest

Cf. Ferland: *Cours d'Histoire du Canada*, Vol. I, page 140.

(2) «Ils (les Sauvages) appellent la neige, *canisa*.»

Cf. *Voyage de Jacques Cartier*, 1525-36, verso du feuillet 48



un ancien de la bourgade à l'arrivée du canot? Les Visages Pâles se vantent; nous connaissons avant eux le *Chemin des âmes*, et pour le suivre, nous n'avons pas besoin d'une Robe Noire qui marche en avant. Depuis un nombre incalculable de lunes, Cudragny a étoilé jusqu'aux régions du Soleil Couchant le sentier solitaire et lumineux des morts.

Disant cela, Taiguragny montrait du geste cette colossade nébuleuse de notre ciel astronomique, les huit millions de soleils de la *Voie Lactée*, mondes si prodigieusement éloignés que leurs rayonnements intenses n'arrivent plus à nous qu'en luciers tremblotantes et blafardes, éteintes à demi par d'incommensurables espaces.

Le *Chemin des âmes*, pour la *Voie Lactée!* avouons que l'idolâtrie des aborigènes du Canada avait encore mieux trouvé que la mythologie du paganisme grec!

(à suivre)

ERNEST MYRAND.

## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

### INSTRUCTION RELIGIEUSE

#### DE L'EXISTENCE DE DIEU. — PREUVES DE SON EXISTENCE

L'EXISTENCE DE DIEU PEUT ÊTRE PROUVÉE. — Cela signifie que la raison humaine, par les forces natives de sa propre nature, peut d'elle-même, par voie de raisonnement et de conclusion, s'élever jusqu'à la connaissance de la vérité de l'existence de Dieu. Les traditionalistes intransigeants ne reconnaissent pas à la raison cette faculté. L'Église, en particulier, au concile du Vatican, a toujours condamné leur manière de voir.

Les preuves de l'existence de Dieu sont: 1° de l'ordre physique; 2° de l'ordre moral; 3° de l'ordre métaphysique.

PREUVES PHYSIQUES DE L'EXISTENCE DE DIEU. — Les preuves physiques de l'existence de Dieu sont au nombre de trois principales, savoir: 1° l'idée d'un être nécessaire; 2° le mouvement de la matière; 3° l'ordre de l'univers.

1° *La nécessité d'une cause première.* — Le monde existe: mais comment a-t-il été produit? Il n'y a pas d'effet sans cause, le monde a donc une cause. On ne peut faire que les trois suppositions suivantes: ou il a toujours existé. — ou il s'est produit lui-même. — ou il a été produit par quelqu'un. Or, 1° on ne peut pas admettre que le monde ait toujours existé; la matière serait donc nécessaire et illimitée en puissance. Mais la raison nous dit que la matière pourrait ne pas exister, qu'elle n'est ni nécessaire, ni immuable, ni infinie; 2° la matière ne s'est point créée toute seule; aucun être ne peut de lui-même et par ses propres forces sortir du néant: le monde est soumis à des lois qu'il subit nécessairement et qu'il ne s'est pas imposées lui-même. — Il faut donc admettre la troisième hypothèse comme seule possible et reconnaître l'existence d'un Être suprême, cause première, en qui résident la plénitude de l'être, l'immutabilité, l'indépendance et l'éternité.

2° *Le mouvement de la matière* prouve aussi l'existence de Dieu. Car de deux choses d'une: ou le mouvement est essentiel à la matière, ou il ne lui est pas essentiel. Or, le mouvement ne lui est pas essentiel, car nous pouvons la concevoir en repos relatif, ou agitée diversement et momentanément par des causes appréciables à nos sens. La matière, considérée dans les grands mouvements de l'univers, a donc un premier moteur; ce premier moteur, je l'appelle Dieu: donc Dieu existe.

3° *L'ordre de l'univers* prouve l'existence de Dieu. Un ordre quelconque témoigne d'une intelligence qui le produit: et plus cet ordre embrasse d'objets, plus l'intelligence de son auteur est grande. Nous ne pouvons sans doute nous rendre exactement compte de tous les phénomènes qui se passent sous nos yeux, mais ce que nous comprenons suffit pour nous faire conclure l'unité de plan dans l'univers, la constance et la sagesse des lois qui le régissent, l'appropriation merveilleuse des

moyens à la fin. La science moderne, fière de ses découvertes, a voulu quelquefois remplacer Dieu par des lois matérielles, comme si des lois ne supposaient pas un législateur. Les découvertes n'ont fait que mettre de plus en plus en relief la merveilleuse harmonie du monde et augmenter l'admiration pour son auteur. L'intelligence suprême, c'est Dieu: donc Dieu existe.

PREUVES MORALES DE L'EXISTENCE DE DIEU.— Les principales preuves morales de l'existence de Dieu sont au nombre de trois, savoir: 1° la loi naturelle; 2° le besoin irrésistible de la croyance à un être infini; 3° le consentement unanime des peuples.

1° *La loi naturelle* prouve l'existence de Dieu. En effet, la conscience humaine distingue partout le bien du mal, ainsi qu'elle reconnaît l'obligation de faire l'un et d'éviter l'autre. Or, toute loi suppose un législateur, et ce législateur ne saurait être l'homme, puisque la loi naturelle existe en lui, sur lui, malgré lui. Ce ne peut être qu'une puissance supérieure à l'homme: cette puissance, c'est Dieu: donc Dieu existe.

2° *Le besoin irrésistible de la croyance à un être infini* prouve l'existence de Dieu. En effet, il porte l'homme malheureux à recourir à quelque être supérieur, et l'homme heureux à le remercier; cet être supérieur, arbitre des destinées humaines, c'est Dieu: donc Dieu existe.

3° *Enfin le consentement unanime des peuples* prouve l'existence de Dieu. En effet, tous les hommes sensés, dans tous les pays, ont reconnu, sous des formes plus ou moins altérées, l'existence d'un être supérieur; c'est la tradition la plus universelle, la mieux établie, la plus naturelle. Or, un tel accord ne pourrait exister si cette tradition n'était pas vraie, si l'idée n'en était pas inspirée par Dieu lui-même: donc Dieu existe.

(M. l'abbé Poey, Manuel complet et pratique d'Instruction religieuse)—(Cours supérieur).

## LANGUE FRANÇAISE

### Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

#### DICTÉES

##### I

#### LE TÉMOIGNAGE DE LA CONSCIENCE

Jamais *je ne me trouve* plus content que quand j'ai bien *rempli* mon devoir. Alors *je m'assieds* à table avec plaisir, *je cours*, je saute, je chante.— Mais, si j'ai été paresseux, méchant, je ne *sens* aucun plaisir à manger, ni à jouer. Ma conscience est *là* qui me *tourmente*, qui me dit que j'ai mal fait, et qu'en agissant ainsi, je ne deviendrai jamais un homme *de bien*.

X. MARMIER.

#### QUESTIONS ET EXPLICATIONS

*Je ne me trouve*: quelle sorte de conjugaison? Le rôle de chacun des pronoms *je, me?* — *Remplis*: remplir en ce sens, exécuter, faire complètement tout ce qui est le devoir. — *M'assieds*: conjuguer oralement, et épeler quelques formes de ce verbe très irrégulier. — *Se mettre à table*, se rend par un seul mot: *s'attabler*. — *Je cours*: sous la forme interrogative, on ne dit pas *cours-je?* mais *est-ce que je cours?* — *Est là*: je la sens en moi, dans mon cœur. — *Me tourmente*: me cause du tourment, de l'inquiétude, en me reprochant ma mauvaise action. — *De bien*: capable de faire le bien, bienfaisant: — un homme *de lettres, d'argent, de guerre?*

EXERCICES. — Lire la dictée à la 2<sup>e</sup>, à la 3<sup>e</sup> personne du singulier, même temps; — au passé imparfait, 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> personne du pluriel; — au futur, 2<sup>e</sup> personne du singulier. — Recopier sous l'une de ces formes, après avoir épilé les verbes. En ajoutant une des syllabes *mal, dès*, au commencement des adjectifs: *adroit, propre, sain, aisé, avisé, honnête, content, agréable, avantageux, obéissant*, etc., former de nouveaux adjectifs.

## II

## CE QUE DIT L'ÉCOLIER PARESSEUX

Voulez-vous savoir ce que pense l'écolier paresseux? Il dit: «Oui, c'est vrai, je ne travaille pas aujourd'hui, mais demain je travaillerai; j'irai à l'école; j'arriverai quand la porte sera tout juste ouverte; je serai le premier en classe et le plus appliqué. Mais aujourd'hui je veux m'amauser. La semaine prochaine, je commencerai à travailler sérieusement. Il fait trop bon et trop beau aujourd'hui pour m'enfermer dans une classe obscure, froide, et étudier des leçons difficiles. Je me corrigerai de mes défauts quand je serai grand. Je suis trop petit, trop jeune pour m'appliquer à l'étude.»

Voilà ce que dit le paresseux. En remettant toujours à demain pour faire son travail, il finit par ne pas le faire du tout. Et, quand il est âgé, infirme, malheureux, il se repent de n'avoir pas été actif dans sa jeunesse.

QUESTIONS DIVERSES. — Quelles résolutions prend chaque jour l'écolier paresseux? — Quels sont les deux sens de cette expression: *être le premier en classe*? — Quelle est la semaine que l'on appelle *prochaine*? — Quand dit-on que le temps est *bon* ou *beau*? — qu'une leçon est *difficile*? — Que signifient ces expressions: *remettre au lendemain*? — *être actif dans la jeunesse*?

Formez et épelez le féminin des adjectifs contenus dans la dictée en rappelant la règle grammaticale relative à chacun d'eux.

Trouvez et épelez des noms en *if*, comme *actif*? (rosbif, récif, juif, canif, massif, oisif, purgatif, captif, adjectif, motif, etc.... — des mots en *ail*, comme *travail*? (bercail, bail, soupirail, ail, rail, émail, gouvernail, camail, éventail, etc....)

EXERCICES ÉCRITS. — Copier la dictée en la mettant au féminin. Exemple: *Ce que dit l'écolière paresseuse*, etc....

2. Placer dans douze phrases, au féminin, les adjectifs suivants: gaulois—fou—niais—gréé—ancien—moqueur—glacial—discret.

3. (Revision). Employer dans les phrases au pluriel les noms communs suivants: nez—chacal—œil—plume—cheval—bijou—robe—émail—frais.

## Récitation

## DIEU LE SAURA

Deux enfants, près d'un presbytère,  
 Trouvent un pauvre qui dormait.  
 (Le Ciel peut-être en songe lui donnait  
 Ce que lui refusait la terre....)  
 Le garçon se précipitant  
 Veut l'éveiller pour offrir son aumône.  
 Quand sa jeune sœur, l'arrêtant:  
 «On ne réveille pas un pauvre à qui l'on donne.  
 Dit-elle. — Du bienfait, qui donc l'avertira?  
 — Personne, mais Dieu le saura!»

QUESTIONS. — Qu'est-ce qu'un presbytère? — Expliquez le sens du troisième et du quatrième vers. — Que voulait faire le petit garçon? — Que lui dit sa sœur? — Quelle leçon pratique retirer de ce récit?

## Rédaction

### I

#### SOUHAITS DE FÊTE

##### *Une petite fille à sa Mère*

Ma Maman chérie, je vous souhaite une bonne fête. Que votre sainte Patronne vous accorde toutes les grâces et toutes les faveurs dont vous avez besoin.

Je vous envoie un petit ouvrage que j'ai été heureuse de faire pour vous.

### II

#### LES ŒUFS

1. Les œufs nous sont donnés par les poules qui pondent presque pendant toute l'année, mais surtout au printemps et en été.

2. Nous pouvons manger des œufs préparés de bien des façons différentes.

Ainsi on fait cuire les œufs à la coque, sur le plat, en omelette, en sauce, et ils servent aussi bien souvent mêlés à d'autres aliments. Par exemple, avec des œufs et du lait, on fait de bonnes crèmes et de bons gâteaux.

3. Pour les malades, la meilleure manière de manger les œufs, c'est à la coque, parce que, de cette façon, ils sont légers et très nourrissants. Mais, préparés de toutes les manières, ils sont toujours excellents, s'ils sont frais, et très bienfaisants pour la santé.

QUESTIONNAIRE. — D'où nous viennent les œufs? — En avons-nous en toute saison? — Comment pouvons-nous utiliser les œufs? — Comment les donne-t-on aux malades? — Les œufs sont-ils une bonne nourriture pour tout le monde?

CANEVAS. — 1. Les œufs et les poules. — 2. Les œufs dans la cuisine. — 3. Les œufs sont une nourriture bienfaisante.

## COURS MOYEN

### Elocution, Orthographe et Grammaire

#### DICTÉES

### I

#### LES PETITS DÉFAUTS

Un petit défaut est toujours le commencement d'un grand; les vices eux-mêmes sont les enfants des petits défauts. Il n'est pas si rare de voir des fils plus méchants que leur père. Rien ne grandit et ne grossit plus vite qu'un petit défaut; rien ne *multiplie* plus promptement.

Laissez une prune pourrie dans un panier de prunes fraîches; en une nuit, elle pourrira tout le panier. J'aimerais mieux que les prunes saines pussent guérir les pourries. Malheureusement la vertu du bien ne s'étend pas jusque-là. Le voisinage d'un petit défaut n'est donc jamais indifférent.

Soyez indulgents aux petits défauts de vos amis si vous ne pouvez les réformer; *mais aux vôtres*, qui sont toujours dans votre main, croyez-moi, soyez implacables.

QUESTIONS. — 1° Qu'entendez-vous par « un petit défaut? » Donnez un exemple.

2° Que signifie le mot « multiplie » dans l'expression: rien ne multiplie plus promptement?

3° Quelles sont les propositions contenues dans la dernière phrase de la dictée: *mais aux vôtres... implacables.*

Indiquer la nature et la fonction de « aux vôtres » dans cette phrase.

## II

### LE PAYS NATAL

La véritable patrie *de tout homme* est ce petit coin de terre qui l'a vu *naître*, et où s'est *écoulée* son enfance. C'est *celui* qui *tient* le plus à sa nature, et qui s'imprime le plus profondément dans toutes les facultés de son âme à mesure *qu'elles se développent*. La modeste église du village ne s'oublie jamais. *Petit enfant*, comme on est impatient d'y accompagner ses parents! Le prêtre à l'autel, les chantres au *chœur*, les cérémonies avec leur caractère de nouveauté et de grandeur, le peuple si nombreux dans la *nef*, tout à cet âge, produit une impression durable. On *pourra*, plus tard, habiter des *grands centres*, être témoin des pompeuses cérémonies de nos *cathédrales*, mais lorsqu'on reviendra au pays, on sera toujours heureux d'assister aux offices de la paroisse. Les souvenirs *se presseront* dans l'esprit, et produiront une émotion inconnue *partout ailleurs*.

L'ABBÉ H. CIMON.

EXPLICATIONS ET EXERCICES. — *de tout homme*: exprimez autrement: d'un homme. — *naître*: remarquez sur l'accent circonflexe dans les verbes en *naître* et en *naître*. Donnez le passé défini: je *naquis*... le passé indéfini: je *suis né*, etc. Le contraire de naître: mourir. — *écoulée*: expliquez l'accord: verbe réfléchi, auxiliaire *être* mis pour *avoir*, accord avec le compl. dir. *s'* (se) qui remplace *enfance* et qui précède le participe. — *celui*: que remplace ce pronom? *coin* de terre. — *tient*: donnez le participe présent: *tenant*; le subjonctif présent (irrégulier) que je *tiens*... que nous *tenons*... qu'ils *tiennent*. — *elles se développent*: au pluriel: ce sont les *facultés* qui se développent et non pas l'âme. — *Petit enfant*: qu'y a-t-il de sous-entendu? *quand on est* ou *lorsqu'on est*. — *Chœur*: partie de l'église où se met le clergé. — Homonymes: *chœur* de chant, *chœur* organe. — *nef*: partie de l'église entre la porte et le chœur. Le mot *nef* signifie *navire*. On applique ce mot à l'église qui est comparée à la *barque de Pierre*. — *pourra*: donnez le présent de l'indicatif: je *peux* ou je *puis* (moins affirmatif), tu *peux*, il *peut*, nous *pouvons*, vous *pouvez*, ils *peuvent*. On dit bien *je puis*, mais jamais on dit *tu puis*, etc. — *grands centres*: que signifie cette expression? *les grandes villes*. — *cathédrales*: on donne ce nom à l'église où se trouve le siège, la demeure de l'évêque du diocèse. — *se presseront*: expliquez cette expression en disant la même chose autrement: *viendront en foule*. — *Partout ailleurs*: à quoi se rapporte cette expression? à *inconnue* (inconnue où).

## Récitation

## LA CHUTE D'UN GLAND

Au pied d'un chêne, et sur un vert gazon,  
 Se reposait une belette,  
 Quand un gland, détaché par le froid aquilon,  
 Vint tomber à plomb sur sa tête.  
 Elle s'éveille, et, tremblante d'effroi,  
 De ce lieu dangereux s'enfuit à perdre haleine,  
 Criant au rat des champs qu'elle regarde à peine :  
 « — Là-bas, là-bas, vient de tomber sur moi  
 La branche énorme d'un gros chêne. »  
 Le rat n'eut garde d'aller voir.  
 Il dit à deux lapins, broutant sur la colline,  
 Qu'un gros chêne venait de choir  
 Sur la belette sa voisine.  
 Les lapins en le racontant,  
 Y mêlent des éclairs et le feu du tonnerre ;  
 Un écureuil, qui les entend,  
 Y joint un tremblement de terre.  
 Bref, les faits, les détails, l'un par l'autre appuyés,  
 S'étaient, le lendemain, si bien multipliés,  
 Qu'à trente milles à la ronde,  
 Tous les animaux effayés,  
 Dans la chute d'un gland, voyaient la fin du monde.

VIENNET.

## REFLEXION

Combien de particuliers, combien de familles ont été victimes de cette fureur de parler, d'embellir les faits, qui est malheureusement le caractère distinctif d'un trop grand nombre de personnes ! La langue tue plus de renommées que le canon ne tue de soldats.

Dans sa fable *La chute d'un gland*, M. Viennet s'est moqué de ce défaut, qu'on pourrait hardiment appeler un vice.

## Rédaction

## PIÉTÉ FILIALE

Votre mère a été malade durant quelques jours. Dites pourquoi et comment vous lui avez témoigné votre piété filiale.

## DÉVELOPPEMENT

Ma mère a été malade pendant une quinzaine de jours, et, vraiment, j'ai été bien malheureuse : je souffrais de voir souffrir une maman si bonne, une maman qu'on aime tant.

Aussi l'ai-je bien soignée, et, tout sentiment de vanité écarté, je pense qu'elle a dû être heureuse de voir combien elle est aimée !...

Je me suis souvenue du temps où j'étais couchée dans mon petit lit, en proie à une de ces terribles maladies qui épouvantent les mères : rougeole, coqueluche, scarlatine....

Maman était alors sans cesse à mon chevet, rien ne la fatiguait, pas même mes caprices. Comme sa voix se faisait douce pour m'engager à prendre les remèdes.

Je revois aussi ma mère, dans les jours tristes, me cacher ses chagrins, sous un sourire bien doux, afin que je ne connaisse que bien tard, le plus tard possible, les difficultés de la vie. Toujours elle s'est oubliée pour moi, et cela, de façon si discrète, si simple, que j'ignorais ses sacrifices.

Et maintenant que je suis assez grande pour comprendre combien je dois l'aimer, n'est-ce pas pour moi un devoir sacré de lui donner les soins que réclame son état?

Installée à son chevet, je veillais sur son sommeil. Il me semblait être la maman, comme elle! Aussi, comme j'épiais ses moindres mouvements, comme j'essayais de deviner ses désirs, même ceux qu'elle voulait me cacher!...

Et ce fut un beau jour que celui où, appuyée sur mon bras, elle fit sa première sortie! Papa était fier et heureux de pouvoir lui dire: «Tu sais, ma chérie, nous n'avons souffert, de rien, pendant ta maladie, sauf de te voir souffrir. Pour le reste, «la petite a tout fait.»

Et, dans le sourire qui illumina le front de ma mère, j'eus alors la plus belle, la plus chère récompense.

### Dictées supplémentaires

#### I

#### LE SAINT-LAURENT, ROUTE DE CIVILISATION CHRÉTIENNE

Emirance, c'est par la route que vous avez suivie qu'est entrée chez nous la civilisation chrétienne, avec la Croix que dressait sur nos bords la main pieuse des découvreurs et les autels où nos missionnaires offraient au ciel le sacrifice rédempteur.

Les premières terres que vous avez aperçues, après la traversée des «grandes eaux,» ont jadis vu s'élever les premières croix plantées au sol du Canada. La Croix est à l'origine de notre histoire. Pour prendre possession de ces terres nouvelles, c'est le signe de la Rédemption que Jacques Cartier dressa d'abord sur la pointe de Gaspé.

Plus près, au pied des montagnes, à Tadoussac, vous avez pu apercevoir l'endroit béni où fut célébré la première messe au Canada, et, comme pour garder ce souvenir, un humble oratoire, l'un des temples les plus anciens que Jésus habita en la Nouvelle-France.

Jusqu'à Québec, vous avez vu s'épanouir sur les rives de florissantes paroisses où nos paysans conservent l'amour de la Croix et l'indéfectible dévotion au Mystère de la Foi, qu'y apportèrent, avec les traditions et la langue de la mère patrie, les marins bretons et normands qui furent nos pères.

Et notre vieille cité, qui vit naître le peuple canadien et fut le berceau de sa foi, revendique avec une légitime fierté l'honneur d'avoir donné à Jésus-Christ sa première demeure permanente en ce pays. Parmi les traditions chères à l'Église de Québec et qu'elle garde avec un soin jaloux il n'en est pas de plus sacrées que ses traditions de fidélité au Dieu de l'Eucharistie.

MGR L. N. BÉGIN,

(Extrait de l'adresse du clergé présenté à S. E. le Cardinal Vannutelli, Québec, 2 sept. 1910).

## II

## RENDONS JUSTICE AUX MINORITÉS

La province de Québec ne mériterait pas son titre de fille aînée de l'Église au Canada et en Amérique si elle se désintéressait des causes catholiques des autres provinces de la Confédération.

Nous avons — et permettez, Éminence, qu'au nom de mes compatriotes je revendique pour nous cet honneur — nous avons les premiers accordé à ceux qui ne partagent pas nos croyances religieuses, la plénitude de leur liberté dans l'éducation de leurs enfants. Nous avons bien fait; mais nous avons acquis par là le droit et le devoir de réclamer la plénitude des droits des minorités catholiques dans toutes les provinces protestantes de la Confédération.

Et à ceux-là qui vous diront que là où l'on est faible, là où l'on est peu nombreux, là où l'on n'est pas riche, on ne doit pas réclamer son dû, mais le mendier à genoux, je réponds: Catholiques du Canada, traversez les mers, abordez le sol de la protestante Angleterre, faites revivre l'ombre majestueuse d'un Wiseman, d'un Manning et d'un Vaughan si dignement représentés par un Bourne, et allez voir si là les minorités quémandent la charité du riche et du fort.

H. BOURASSA, *Député.*

(Discours à Notre-Dame de Montréal, 10 septembre 1910.)

## COURS SUPERIEUR

## Orthographe, Idées et Grammaire

## DICTÉES

## I

## LE TRAVAIL

*C'est une bien étrange aberration de l'esprit humain chez certains peuples, dans certains siècles, que le travail ait été un objet de mépris, tandis que l'oisiveté était préconisée, honorée; que l'on ait cherché à échapper à l'un, non pas seulement à cause des fatigues qu'il entraîne, mais par une certaine honte qu'on y attachait, tandis que l'on soupirait après l'autre, non pas tant à cause des prétendues douceurs qu'elle procure, que pour l'honneur et la considération dont elle était follement entourée. Cependant, si l'homme a été créé pour travailler, celui qui ne travaille pas n'est-il pas en flagrant délit de résistance à la volonté du Créateur, et loin d'avoir droit à nos hommages, ne devrait-il pas plutôt être un objet de mépris?*

*Qu'on ne vienne pas nous dire que certains pères ont laissé suffisamment de bien pour permettre à leurs enfants de vivre sans travailler, de génération en génération. Je verrai bien là pour ces heureux héritiers l'obligation de faire plus de bien à leurs semblables ou de faire de plus grandes choses que le commun des hommes, mais nullement une exemption de travail, auquel tout homme est, je ne dirai pas condamné, — car je regarde le travail comme le premier titre de noblesse de l'homme. — mais auquel tout homme est obligé par sa nature même.*

ÉTIENNE PARENT.



EXPLICATIONS ET EXERCICES. — *C'est*: trouver le vrai sujet de la proposition: que le travail ait été... *tandis que* l'oisiveté... *que l'on ait cherché*... *tandis que l'on soupirait*... tout cela (c) est une aberration. Pour mettre l'attribut en évidence l'auteur l'a placé par un gallicisme entre *c'est*... *que*. — *aberration*: écart de l'esprit qui marche dans l'erreur. — *ait été*: comment dirait-on au présent? que le travail *soit* (mode subjonctif). — *préconisé*: vantée, comblée de louanges... — *elle*: quel mot remplace ce pronom? *oisiveté*. — *a été créé*: traduisez le passif par l'actif? Si Dieu a créé l'homme... — *flagrant délit*: être pris *en flagrant délit*: veut dire être pris sur le fait au moment où l'on commet une *mauvaise action*. — *suffisamment de bien*: pourquoi le singulier? on a ici en vue l'importance des biens, la *fortune*; *suffisamment* n'évoque pas l'idée de *nombre*, mais l'importance. — *verrai*: donner les temps primitifs de ce verbe: *voir, voyant, vu, je vois*... *je vis*... — *le commun des hommes*: qu'est-ce que cela veut dire? les hommes de condition ordinaire. — *car je regarde*... *titre de noblesse pour l'homme*: que signifient les tirets qui encadrent ce membre de phrase? ils font l'office de *parenthèses*, ils indiquent une remarque que l'auteur fait à part, qu'il pourrait supprimer. Cependant on veut ici certainement donner plus de force à cette remarque, attirer l'attention sur la pensée que *le travail n'est pas un châtement, mais une occupation noble* par laquelle l'homme ressemble à Dieu qui agit sans cesse.

Rechercher tous les *verbes* de la dictée; en indiquer oralement le *mode*, le *temps*, la *personne*...

## ANALYSE

*Si l'homme a été créé pour travailler, celui qui ne travaille pas n'est-il pas en flagrant délit de résistance à la volonté du Créateur?*

Trois propositions:

1° *Celui*... *n'est-il pas en flagrant délit de résistance à la volonté du Créateur?* (c'est la principale).

2° *qui ne travaille pas*. (Complétive déterminative de *celui*).

3° *l'homme a été créé pour travailler*. (Complétive rattachée à la principale par la conjonction de subordination *si*, qu'on pourrait remplacer par *puisque*).

REMARQUES: — La proposition principale a la forme interrogative, mais n'est pas une interrogation. L'auteur emploie cette forme pour mieux nous amener à dire avec lui: *celui* (qui ne travaille pas) *est en flagrant délit*, etc.

— La forme interrogative a nécessité le pléonisme *celui, il*; répétition du sujet.

— *en flagrant délit* veut dire *visiblement coupable*, c'est l'attribut de *celui*.

Il faut analyser ces trois mots comme une seule expression, comme une *locution adjectivale* formée de la préposition *en*, de l'adjectif *flagrant* et du nom *délit*. Cette locution joue réellement le rôle d'un *adjectif* indiquant la *manière d'être* du sujet.

Il n'y a pas d'autre difficulté sérieuse, après ces remarques.

## II

## LE LIVRE

Un livre est comme un ami qui nous parle tout bas en quelque sorte à l'oreille, et qui, pour peu qu'il ait l'art d'habileté et d'agrément, gagne peu à peu notre confiance. Or, parmi les livres aussi, il y a de *faux amis*, et il est bon de savoir les discerner pour s'en préserver. Un mauvais livre est un *flatteur*, un ennemi caché sous le *masque* de la bienveillance, il importe de n'en être pas *dupe*, et chacun a pour cela un moyen aussi sûr que facile, c'est la *conscience*, éclairée par les enseignements de l'Eglise. Tout livre qui blesse, qui parle par conséquent contre la piété, la charité, la justice, les bonnes mœurs, est un *méchant et mauvais livre*, de même que tout livre qui satisfait la conscience est un bon, excellent livre. Mais il ne suffit pas, pour recueillir d'utiles fruits de ses lectures, de savoir distinguer et

choisir entre les livres; il faut encore savoir lire, ce qui n'est pas aussi aisé qu'on peut d'abord le supposer: lire, en effet, bien lire, c'est avant tout comprendre, puis juger et s'approprier les pensées d'un auteur: *c'est en faire son miel à la manière de l'abeille, et les déposer, pour les y garder, dans le plus pur de son âme.*

EXERCICES. ANALYSES. REVUE DES RÈGLES DE GRAMMAIRE. — *Qui vous parle?* la fonction de vous? — Quel est le sens de cette locution: *pour peu que?* (Pour quelque petite quantité que. Pour peu qu'il ait d'art, c'est-à-dire pourvu qu'il ait une petite quantité, un peu d'art). — Qu'est-ce qu'un *faux ami?* — *Les discerner pour s'en préserver:* la fonction de *les?* de *en?* — Qu'est-ce qu'un *flatteur?* — Que signifie cette expression: *sous le masque*, dans cette phrase: Caché sous le masque de la bienveillance? (*Sous la fausse apparence*). — Qu'est-ce qu'une *dupe?* personne qui a été jouée, trompée, ou qu'il est facile de jouer, d'abuser. — Il est bon de remarquer que le mot *dupe*, bien que se rapportant à un nom ou à un pronom au pluriel, se met au singulier, quand il s'agit d'un seul et même moyen employé pour tromper. — Nous fûmes la dupe de son stratagème. — Il se met au pluriel quand il s'agit de dupes successives. Nous fûmes les *dupes* de ces stratagèmes. — *Etre la dupe d'une affaire*, c'est ne pas y trouver son compte). — Qu'entend-on par *conscience?* (Témoignage ou jugement secret de l'âme, qui donne l'approbation aux actions bonnes et qui fait reproche des mauvaises). — Que signifie cette expression: *C'est en faire son miel à la manière des abeilles?* (De même que l'abeille ne prend de la fleur que ce qu'il y a de meilleur pour se l'approprier et en faire du miel, de même celui qui lit un livre, ne doit prendre dans les pensées de l'auteur du livre que celles qui lui conviendront le mieux, les meilleures, afin de les retenir, de se les approprier). — Analyser tous les pronoms contenus dans cette fin de phrase: *C'est en faire son miel ... dans le plus pur de son âme.*

## Récitation

### PRIÈRE AU DIVIN MAÎTRE

Sur notre beau pays étendez votre règne,  
Prenez possession de notre Canada:  
Qu'aux flots de votre amour, tout entier il se baigne,  
Qu'il ait toujours pour Roi, le lion de Juda.

Gardez à nos foyers l'amour pur et fidèle,  
Aux champs comme aux berceaux donnez fécondité,  
Que la flèche toujours sur nos bourgs étincelle,  
Et que brûle en nos cœurs l'ardente piété.

Les âmes des aïeux répandront leurs prières  
Avec leurs petits fils prosternés devant vous,  
Cartier, Champlain, Laval et nos missionnaires  
Maisonneuve, Dollard seront à vos genoux.

Ressuscitez en nous leur sublime délivrance,  
Leur foi; leur idéal, en un siècle d'argent,  
Afin que nous soyons votre Nouvelle-France,  
Les fils de saint-Louis, votre loyal sergent.

ARMAND CHOSEGROS, S. J.

(Extrait d'une jolie pièce de vers intitulé *Hosanna Filio David* et publiée dans le *Messenger canadien du S. C.*)

### Composition

*Sujet à traiter*

LES MAUVAISES LECTURES

Raoul a un ami, qui lui a proposé des livres.  
Il lui écrit pour le remercier, mais aussi pour refuser.  
Dites les raisons de son refus.  
Nous devons nous garder des mauvaises lectures comme du feu.

*Sujet traité*

Mon cher ami,

Tu m'as écrit très aimablement pour mettre les livres de ta bibliothèque à ma disposition pendant ma convalescence et, pour comble de complaisance, tu joins à ta lettre la liste de ces ouvrages. Merci de tout cœur pour ton aimable obligeance, mais ne te formalise pas, cher ami, si je refuse. Les livres dont tu m'envoies les titres sont des livres que notre bon et vénéré professeur nous avait dit être dangereux et j'avoue que j'ai été étonné de les savoir entre tes mains. Vois-tu, cher Henri, il ne faut pas jouer avec le feu, nous finissons un jour ou l'autre par nous brûler; il en est de même pour les mauvais livres, nous ne devons pas les ouvrir, car un jour ou l'autre, ils peuvent nous faire du mal, beaucoup de mal même.

La lecture est chose excellente en soi, si elle est faite pour nous instruire ou pour nous distraire honnêtement, mais elle est mauvaise si elle ne sert qu'à nous mettre en tête des théories immorales ou malsaines, des utopies dangereuses, ou des plaisirs malhonnêtes.

Il faut fuir ces sortes de lectures comme la peste, et c'est pourquoi, cher ami, ayant entendu blâmer les livres que tu me proposes, je me hâte de te remercier, mais aussi de les refuser. Si je puis me permettre de te donner un conseil, je t'engagerai à ne plus lire de livres semblables et surtout à ne jamais lire que ce que ton professeur t'avait engagé à lire. Il y a tant et de si bonnes choses à lire que nous ne devons pas perdre notre temps à lire des choses inutiles et mauvaises.

Ne m'en veux pas de ma franchise, tu sais que je ne sais pas dissimuler mes pensées et que j'ai l'habitude de penser tout haut avec toi.

Crois-moi ton bien sincère ami.

RAOUL.

(*L'Education Chrétienne*).

### Dictées supplémentaires

#### I

LE PRIVILÈGE D'ÊTRE ENFANT DE L'ÉGLISE

Quel magnifique privilège que celui d'être enfant de l'Eglise du Christ, appartenir à la grande famille des rachetés! Dans cette famille, si les bouches ne parlent pas toutes la même langue, une fraternité étroite réunit cependant toutes les âmes: les esprits se rencontrent, les volontés s'entendent, les efforts se coalisent;

l'accord est complet et l'union, parfaite; quand l'Eglise enseigne, nous croyons, quand elle commande, nous obéissons, lorsqu'elle est attaquée, nous la défendons.

Les rois et les peuples, les riches et les pauvres, le génie et la vertu, la piété et le dévouement, les sciences, les lettres, les arts, les lois, en un mot tout ce qu'il y a de grand, de beau et de saint dans l'humanité a salué le Christ, comme la nature reconnaissante, au sortir des ombres et des engourdissements de la nuit, salue le soleil qui l'abreuve de sa lumière et le pénètre de sa généreuse chaleur.

Grâce à Dieu, personne en ce pays ne songe que croire à Jésus et à son Evangile soit une déchéance, qu'avoir pour premier Maître Celui devant qui les savants et les génies inclinent leur front glorieux soit un abaissement, que servir Celui que toute civilisation admire et bénit puisse faire de nous des êtres inférieurs, puisse nous rendre moins utiles à nos semblables et à notre patrie.

SIR LOMER GOUIN, *Premier Ministre.*

(Discours à Notre-Dame de Montréal, 9 septembre 1910).

## II

### PLACE AU CHRIST ET À SON EGLISE

Le plus grand de nos vœux, c'est que le Christ ait toujours sa place sur cette terre canadienne, conquise en son nom, conservée pour lui et marquée à son empreinte.

Nous voulons que son Eglise puisse, sans entrave, continuer à exercer, parmi nous, son influence bienfaisante et salutaire, et nous espérons qu'on ne réussira jamais à l'exclure de notre vie publique, de nos lois, de l'éducation de la jeunesse, de la société domestique.

Nous formulons ces vœux, et nous exprimons cette volonté, parce que nous croyons que « l'Eglise a été instituée, par Dieu, pour instruire et guider le genre humain, et qu'elle peut s'employer, plus efficacement que personne, à promouvoir le règne du droit et de la justice, fondements les plus fermes des sociétés. »

J. M. TELLIER, *Député.*

(Discours à Notre-Dame de Montréal, 10 septembre 1910).

## III

### LA GLOIRE DES CONGRÈS EUCHARISTIQUES

Ce sera la gloire de l'œuvre des congrès eucharistiques d'avoir donné une physionomie et une accentuation nouvelles à cette indéfectible unité morale qui doit rapprocher les uns des autres les chrétiens de toutes les races, nonobstant les barrières physiques, économiques ou politiques. Ce sera son éternel honneur d'avoir dressé au milieu de notre âge de discordes et de conflits redoutables, en face de l'internationale haineuse et violente qui voudrait démolir les patries et détruire les sociétés, l'internationale pacifique et illuminatrice, qui aspire à rendre les patries meilleures et les sociétés plus heureuses en les faisant communiquer toutes dans l'amour et le culte du Maître dont la doctrine est une loi de justice et de paix.

THOMAS CHAPUIS, *Conseiller législatif.*

(Discours à Notre-Dame de Montréal, 10 septembre 1910).

## ENSEIGNEMENT SPECIAL

## Enseignement anti-alcoolique

## ANALYSE

(Phrases à étudier au tableau noir).

L'Alcool même le plus pur est dangereux.  
L'alcool fait le lit de la consommation.

DR. X.

L'intempérance pousse continuellement à tous les crimes.

LÉON XIII.

La buvette guette l'ouvrier à la sortie de l'usine et de l'atelier, au coin des rues, partout où il devra passer, pour lui ôter, avec son salaire, les joies douces et pures du foyer domestique, la santé, les forces, l'honneur, la vie chrétienne, le ciel!

R. P. HUGOLIN.

## DICTÉE

## L'ABIME DE L'IVROGNERIE

Canadiens, qui prétendez exercer quelque influence, et qui voulez marcher à la tête de vos concitoyens, voyez donc comment vous marchez vous-mêmes; regardez l'abime épouvantable dans lequel vous allez vous précipiter tous ensemble. Magistrats, hommes des conseils et des municipalités, dites-nous est-ce qu'il n'y a plus de lois pour diminuer les auberges, pour surveiller celles qui sont licenciées et pour fermer et abattre, à tout jamais, celles qui ne sont que les repaires du vice, de la licence et de l'impureté? Nous faisons appel à votre intelligence, à votre foi, à votre honneur et à votre nationalité.

MGR. J.-C. PRINCE.

## Problèmes anti-alcooliques

1. Un père de famille qui gagne \$2.50 par jour et travaille 308 jours par an, dépense en boisson \$2 par semaine. Combien pour cent de son salaire gaspille-t-il?

$\$2.50 \times 308 = \$770$ , le salaire annuel.

$\$2. \times 52 = \$104$ , la dépense annuelle.

$104 \div 770 = 13^{39}/_{77} = 13^{39}/_{77}\%$ . *Rép.*

2. Deux pères de famille gagnent chacun un salaire de \$1020 par année. Les dépenses des deux ménages sont égales. Cependant l'un des deux, qui est sobre, a économisé en 8 ans une somme de \$850; l'autre qui fait la noce de temps en temps, s'est endetté de \$130. Combien celui-ci a-t-il dépensé en boisson pendant ces huit années? Combien a-t-il dépensé par année?

*Solution:*  $\$850 + \$130 = \$980$ , somme dépensée dans 8 ans. *Rép.*

$\$980 \div 8 = \$122.50$ , dépense annuelle. *Rép.*

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE

## DICTÉE

## RESTONS AUX CHAMPS

La terre de la province de Québec est bien exposée, fertile, riche, la plus prodigieuse de ses dons peut-être, la plus prête à récompenser le moindre effort qui se porte vers elle. Les fils de marchands et de propriétaires qui perdent leur temps à la ville, devraient regarder la campagne de près: ils découvriraient qu'elle est la plus délicieuse et la plus surprenante des merveilles. *S'ils avaient goûté une fois à la noblesse de la vie des champs, à l'orgueil de la grande ferme en plein rapport avec les vastes prairies, avec les granges que remplit l'or des moissons, leurs poitrines et leurs cœurs s'ouvriraient à la plénitude de l'existence.*

QUESTIONS. — 1. Quel est le sens de la dernière phrase: *leurs poitrines et leurs cœurs s'ouvriraient à la plénitude de l'existence?*

2. Qu'entend-on par *l'or des moissons?*

3. Analyser: *S'ils avaient goûté.*

## Récitation

## GLOIRE AU PAIN

Sur les sillons que la herse nivelle,  
Par un matin d'automne, sombre ou clair,  
La large main du semeur va dans l'air,  
Laisant tomber la semence nouvelle.

A l'horizon, grave et toujours marchant,  
Le semeur va rythmant son noble geste,  
Il n'en suspend le vol qu'avec le reste  
Des derniers grains tombés au bout du champ.

Puis le grain dort. Sur une tiède haleine,  
Monte soudain un chant très doux, très lent:  
Pour éveiller le germe somnolent,  
C'est le printemps qui dit sa cantilène.

Le germe vit, se lève, et monte encor;  
La brise donne aux tiges ses caresses...  
Et les moissons, étalant leurs richesses,  
Font à la plaine un radieux décor.

Voici le pain, élément roi du monde!  
Oh! saluez le pain qui fait les forts,  
Source du sang dans un valeureux corps,  
Sève de l'âme en sa vigueur profonde.

Quand Dieu chercha de son amour trop plein  
Un dernier gage à laisser à la terre,  
Il accomplit l'indicible mystère  
De se donner dans un morceau de pain.

MARCEL BEAUDREY.

## PROBLEMES AGRICOLES

2. Un cultivateur maladroit vient d'acheter à un représentant de commerce un engrais phosphaté qu'il paye \$0.45 les 100 livres. Il lit sur sa facture qu'on lui garantit 25% de phosphate (a) tribasique (insoluble (b)) et 20% de phosphate (c) monobasique (soluble (d) au citrate (e)) renfermant 13% d'acide (f) phosphorique. On sait que le phosphate pur, ou tribasique, contient 45.8% d'acide phosphorique. Quelle est la valeur réelle de cet engrais, si le phosphate avec 18% d'acide phosphorique ne vaut que \$0.27 les 100 livres et le superphosphate (g) minéral, \$0.032 la livre?

Combien ce cultivateur inexpérimenté a-t-il perdu sur les 16500 livres d'engrais qu'il a achetées?

(a) *Phosphate tribasique*.—Phosphate de chaux pur renfermant de l'acide phosphorique insoluble.

(b) *Insoluble*.—Qui ne peut se dissoudre dans un liquide.

(c) *Phosphate monobasique*.—Phosphate renfermant de l'acide phosphorique soluble et qu'on appelle ordinairement superphosphate.

(d) *Soluble*.—Qui peut se dissoudre dans un liquide. Le sucre, les nitrates sont solubles.

(e) *Citrate d'ammoniaque*.—Liquide formé d'acide citrique et d'ammoniaque. L'expression *soluble au citrate* est très usitée dans le commerce des engrais. Pour les superphosphates, par exemple, on exige généralement que les trois quarts de leur acide phosphorique soient solubles dans l'eau et l'autre quart au citrate d'ammoniaque.

(f) *Acide phosphorique*.—Combinaison de phosphore et d'oxygène. Les os des animaux renferment beaucoup d'acide phosphorique. La plante en a dans toutes ses parties, mais principalement dans la graine. C'est donc un élément essentiel en agriculture. Le cultivateur se le procure en achetant des phosphates, des superphosphates et des scories de déphosphoration.

(g) *Superphosphate minéral*.—Phosphate naturel traité par l'acide sulfurique pour rendre l'acide phosphorique soluble et par conséquent plus assimilable par la plante. Les superphosphates renferment en général 15.25% d'acide phosphorique soluble dans l'eau ou au citrate d'ammoniaque.

*Solution*: Acide phosphorique insoluble contenu dans 100 livres de cet engrais phosphaté:  $45.8 \times 0.25 = 11.45$  livres.

Acide phosphorique soluble contenu dans 100 livres de cet engrais phosphaté:  $20 \times 0.13 = 2.60$  livres.

Valeur de l'acide phosphorique insoluble:  $(\$0.27 \times 11.45) \div 18 = \$0.172$

Valeur de l'acide phosphorique soluble:  $(\$0.032 \times 2.6) =$  \$0.0832

*Rép.*—Valeur réelle

\$0.2552

Perte sur 100 livres:  $\$0.45 - \$0.2552 = \$0.1948$ .

Perte sur 16500 livres:  $(\$0.1948 \times 16500) \div 100 = \$0.1948 \times 165 =$   
 $= \$32.01$ . *Rép.*

## MATHÉMATIQUES

## ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

Donnez le quotient et le reste des divisions suivantes :

1. \$10 — \$18. — \$26 — \$30 — \$36 — \$45. — \$51. — \$59. — \$69.  
— \$75. — \$80. — \$86. — \$15. — \$25. — \$34. — \$47. — \$52. — \$68. —  
\$73. — \$81. — \$85 par 7.

Réponses: \$10 ÷ 7 = quotient 1, reste \$3.  
\$18 ÷ 7 = " 2 " \$4.  
\$26 ÷ 7 = " 3 " \$5.  
\$30 ÷ 7 = " 4 " \$2.  
\$36 ÷ 7 = " 5 " \$1.  
\$45 ÷ 7 = " 6 " \$3.  
\$51 ÷ 7 = " 7 " \$2.  
\$59 ÷ 7 = " 8 " \$3.  
\$69 ÷ 7 = " 9 " \$6.  
\$75 ÷ 7 = " 10 " \$5.  
\$80 ÷ 7 = " 11 " \$3.  
\$86 ÷ 7 = " 12 " \$2.  
\$15 ÷ 7 = " 2 " \$1.  
\$25 ÷ 7 = " 3 " \$4.  
\$34 ÷ 7 = " 4 " \$6.  
\$47 ÷ 7 = " 6 " \$5.  
\$52 ÷ 7 = " 7 " \$3.  
\$68 ÷ 7 = " 9 " \$5.  
\$73 ÷ 7 = " 10 " \$3.  
\$81 ÷ 7 = " 11 " \$4.  
\$85 ÷ 7 = " 12 " \$1.

2. 10 livres.—17 l.—29 l.—36 l.—47 l.—54 l.—61 l.—71 l.—83 l.—  
91 l.—100 l.—13 l.—21 l.—31 l.—37 l.—46 l.—55 l.—63 l.—75 l.—84 l.—  
95 l.—101 l. par 8.

Réponses: 10 l. ÷ 8 = quotient 1, reste 2 l.  
17 l. ÷ 8 = " 2 " 1 l.  
29 l. ÷ 8 = " 3 " 5 l.  
36 l. ÷ 8 = " 4 " 4 l.  
47 l. ÷ 8 = " 5 " 7 l.  
54 l. ÷ 8 = " 6 " 6 l.  
61 l. ÷ 8 = " 7 " 5 l.  
71 l. ÷ 8 = " 8 " 7 l.  
83 l. ÷ 8 = " 10 " 3 l.  
91 l. ÷ 8 = " 11 " 3 l.  
100 l. ÷ 8 = " 12 " 4 l.  
13 l. ÷ 8 = " 1 " 5 l.  
21 l. ÷ 8 = " 2 " 5 l.  
31 l. ÷ 8 = " 3 " 7 l.



37 l. ÷ 8 =	"	4	"	5 l.
46 l. ÷ 8 =	"	5	"	6 l.
55 l. ÷ 8 =	"	6	"	7 l.
63 l. ÷ 8 =	"	7	"	7 l.
75 l. ÷ 8 =	"	9	"	3 l.
84 l. ÷ 8 =	"	10	"	4 l.
95 l. ÷ 8 =	"	11	"	7 l.
101 l. ÷ 8 =	"	12	"	5 l.

### PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. Un marchand a acheté 274 verges de drap à \$3.52 la verge, qu'il a revendues à \$4.36 la verge, et 189 verges d'un autre drap à \$2.35 la verge, qu'il a revendues \$3.18 la verge. Combien a-t-il gagné en tout?

*Solution:*  $\$3.52 \times 274 = \$964.48$ , coût du 1er drap.

$\$2.35 \times 189 = \$444.15$ , coût du 2e drap.

$\$964.48 + \$444.15 = \$1408.63$ , coût total du drap.

$\$4.36 \times 274 = \$1194.64$ , ce que rapporte la 1ère vente.

$\$3.18 \times 189 = \$601.02$ , ce que rapporte la 2e vente.

$\$1194.64 + \$601.02 = \$1795.66$ , ce que rapportent les deux ventes.

$\$1795.66 - \$1408.63 = \$387.03$ , le gain total.

*Autre solution:*  $\$4.36 - \$3.52 = \$0.84$ , le gain sur 1 verge dans le 1er cas.

$\$0.84 \times 274 = \$230.16$ , le gain dans le 1er cas.

$\$3.18 - \$2.35 = \$0.83$ , le gain sur 1 verge dans le 2e cas.

$\$0.83 \times 189 = \$156.87$ , le gain dans le 2e cas.

$\$230.16 + \$156.87 = \$387.03$ , le gain total.

2. Un marchand achète une pièce d'étoffe à raison de \$17.36 les 7 verges et il la revend \$38.88 les 12 verges. Il réalise ainsi un bénéfice de \$191.52. Quelle est la longueur de la pièce?

*Solution:*  $\$17.36 \div 7 = \$2.48$ , le coût d'une verge.

$\$38.88 \div 12 = \$3.24$ , le prix de vente d'une verge.

$\$3.24 - \$2.48 = \$0.76$ , le bénéfice sur 1 verge.

$\$191.52 \div \$0.76 = 252$  verges. *Rép.*

3. Un entrepreneur emploie 349 ouvriers dont le travail journalier lui rapporte en moyenne \$660.91; 58 de ces ouvriers sont payés à raison de \$1.36 par jour, 164 à raison de \$1.57, et les autres reçoivent ensemble \$232.41. On demande le prix de la journée de ces derniers et le bénéfice de l'entrepreneur.

*Solution:*  $\$1.36 \times 58 = \$78.88$ , somme payée aux premiers ouvriers.

$\$1.57 \times 164 = \$257.48$ , somme payée au 2e groupe.

$\$232.41$  somme payée au 3e groupe.

$\$568.77$ , somme payée aux 3 groupes.

$\$660.91 - \$568.77 = \$92.14$ , le bénéfice.

$58 + 164 = 222$ , nombre total d'ouvriers dans les 2 premiers groupes.

$349 - 222 = 127$ , nombre d'ouvriers dans le 3<sup>e</sup> groupe.

$\$232.41 \div 127 = \$1.83$ , le salaire journalier d'un ouvrier du 3<sup>e</sup> groupe.

4. On a deux pièces de drap de même qualité; la 1<sup>ère</sup> coûte  $\$83.22$  et la 2<sup>e</sup> qui contient 29 verges de plus a coûté  $\$125.56$ . Combien chaque pièce contient-elle de verges?

*Solution:*  $\$125.56 - \$83.22 = \$42.34$ .

$\$42.34 \div 29 = \$1.46$ , le prix d'une verge.

$\$83.22 \div \$1.46 = 57$  verges dans la 1<sup>ère</sup> pièce.

$57 + 29 = 86$  verges dans la 2<sup>e</sup> pièce.

ou autrement,  $\$125.56 \div \$1.46 = 86$  verges dans la 2<sup>e</sup> pièce.

5. Combien de fois pourra-t-on ôter le nombre 768 de 948308?

*Solution:*  $948308 \div 768 = 1234$  fois et il reste 596.

6. Combien faut-il retrancher de 18 pour rendre ce nombre 3 fois plus petit?

*Solution:*  $18 \div 3 = 6$ . Six est trois fois plus petit que 18. Combien faut-il retrancher de 18 pour que le reste soit 6?  $18 - 6 = 12$ . *Rép.*

7. Combien faut-il retrancher de 880434 pour rendre ce nombre 246 plus petit?

*Solution:*  $880434 \div 246 = 3579$ .

$880434 - 3579 = 876855$ . *Rép.*

8. La différence de deux nombres est 8 et leur quotient est 5. Quels sont ces nombres?

*Solution:* Le grand nombre égale 5 fois le petit.

La différence 8 égale le grand nombre moins 1 fois le petit = 4 fois le

petit.

4 fois le petit = 8.

1 fois le petit =  $8 \div 4 = 2$ , le petit nombre.

5 fois le petit =  $(8 \div 4) \times 5 = 10$ , le grand nombre.

9. La différence de deux nombres est 817185 et leur quotient est 2356. Quels sont ces nombres?

*Solution:* 817185 est égale à 2356 le plus petit des deux nombres.

$817185 \div 2356 = 347$  le plus petit nombre.

$817185 + 347 = 817532$ , le plus grand nombre.

### PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Trouvez la somme des fractions  $\frac{2}{3}$ ,  $\frac{7}{9}$  et  $\frac{13}{18}$ , et expliquez l'opération.

Le plus petit multiple commun des dénominateurs 3, 9, 18 c'est-à-dire le plus petit nombre exactement divisible par les dénominateurs 3, 9, 18, est 18. On a à changer  $\frac{2}{3}$  en 18ièmes; dans 1 entier il y a 18 dix-huitièmes, dans  $\frac{1}{3}$  d'entier il y a 6 dix-huitièmes, dans  $\frac{2}{3}$ , 12 dix-huitièmes; ainsi  $\frac{2}{3} = \frac{12}{18}$ .

On a à changer  $\frac{7}{9}$  en 18ièmes: dans 1 entier il y a 18 dix-huitièmes, dans  $\frac{1}{9}$  d'entier il y a 2 dix-huitièmes, dans  $\frac{7}{9}$  il y a 14 dix-huitièmes; ainsi  $\frac{7}{9} = \frac{14}{18}$ .

La dernière fraction  $\frac{13}{18}$  est déjà en dix-huitièmes.

$$\frac{12}{18} + \frac{14}{18} + \frac{13}{18} = \frac{39}{18} = \frac{2^3}{18} = 2\frac{1}{6}. \text{ Rép.}$$

2. Quelle est la fraction à laquelle il manque  $\frac{4}{15}$  pour égaler  $\frac{8}{9}$ ?

$$\text{Solution: } \frac{8}{9} - \frac{4}{15} = \frac{40}{45} - \frac{12}{45} = \frac{28}{45}. \text{ Rép.}$$

3. On a pris les  $\frac{4}{9}$  puis les  $\frac{2}{5}$  du reste d'une pièce d'étoffe. On a vendu le dernier reste pour \$77 à raison de  $\$1\frac{5}{6}$  la verge.

On demande la longueur totale de la pièce d'étoffe.

$$\text{Solution: } \frac{9}{9} - \frac{4}{9} = \frac{5}{9}, \text{ 1er reste.}$$

$$\frac{2}{5} \text{ de } \frac{5}{9} = \frac{2}{9}, \text{ quantité prise en 2e lieu.}$$

$$\frac{5}{9} - \frac{2}{9} = \frac{3}{9} = \frac{1}{3} \text{ de la pièce, dernier reste.}$$

$$\$77 \div \$1\frac{5}{6} = 42 \text{ verges} = \text{le dernier reste} - \frac{1}{3} \text{ de la pièce.}$$

$$42 \times 3 = 126 \text{ verges la longueur de la pièce.}$$

4. Un ouvrier, A, ferait un ouvrage en 24 jours, un autre ouvrier, B, le ferait en 32 jours et un troisième ouvrier, C, en 40 jours. Ils travaillent ensemble un jour, alors A abandonne et B et C continuent ensemble pendant 3 jours, puis B à son tour abandonne l'ouvrage. C termine l'ouvrage seul. On demande combien de jours C met à terminer l'ouvrage, combien il revient à chacun si le coût total est de \$72, et le salaire journalier de chaque ouvrier?

$$\text{Solution: } \frac{1}{24} + \frac{1}{32} + \frac{1}{40} + \frac{3}{32} + \frac{3}{40} = \frac{1}{24} + \frac{4}{32} + \frac{4}{40} \\ = \frac{1}{24} + \frac{1}{8} + \frac{1}{10} = \frac{5}{120} + \frac{15}{120} + \frac{12}{120} = \frac{32}{120} = \frac{4}{15}, \text{ ce que}$$

A, B et C ont fait dans les 4 premiers jours.

$$\frac{15}{15} - \frac{4}{15} = \frac{11}{15}, \text{ ce que C fait seul.}$$

$$\frac{11}{15} \div \frac{1}{40} = \frac{11}{15} \times \frac{40}{1} = \frac{11}{3} \times \frac{8}{1} = \frac{88}{3} = 29\frac{1}{3} \text{ jours,}$$

temps que met C à terminer l'ouvrage.

A a fait  $\frac{1}{24}$  de l'ouvrage: il a droit à  $\frac{1}{24}$  de \$72 = \$3: il a travaillé 1 jour, donc son salaire journalier est de \$3.

B a fait  $\frac{1}{8}$  de l'ouvrage: il a droit à  $\frac{1}{8}$  de \$72 = \$9: il a travaillé 4 jours, donc son salaire journalier est de  $\$9 \div 4 = \$2.25$ .

C a fait  $\frac{1}{10} + \frac{11}{15} = \frac{5}{6}$  de l'ouvrage: il a droit aux  $\frac{5}{6}$  de \$72 = \$60: il a travaillé  $4 + 29\frac{1}{3} = 33\frac{1}{3}$  jours: son salaire journalier est de  $\$60 \div 33\frac{1}{3} = 60 \times \frac{3}{100} = \$1.80$ .

5. Les  $\frac{4}{17}$  d'une pièce de drap valent \$49.50. Quel est le prix de la pièce entière et quelle est la longueur de la pièce si une verge coûte \$2.25?

$$\text{Solution: } \frac{1}{7} \div \frac{49.50}{4}$$

$$\frac{17}{17} = 49.50 \times \frac{17}{4} = \$210.375.$$

Lorsque les élèves comprennent cette manière de trouver ce que coûte l'unité, il est bon de faire remarquer à ceux qui ne l'ont pas remarqué d'eux-mêmes que l'opération n'est rien autre chose qu'une division: une application de la règle que pour trouver le prix de l'unité lorsqu'on a le prix d'une quantité il suffit de diviser le prix par le nombre représentant la quantité.

$$\$210.375 \div \$2.25 = 93.5 \text{ verges.}$$

6. Les 0.649 d'une terre appartiennent à A, le reste à B:  $\frac{7}{15}$  de la part de B vaut \$4378.93 de moins que la part d'A. Quelle est la valeur de la propriété?

$$\text{Solution: } 1. - 0.649 = 0.351 \text{ de la terre appartiennent à B.}$$

$$\frac{7}{15} \text{ de } 0.351 = \frac{7}{15} \text{ de } 0.117 = 7 \times 0.0234 = 0.1638 \text{ de la terre} = \text{les } \frac{7}{15} \text{ de la part de B.}$$

$$0.649 - 0.1638 = 0.4852 = \$4378.93.$$

La terre vaut  $\$4378.93 \div 0.4852 = \$9025$ . *Rép.*

7. Dans 4 jours  $\frac{1}{2}$  A peut faire autant d'ouvrage que B peut en faire dans 3 jours  $\frac{1}{3}$ . Combien de jours mettront-ils, travaillant ensemble, à faire un ouvrage que B ferait, seul, en 9 jours  $\frac{2}{5}$ ?

$$\text{Solution: } 4\frac{1}{2} \text{ jours d'A} = 3\frac{1}{3} \text{ jours de B.}$$

$$\frac{9}{2} \text{ jours d'A} = \frac{10}{3} \text{ jours de B.}$$

$$1 \text{ jour d'A} = \frac{10}{3} \times \frac{2}{9} = \frac{20}{27} \text{ jours de B.}$$

A et B travaillant ensemble pendant un jour feront la quantité d'ouvrage que B ferait dans 1 jour  $\frac{20}{27}$ .

Ils feront l'ouvrage que ferait B en  $9\frac{2}{5}$  jours dans  $9\frac{2}{5} \div 1\frac{20}{27} = \frac{47}{5} \times \frac{27}{47} = \frac{25}{5} = 5\frac{2}{5}$  jours. *Rép.*

10. Partagez \$310 entre A et B de manière que le  $\frac{1}{3}$  de la part d'A contiendra \$10 de plus que le  $\frac{1}{4}$  de celle de B.

$$\text{Solution: } \frac{1}{3} \text{ de la part d'A} = \frac{1}{4} \text{ de la part de B} + \$10.$$

$$\text{La part d'A ou } \frac{3}{3} \text{ de la part d'A} = \frac{3}{4} \text{ de la part de B} + 30.$$

Ainsi on peut remplacer la part d'A par les  $\frac{3}{4}$  de la part de B + \$30.

$$\frac{4}{4} \text{ de B} + \frac{3}{4} \text{ de B} + \$30 = \$310.$$

$$\frac{7}{4} \text{ de B} + \$30 = \$310.$$

$$\frac{7}{4} \text{ de B} = \$310 - \$30 = \$280.$$

$$\frac{1}{4} \text{ de B} = \frac{280}{7}.$$

$$\frac{4}{4} \text{ de B} = 280 \times \frac{4}{7} = \$160, \text{ la part de}$$

B. *Rép.*

$\frac{3}{4}$  de B + 30 =  $(280 \times \frac{3}{7}) + 30 = \$120 + \$30 = \$150$ , la part d'A. *Rép.*

On nous écrit ce qui suit :

Auriez-vous la bonté de donner dans *l'Enseignement Primaire* d'octobre une réponse à la question suivante :

“ Dans une multiplication ou une division de *nombres mixtes*, faut-il changer ces *nombres mixtes* en *fractions improprement dites* avant d'opérer, ou s'il est préférable de garder les *nombres mixtes* ? ”

Ordinairement j'enseigne les deux manières d'opérer à mes élèves sans leur dire laquelle mérite la préférence. ”

*Note.* Les expressions *nombres mixtes* et *fractions improprement dites* sont des anglicismes. Les auteurs français appellent **nombre fractionnaire** celui qui est composé d'un nombre entier et d'une fraction : **expression fractionnaire** toute valeur qui est mise sous forme de fraction et dont le numérateur égale le dénominateur ou lui est supérieur.

RÉPONSE.—En enseignant la multiplication ou la division des *nombres fractionnaires* on fait changer les *nombres fractionnaires* en *expressions fractionnaires* puis on suit la règle générale. L'autre manière ne doit être enseignée, si on juge à propos de l'enseigner, qu'à des élèves avancés et qui sont parfaitement familiers avec le procédé que nous venons de recommander.

## REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Si 3 hommes peuvent faire les  $\frac{5}{12}$  d'un ouvrage en 5 jours de 12 heures chacun, combien d'hommes faudrait-il pour faire les  $\frac{4}{9}$  de ce même ouvrage dans 6 jours de 8 heures?

*Solution:* 3 hommes font  $\frac{5}{12}$  en 5 jours de 12 heures.  
 ? " "  $\frac{4}{9}$  " 6 " " 8 "

$$\frac{3 \times 12 \times 4 \times 5 \times 12}{5 \times 9 \times 6 \times 8} = \text{en simplifiant} = 4 \text{ hommes.}$$

2. En vendant un cheval je réalise un bénéfice de 20%. Avec le prix de vente j'achète un autre cheval. En vendant le deuxième cheval, je perds 20%. La perte nette sur les deux ventes a été de \$4.80. On demande le prix coûtant du 1er cheval?

*Solution:* Soit \$1 le prix coûtant du 1er cheval; alors \$1.20 le prix de vente du 1er cheval.

$$\$1.20 \times 0.20 = \$0.24, \text{ la perte sur le 2e cheval.}$$

$$\$0.24 - \$0.20 = \$0.04 \text{ la perte nette.}$$

$$\$4.80 \div 0.04 = 120 \text{ fois } \$1 = \$120 \text{ le prix coûtant du 1er cheval.}$$

3. Une personne dispose en ce moment de \$12000 qu'elle désire placer en rentes sur l'Etat. Y a-t-il avantage pour elle à acheter de la rente 5% au cours de 112.50 ou du 3% au cours de 82.20?

Les rentes sur l'Etat sont les sommes annuelles que les états emprunteurs paient à leur créanciers.

Le créancier reçoit de l'Etat un document appelé titre de rente. La possession de ce titre est la preuve que le porteur a droit à une rente annuelle. Les titres de rentes, connus sous le nom de débetures, ici au Canada, sont généralement faits pour \$100. Les titres de rentes se vendent et s'achètent comme toute autre propriété. Quand on dit comme dans le problème ci-dessus de la rente 5% au cours de 112.50, cela veut dire qu'on peut acheter pour \$112.50 un titre, par lequel l'emprunteur s'engage à payer au porteur, à l'échéance \$100 et \$5 tous les ans jusqu'à l'échéance de la dette.

$\$12000 \div \$112.50 =$  le nombre de titres que l'on peut acheter avec \$12000.

$(12000 \div 112.50) \times 5 = (12000 \times 5) \div 112.50 = 533.33\frac{1}{3}$ , le revenu de \$12000 placées en rentes sur l'Etat, 5%, au cours de 112.50.

$12000 \div 82.20 =$  le nombre de titres de 3% que l'on peut acheter lorsque la rente est au cours de 82.20.

$(12000 \div 82.20) \times 3 = (12000 \times 3) \div 82.20 = \$437.956$ , le revenu de \$12000 placées en rentes sur l'Etat, 3%, au cours 82.20.

$\$533.33\frac{1}{3} - \$437.956 = \$95.377$  + le bénéfice qu'il y a à placer les \$12000 en 5% au cours 112.50 plutôt qu'en 3% au cours 82.20.

*Autre solution:*  $5 \div 112.5 = 0.04\frac{4}{9}\%$ , ce que rapporte \$1 placée en 5% au cours 112.5.

$$\$3 \div 82.2 = \$0.036496.$$

$\$0.044444 - \$0.036496 = \$0.007948$ , bénéfice réalisé en plaçant \$1 dans les 5% à 112.5, plutôt que dans les 3% à 82.2.

$$\$0.007948 \times 12000 = \$95.376, \text{ bénéfice sur } \$12000.$$

4. Un marchand a 250 verges de toile qui lui ont coûté \$72. Il en vend d'abord 135 verges à \$0.32 la verge. Combien doit-il vendre la verge de ce qui lui reste pour gagner 18% sur le coût total de la toile?

*Solution:*  $\$72 \times 0.18 = \$12.96$  le gain.

$\$72 + \$12.96 = \$84.96$  le prix de vente total.

$\$0.32 \times 135 = \$43.20$ , le prix de vente des 135 verges.

$250 - 135 = 115$  verges, le reste.

$\$84.96 - \$43.20 = \$41.76$ , le prix de vente des 115 verges.

$\$41.76 \div 115 = \$0.363^{2/23}$ . *Rép.*

5. Un marchand a acheté 420 verges de drap à raison de \$3.30 la verge; il veut, en le revendant, réaliser un bénéfice de 10% sur le prix d'achat. Il a déjà vendu les  $\frac{2}{5}$  de ce drap à \$3.90. Combien doit-il vendre la verge de ce qui reste?

*Solution:*  $\$3.30 \times 420 = \$1386$ , le prix d'achat.

$\$1386 \times 0.10 = \$138.60$ , le bénéfice.

$\$1386 + 138.60 = \$1524.60$ , le prix de vente.

$\frac{2}{5}$  de 420 = 168 verges vendues.

$420 - 168 = 252$  verges qui restent.

$\$3.90 \times 168 = \$655.20$ , rapport des 168 verges vendues.

$\$1524.60 - \$655.20 = \$869.40$ , ce que les 252 verges doivent rapporter.

$\$869.40 \div 252 = \$3.45$ . *Rép.*

5. On achète un certain nombre de volumes chez un libraire à \$1.95; il en donne 13 pour 12. A combien faut-il revendre chaque volume pour faire un bénéfice de  $33\frac{1}{3}\%$  sur l'argent déboursé.

*Solution:*  $\$1.95 \times 12 = \$19.80$ , ce que coûtent 13 volumes.

$\$19.80 \times 33\frac{1}{3}\% = \$6.60$ , le bénéfice total.

$\$19.80 + \$6.60 = \$26.40$ , le prix de vente total.

$\$26.40 \div 13 = \$2.03\frac{1}{13}$  ou \$2.03. *Rép.*

6. Une marchande porte des œufs au marché où elle doit les vendre \$0.24 la douzaine. En route elle casse 18 œufs; pour ne rien perdre, elle vend ceux qui lui restent \$0.30 la douzaine. Combien avait-elle d'œufs en partant?

*Solution:* Elle a perdu 18 œufs 1 douzaine  $\frac{1}{2}$ , c'est-à-dire  $\$0.24 \times 1\frac{1}{2} = \$0.36$ .

$\$0.30 - \$0.24 = \$0.06$ , l'augmentation de prix sur une douzaine, le gain sur une douzaine.

$\$0.36 \div 0.06 = 6$  douzaines qui restent

$6 + 1\frac{1}{2} = 7\frac{1}{2}$  douzaines, ce qu'elle avait tout d'abord.

## ALGÈBRE

1. Deux barils contiennent des mélanges de vin et d'eau; dans le 1er baril le vin est à l'eau dans le rapport de 4 à 3; dans le 2e baril, le vin est à l'eau dans le rapport de 2 à 3. Dans le 3e baril il y a en tout 84 gallons. Combien de gallons contient le 2e baril si en mélangeant le contenu des 2 barils on obtient un liquide moitié vin, moitié eau.

*Solution:* Soit  $x$  le nombre de gallons de mélange dans le 2nd baril.

Sur 5 gallons il y a 2 de vin.

Alors  $\frac{2x}{5}$  le nombre de gallons de vin dans le 2e.

et  $\frac{3x}{5}$  le nombre de gallons d'eau.

Dans le 1er baril il y a  $\frac{4}{7}$  de  $84 = 48$  gallons de vin, et  $\frac{3}{7}$  de  $84 = 36$  gallons d'eau.

$$\begin{aligned} \frac{3x}{5} + 36 &= \frac{2x}{5} + 48 \\ \frac{3x}{5} - \frac{2x}{5} &= 48 - 36 = 12 \\ 3x - 2x &= 60 \\ x &= 60. \text{ Rép.} \end{aligned}$$

2. Un homme achète un terrain à raison de \$30 l'arpent. Il le vend en lots à bâtir. Les lots se vendent 3 fois le prix qu'il les a payés, de sorte qu'il réalise un bénéfice de \$150 et possède encore 25 arpents. Combien avait-il acheté d'arpents?

*Solution*: Soit  $x$  le nombre d'arpents achetés.

$x - 25$ , le nombre d'arpents vendus.

$30x$  le prix d'achat.

$$(3) \quad 720 - 40x = 240$$

$$90(x - 25) = 90x - 2250, \text{ ce que rapporte la partie vendue.}$$

$$90x - 2250 - 30x = 150.$$

$$60x = 150 + 2250 = 2400$$

$$x = \frac{2400}{60} = 40 \text{ arpents. Rép.}$$

3. Une somme d'argent fut distribuée à un certain nombre de personnes; s'il y avait eu 6 personnes de plus, chacune aurait reçu 40 cts de moins qu'elle n'a reçu; s'il y avait eu 3 personnes de moins, chacune aurait reçu 40 cts de plus. Combien y avait-il de personnes et combien chacune a-t-elle reçu?

*Solution*: Soient  $x$ , le nombre de personnes et  $y$ , la somme que chacune reçut.

$x y$  la somme totale distribuée.

$(x + 6)$ , nombre de personnes s'il y avait 6 de plus.

$(y - 40)$  ce que chaque personne aurait reçu dans ce cas.

$(x + 6)(y - 40) = xy + 6y - 40x - 240$ , la somme totale distribuée.

$(x - 3)$  nombre de personnes s'il y avait 3 de moins.

$(x - 3)(y + 40) = xy - 3y + 40x - 120$ , la somme totale distribuée.

$$(1) \quad xy + 6y - 40x - 240 = xy$$

$$(2) \quad xy - 3y + 40x - 120 = xy$$

Tranposant, on a: (3)  $6y - 40x = 240$ .

$$(4) \quad -3y + 40x = 120$$

Ajoutant (4) à (3), on a: (5)  $3y = 360$

$$\text{d'où (6) } y = \frac{360}{3} = 120 \text{ cts. Rép.}$$

Substituant 120 cts la valeur de  $6y$  dans (3), on a:

$$(3) \quad 720 - 40x = 240$$

$$-40x = 240 - 720 = -480$$

$$40x = 480$$

$$x = \frac{480}{40} = 12 \text{ personnes. Rép.}$$

$$40 = 12 \text{ personnes. Rép.}$$

4. Si on augmente l'argent d'A de \$36, il aura 3 fois ce que B a, et si on diminue l'argent de B de \$5 il aurait la moitié de ce que possède A. Combien ont-ils chacun?

*Solution:* Soient  $x$  le nombre de piastres d'A et  $y$  le nombre de B.

$$(1) \quad x + 36 = 3y$$

$$(2) \quad \frac{x}{2} = y - 5.$$

Multipliant (2) par 2, on a (3):  $x = 2y - 10$ .

Transposant dans (1) et (3), on a:

$$(4) \quad x - 3y = -36$$

$$(5) \quad x - 2y = -10$$

Soustrayant (4) de (5) on a:  $y = 26$ . *Rép.*

Substituant 52 la valeur de  $2y$  à  $2y$  dans (5) on a: (5)  $x - 52 = -10$   
 $x = 52 - 10 = 42$ . *Rép.*

5. La somme des carrés de deux nombres est 170 et la différence de leurs carrés est 72. Quels sont les nombres?

*Solution:* Soient  $x$  le grand nombre et  $y$  le petit.

$$(1) \quad \dots\dots x^2 + x^2 + y^2 = 170$$

$$(2) \quad \dots\dots x^2 - y^2 = 72$$

Ajoutant (2) à (1), on a: (3)  $2x^2 = 242$ .

d'où  $x^2 = \frac{242}{2} = 121$

$$x = + 11 \text{ ou } - 11$$

Substituant 121 la valeur de  $x^2$  à  $x^2$  dans (1), on a:

$$(1) \quad 121 + y^2 = 170$$

$$\text{d'où } y^2 = 170 - 121 = 49$$

$$\text{d'où } y = + 7 \text{ ou } - 7.$$

6. Le produit de 2 nombres est 108 et leur somme est deux fois leur différence. Quels sont les nombres?

*Solution:* Soient  $x$  le grand nombre et  $y$  le petit.

$$(1) \quad \dots\dots xy = 108$$

$$(2) \quad \dots\dots x + y = 2x - 2y$$

Transposant (2), on a: (3)  $-x + 3y = 0$

Multipliant (3) par moins  $x$ , on a: (4)  $x^2 - 3xy = 0$

Multipliant (1) par 3, on a: (5)  $3xy = 324$

Ajoutant (5) à (4), on a:  $\dots\dots x^2 = 324$

d'où  $x = + 18 \text{ ou } - 18$ .

Substituant 18 la valeur de  $x$  à  $x$  dans (1), on a:

$$18x = 108$$

d'où  $y = \frac{108}{18} = 6$ . *Rép.*

*Autre solution:* Soit  $x$  le grand nombre alors  $\frac{108}{x}$  le petit.

$$x + \frac{108}{x} = 2x - \frac{216}{x}$$

Transposant, on a:  $x + \frac{108}{x} - 2x + \frac{216}{x} = 0$

$$\text{d'où } -x + \frac{324}{x} = 0$$

Multipliant par  $(-x)$ , on a  $x^2 - 324 = 0$

$$\text{d'où } x^2 = 324$$



$$x = + 18 \text{ ou } - 18. \text{ Rép.}$$

$$^{108}/x = ^{108}/_{18} = 6. \text{ Rép.}$$

7. Si on soustrait 119 du carré d'un nombre, le reste est égal à dix fois la différence entre le nombre et 8. Quel est le nombre?

*Solution:* Soit  $x$  le nombre.

$$x^2 - 119 = 10(x - 8) = 10x - 80.$$

$$x^2 - 10x = 119 - 80 = 39$$

$$\text{Complétant le carré, on a: } x^2 - 10x + 5^2 = 39 + 25 = 64.$$

$$\text{Extrayant la racine, on a: } x - 5 = \text{plus ou moins } 8.$$

$$\text{d'où } x = 5 + 8 = 13 \text{ Rép.}$$

$$\text{ou } x = 5 - 8 = - 3.$$

### PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Si une roue de bicyclette fait 560 tours dans un parcours d'un mille, quel en est le rayon? (Dans ce cas mettons  $3\frac{1}{7}$  pour le rapport de la circonférence au diamètre.)

*Solution:* Dans 1 mille il y a 5280 pieds.

$5280 \div 560 = 9\frac{3}{7}$ , la distance parcourue par la roue dans 1 tour, ou la circonférence de la roue.

$$9\frac{3}{7} \div 3\frac{1}{7} = 3 \text{ pieds, le diamètre.}$$

$$3 \div 2 = 1 \text{ pied } 6 \text{ pouces, le rayon. Rép.}$$

2. Sur chaque côté d'un carré dont le côté a 20 pouces on décrit, en dehors du carré, une demi-circonférence. On demande la surface totale du carré et des demi-cercles.

*Solution:*  $20^2 = 400$  pouces, surface du carré.

$20^2 \times .7854 = 314.16$ , surface d'un cercle de 20 pouces de diamètre ou de deux demi-circonférences;  $314.16 \times 2 = 628.32$ , surface de 2 cercles ou de 4 demi-circonférences.

$$400 + 628.32 = 1028.32 \text{ pouces carrés, surface totale de la figure.}$$

3. La circonférence d'un terrain circulaire est de 1 mille; quelle est la surface de ce terrain en acres?

*Solution:*  $1^2 \times 0.07958 = 0.07958$  mille carré, surface du terrain.

$$0.07958 \times 640 = 50.9 \text{ acres. Rép.}$$

4. Un angle de 60 degrés au centre est sous tendu par une corde de  $10\frac{1}{2}$  pouces. Quelle est la surface du segment?

*Solution:* La corde qui sous tend un angle de 60 degrés est égale au rayon. Donc le rayon dans ce cas est égal à  $10\frac{1}{2}$  pouces.

$$10\frac{1}{2} \times 2 = 21 \text{ pouces, le diamètre.}$$

$$21^2 \times .7854 = 441 \times .7854 = 346.3614, \text{ surface du cercle.}$$

$$346.3614 \div 6 = 57.7269, \text{ surface d'un secteur de } 60 \text{ degrés.}$$

$(10.5)^2 - (5.25)^2 = 82.6875$ , le carré de la hauteur du triangle qui a la corde du segment pour base.

La racine carrée de  $82.6875 = 9.09$ , la hauteur du triangle.

$$(10.5 \times 9.09) \div 2 = 47.7225 \text{ pouces carrés, surface du triangle.}$$

$57.7269$ , surface du secteur —  $47.7225$ , surface du triangle =  $10.004$ , surface du segment. Rép.

*Autre solution:* La corde d'un segment de 60 degrés est le côté d'un hexagone régulier.

$$10.5^2 = 110.25.$$

$$110.25 \times 2.598076 = 286.437879, \text{ surface de l'hexagone.}$$

$$346.3614 \text{ surface du cercle} - 286.437879 \text{ surface de l'hexagone} = 59.923521, \text{ surface de 6 segments égaux.}$$

$$59.923521 \div 6 = 9.9872 = 10 \text{ pouces carrés. } \textit{Rép.}$$

5. Un réservoir en forme de parallépipède rectangle a 8 pieds de long, 6 pieds de large et 2 pieds 6 pouces de profond. Combien ce réservoir contiendra-t-il de gallons en supposant qu'un pied cube égale 6 gallons  $\frac{1}{4}$ ?

$$\textit{Solution: } 8 \times 6 \times 2\frac{1}{2} \times 6\frac{1}{4} = 750 \text{ gallons. } \textit{Rép.}$$

6. Un réservoir en forme de parallépipède rectangle qui a 16 pieds de long et 4 pieds de large, contient 6 tonnes  $\frac{1}{4}$  d'eau. Quelle est la profondeur de ce réservoir si 1 pied cube d'eau pèse 1000 onces.

$$6\frac{1}{4} \text{ tonnes} \times 2000 \times 16 = 200000 \text{ onces, poids de l'eau.}$$

$$200000 \div 1000 = 200 \text{ pieds cubes.}$$

$$16 \times 4 = 64.$$

$$200 \div 64 = 3 \text{ pieds } \frac{1}{8} \text{ ou } 3 \text{ pieds } 1 \text{ pouce } \frac{1}{2}. \textit{ Rép.}$$

## LANGUE ANGLAISE

### *Dictation and Composition*

#### A BRAVE MAN

##### PART I

A man and his two sons, who lived on the island of St-Kilda, in the north of Scotland, were one day engaged birdnesting down the face of a steep cliff. They earned their living by selling the eggs they found; and on the day in question they had fastened their rope to a tree on the top of the cliff. By this rope they had gone down and collected a much greater number of eggs than usual. They now started to climb up to the top. They elder son was highest up, then came the younger, and last of all their father.

##### PART II

All of a sudden the elder son noticed that at the top of the precipice the rope was rubbing against a sharp edge of rock, and was wearing quickly through. He shouted this dreadful news to his father and his brother. When the father, who had by this time climbed a good way up looked, he saw that the rope could not possibly hold all three much longer, that, in fact, it could certainly not save more than one. His mind was quickly made up. He reached his hand above the hand of his younger son, and with his clasp-knife cut the rope. The two were dashed to pieces on the beach hundreds of feet below. The elder son escaped

## PART I

- OUTLINE.—A man and his two sons birdnesting in St-Kilda.
2. Rope fastened to a tree on the cliff.
  3. They had collected a large number of eggs.
  4. They started to climb up.
  5. Elder son highest, last of all father.

## PART II

1. The elder son noticed that the rope was frayed.
2. He shouted this news.
3. The father looked and saw it could not last.
4. He cut the rope above the younger son.
5. The result.

(Taken from Meiklejohn's *Stories, Anecdotes, and Fables for teaching Composition*).

## LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

### Le Congrès Eucharistique de Montréal

Le Congrès Eucharistique a dépassé toutes les attentes. Organisé avec un soin et un tact parfaits, il a surpassé, assure-t-on, tous les congrès antérieurs.

Quels agréables et réconfortants souvenirs cette grande semaine du Congrès n'a-t-elle pas laissés dans tous les cœurs!

Les démonstrations publiques en l'honneur du représentant du Pape, S. E. le cardinal Légat, ont prouvé avec éclat tout l'attachement du peuple canadien-français au Vicaire de Jésus-Christ.

Les séances solennelles de Notre-Dame ont revêtu le cachet d'une exceptionnelle grandeur. Et les discours de S. G. Mgr Bruchési, de Sir Lomer Gouin, de l'honorable M. T. Chapais, de MM. Tellier et Bourassa démontrèrent que la Province de Québec est plus que jamais catholique et française, qu'elle est encore et qu'elle sera toujours cette Nouvelle-France qui rêve de jouer en Amérique le rôle rempli naguère en Europe par l'ancienne France.

Les travaux des Commissions à l'Université Laval, au Monument national, chez les Pères du Saint-Sacrement, etc. furent suivis avec un vif intérêt.

La séance pédagogique du samedi 9 septembre fut des plus intéressantes. Dans cette séance à laquelle furent conviés spécialement les Prêtres, les Frères, les Sœurs qui s'occupent de l'éducation, on étudia l'état actuel de nos maisons d'éducation par rapport à la dévotion Eucharistique et surtout à la Communion. On y a dit les résultats obtenus, les obstacles à vaincre, les espérances à réaliser en vue d'assurer à l'Eucharistie une influence de plus en plus efficace sur la jeunesse étudiante.

M. l'abbé P. Perrier y a aussi traité des *Œuvres Post-scolaires*.

Le même jour, Mgr Baril, aumônier des Ursulines des Trois-Rivières et principal de l'École normale de cette ville, traitait de l'*Éducation eucharistique des enfants*.

Deux démonstrations furent tout à l'honneur de l'enfance et de la jeunesse. La première nous permit de voir défilier 30,000 enfants devant son Eminence le cardinal Légat, placé sur un trône adossé à la porte centrale de la cathédrale. L'armée infantine, littéralement abritée sous une gracieuse forêt de drapeaux cana-

diens-français aux armes du Sacré-Cœur, passa au pied du trône en saluant le représentant du Pape et en criant: *Vive Sa Sainteté Pie X! Vive le cardinal Vannutelli!*

La seconde démonstration eut lieu à l'Aréna, une immense salle que 20,000 jeunes gens animèrent de leurs cris de respectueux enthousiasme à l'arrivée du Légit. Ce fut la réunion la plus nombreuse et la plus significative: l'élite de la jeunesse canadienne-française, fièrement groupée autour du drapeau national (le Carillon-Sacré-Cœur), affirmant son attachement au Siège de Pierre et proclamant son orgueil d'appartenir à la race généreuse qui a évangilisé le Canada au prix du martyre.

La messe en plein air, le samedi matin au Parc Mance, fut particulièrement émouvante. Enfin, que dire de l'imposante procession du Très-Saint-Sacrement, dimanche, le 11 septembre! Elle fut grandiose, digne du Dieu de l'Eucharistie. Sur un parcours de cinq milles de longueur, 80,000 personnes, dont 3 cardinaux, 120 évêques, 3,000 prêtres, marchèrent en priant ou en chantant des hymnes et des cantiques pendant plus de quatre heures. Le cortège défila entre deux haies humaines formées d'au moins 800,000 personnes.

L'arrivée au reposoir, au pied du Mont-Royal, aux dernières lueurs du crépuscule, au chant des cantiques et aux acclamations de *Vive Jésus-Hostie! Vive le Christ-Roi!* fut l'apothéose du Congrès.

Ce congrès a été pour notre pays, particulièrement pour notre province, une grande faveur. Tâchons d'en conserver les fruits.

Qu'il nous soit permis de réitérer ici nos remerciements à S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal, à qui, après Dieu et le Pape, nous devons d'avoir goûté des joies inoubliables durant ce Congrès Eucharistique qui restera comme l'une des plus belles et des plus grandioses pages de l'histoire du Canada.

C.-J. MAGNAN.

### Hommage officiel du Canada français au Pape

Nous sommes heureux de reproduire ici la dernière partie du discours prononcé par le premier ministre de la Province de Québec, sir Lomer Gouin, à un banquet offert au représentant du Pape par le gouvernement de la province de Québec:

« Ce titre de *Père*, nous aimons à le donner au chef de la catholicité; en le prononçant, nous sentons ce que l'affection a de plus tendre, s'unir en nous à ce que le respect a de plus profond.

« On nous accuse parfois d'obéir, en la personne du Pape, à un chef étranger. Etranger! peut-il l'être pour quelqu'un celui qui est bienfaiteur universel, celui qui a relevé la dignité humaine, celui qui a donné au monde, après les avoir recueillies au Calvaire, la vraie liberté, la vraie égalité et la vraie fraternité? Nous reconnaissons l'Etat libre et indépendant dans les choses temporelles; mais dans les choses spirituelles nous admettons que le Pape a le monde pour royaume, qu'il est le père de la catholicité toute entière; et comme nous sommes ses enfants, c'est notre droit autant que notre devoir de dresser autour de sa tête une couronne faite de confiance, d'amour et de prière.

« Eminence, voilà nos croyances et elles sont vives, voilà nos sentiments et ils sont profonds. Vous voudrez bien les exprimer au Saint-Père, et vous lui ajouterez que ses enfants de la province de Québec demandent à Dieu tous les jours de le conserver longtemps encore à leur affection, à leur respect, à leur vénération.

« Que la vieillesse soit pour lui l'épanouissement suprême de ses nobles facultés; que les ressources de sa belle âme grandissent et se déploient à mesure qu'il se rapprochera du ciel qui l'attend.

« Tels sont les vœux qui sortent de nos cœurs; et s'il suffit à des vœux d'être sincères pour être exaucés, Pie X vivra longtemps il sera heureux ce grand Pape qui dans l'histoire portera le nom de Pape de l'Eucharistie. »

### Le représentant du Pape et le drapeau canadien-français

Lors de l'ouverture du XX<sup>e</sup> Congrès eucharistique, à la cathédrale de Montréal, mardi le 6 septembre, Son Eminence le cardinal Vannutelli a salué le Carillon Sacré-Cœur dans les termes qui suivent :

« Je salue encore sur l'étendard populaire canadien un emblème sacré qui est « un nouveau motif de confiance. C'est le Cœur Sacré de Jésus, source eucharistique par excellence, fontaine intarissable d'où jaillit le fleuve de sang, dont saint Jean Chrysostôme a dit qu'il purifie, embellit et embrase l'univers tout entier : « *Christi sanguine lavatur, ornatur et incenditur orbis.* »

### Omission

Dans le compte-rendu des Conférences pédagogiques de Chicoutimi, c'est par une erreur bien involontaire que le nom de M. Ths. Tremblay, inspecteur d'écoles, a été omis. Il n'est que juste de rendre hommage à M. Tremblay qui a su grouper le personnel enseignant du comté de Charlevoix pour le conduire au Congrès, en dépit de la distance considérable qui sépare ces deux points extrêmes du diocèse de Chicoutimi.

### Bibliographie

LA RACE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE. — *Préface de l'abbé Perrier.* — Par MM. les abbés Desrosiers et Fournet. — Montréal. librairie Beauchemin : 1910. Ouvrage orné de 34 gravures.

Dans ce beau volume de près de 300 pages, les auteurs tracent un tableau saisissant de l'état actuel du peuple canadien-français dans la Confédération canadienne. Il y a là de belles et réconfortantes pages.

Nous recommandons cet ouvrage. — l'un des plus beaux de notre bibliothèque canadienne — au personnel enseignant. Les instituteurs et les institutrices trouveront dans ce volume des renseignements géographiques et historiques qui donneront de l'intérêt à leur enseignement.

LE CONGRÈS DE LA JEUNESSE À OTTAWA EN 1910. Montréal : en vente au *Semeur*. Très intéressant et substantiel rapport du Congrès tenu à Ottawa par l'Association Catholique de la jeunesse canadienne-française, les 24, 25, 26 et 27 juin 1910.

### UNE APPRECIATION EUROPEENNE

Dans le *Volume* de Paris (27 août 1910), M. Chs. ab der Halden, à la demande du directeur de la revue pédagogique française, consacre trois pages à l'étude du *Rapport* de notre directeur sur les *Ecoles primaires et les écoles normales en France, en Belgique et en Suisse*.

L'appréciation du collaborateur du *Volume* est sympathique et impartiale : c'est un hommage rendu à la pédagogie canadienne-française, hommage d'autant moins suspect qu'il émane d'un mensuel pédagogique anti-catholique.

Dans son appréciation, M. Halden, avec beaucoup de délicatesse, fait des réserves, comme M. Magnan a su en faire dans son rapport. L'article du *Volume* de Paris place le travail de M. Magnan parmi les quelques documents internationaux qui intéressent les éducateurs de tous les pays.

## GEOGRAPHIE PRATIQUE

## Nos voies fluviales.—Canaux canadiens

Voici en quels termes une revue scientifique française, le *Cosmos*, apprécie la route du Saint-Laurent et nos superbes canaux : (1)

On a souvent dit la navigation intense qui se faisait sur les grands lacs américains, tant de fois comparés, et avec raison, à des mers intérieures. Ce mouvement augmente d'année en année de la façon la plus curieuse; et cela d'autant que, grâce surtout aux efforts des Canadiens, les grands lacs se trouvent maintenant en communication facile avec l'embouchure du Saint-Laurent et, par conséquent, avec l'océan Atlantique. Il est intéressant de se rendre compte des conditions dans lesquelles cette communication est établie; on verra quels efforts énormes elle a nécessités, et aussi le développement qu'elle présente; on prendra sur le vif ce trafic prodigieux qui se fait sur les diverses voies plus ou moins artificielles qui complètent, suppléent le Saint-Laurent même; et aussi sur celles qui sont venues relier entre eux certains des grands lacs, là où la nature n'avait pas ouvert une voie d'eau suffisamment aisée.

De la mer à Montréal, la navigation se fait dans des conditions relativement simples; ce qui n'empêche pas que le gouvernement canadien a dû exécuter des travaux divers, d'abord de dragage, et aussi de balisage, éclairage, etc., pour rendre toujours sûre la navigation des grands bateaux dans le fleuve. Mais au-delà de Montréal, nous arrivons alors dans une voie d'eau réellement artificielle, le canal de Lachine, qui n'a pas moins d'une douzaine de kilomètres, avec cinq écluses; il sert, ainsi que les autres que nous allons trouver en remontant le beau fleuve, à tourner des rapides, où la profondeur d'eau manque, comme de juste; ce sont les rapides Saint-Louis. Grâce à lui, on passe sans difficulté de Montréal à Lachine; on a dû d'ailleurs y remplacer les anciennes écluses par des nouvelles qui laissent passer des navires tirant à peu près 4,30 m. On reprend le Saint-Laurent pour quelque 25 à 26 kilomètres, et l'on doit ensuite emprunter le canal Soulanges, qui a remplacé le vieux canal Beauharnois. Nouveau passage à travers quatre écluses, réparties sur une longueur de 20 kilomètres environ; on évite ainsi trois séries de rapides sur le Saint-Laurent; et si le passage par des écluses est toujours chose lente et délicate, du moins le canal est puissamment éclairé par les lampes à arc, et abordable, par suite de nuit comme de jour.

Cette fois, nous pouvons faire un parcours ininterrompu d'une cinquantaine de kilomètres sur le Saint-Laurent. Puis nous pénétrons dans le canal Cornwall qu'il nous faut suivre sur 16 kilomètres. Nous trouvons toujours la même profondeur minima dans ces voies, qui ont été établies de façon homogène, et où peuvent circuler des vapeurs portant un chargement de plus de 2200 tonnes. La montée est assez rapide, puisque la dénivellation totale sur les 16 kilomètres du canal est de bien près de 15 mètres; faisons du reste remarquer que c'est seulement pour la navigation à la montée que les bateaux sont obligés de passer par les canaux latéraux; à la descente, ils peuvent franchir les rapides.

En continuant notre voyage vers les grands lacs, nous suivons le fleuve sur quelques kilomètres seulement, puis le court canal dit Canal Farrans; les deux canaux suivants, appelés Rapié Plat Canal et Galops Canal, ne sont séparés de ce dernier que par des sections très brèves elles-mêmes du fleuve; et c'est pour cela qu'on les considère comme formant avec lui le système de canaux désigné sous le

(1) En lisant l'intéressante étude qui suit, nos lecteurs voudront bien se rappeler que le *mètre* vaut 3 pds. 2 pouces de notre mesure canadienne, et le *kilomètre*, un quart de lieue, soit 21 arpents, environ.

nom collectif de canaux de Williamsburg. Ils assurent par leur ensemble une dénivellation d'une dizaine de mètres. En sortant du Galops Canal, il suffira ensuite d'un parcours d'une quarantaine de kilomètres pour atteindre enfin le lac Ontario.

Nous voilà bien sur un des grands lacs; mais on a voulu naturellement établir des communications rapides entre ces diverses nappes d'eau, soit pour le trafic local, soit pour les relations avec le Saint-Laurent et, par suite, la mer. Dès 1833, les Canadiens avaient établi le canal Welland pour relier le lac Ontario et l'Erié, et créer un exutoire de ce dernier vers le Saint-Laurent. Mais le canal Welland, en présence du développement de la navigation et surtout de l'accroissement des dimensions des navires, a dû subir des transformations importantes en 1871, puis en 1900. Actuellement, son coût d'établissement dépasse de beaucoup 75 millions de francs: les canaux coûtent toujours fort cher, quoi qu'on en dise.

Son développement est de 53 kilomètres; la différence de niveau entre ses extrémités est de 100 mètres à peu près, répartie entre vingt-cinq écluses. Ici, la profondeur utilisable ne dépasse pas le chiffre de 4,30 m. donné tout à l'heure.

Mais plus haut, c'est-à-dire pour remonter jusqu'au lac Supérieur, on peut pratiquer la navigation à fort tirant d'eau. Cela en naviguant successivement sur l'Erié, puis sur la rivière Détroit, le lac Sainte-Claire, la rivière Sainte-Claire, le lac Huron, et enfin la rivière Sainte-Marie; mais bien que le passage du lac Huron au lac Supérieur semble très facile, on rencontre en fait sur cette rivière Sainte-Marie des rapides qui ont nécessité l'établissement des canaux du Sault Sainte-Marie, comme on dit dans la vieille langue franco-canadienne qui s'est montrée si vivace. Ces canaux, qui se trouvent en double, d'une part sur la rive canadienne, et de l'autre sur la rive américaine, sont la portion certainement la plus curieuse de cette voie énorme par sa longueur, qui s'étend du lac Supérieur à la mer; et la navigation y accuse une activité telle, que les statistiques que l'on a données jadis avec admiration du mouvement qui se fait par les canaux du Sault, sont étrangement en retard aujourd'hui. Qu'on se figure bien du reste que le mouvement de la navigation est considérable par le canal Sainte-Claire: en 1906, par exemple, les bateaux qui ont emprunté cette voie portaient un chargement total de bien près de 47 millions de tonnes métriques; cela correspondait à une augmentation de 160 pour 100 par rapport au mouvement analogue de l'année 1889. Mais les travaux exécutés au canal de la rivière Sainte-Claire ont été bien moins importants qu'au canal du Sault; il faut se rendre compte, d'autre part, que la rivière Sainte-Claire et la rivière Détroit servent de passage naturel à tout un trafic qui ne vient pas du lac Supérieur, mais bien d'autres lacs.

Le canal du Sault, construit sur territoire américain, a été ouvert à la circulation en 1855, et cette année-là on y avait vu passer à peine 13,000 à 14,000 tonnes de marchandises. A la fin de 1895, les marchandises qui avaient emprunté cette voie depuis sa création formaient un poids de 100 millions de tonnes métriques; et rien que de 1895 à 1906 le trafic a été de plus de 300 millions de tonnes. C'est-à-dire que l'utilisation du canal a suivi une progression qu'on peut réellement qualifier d'extraordinaire.

Les navires, et de quelle taille, s'y succèdent de façon ininterrompue. Il a fallu élargir cette voie par deux fois, en 1881 et 1896; et, tout récemment, on a décidé la construction d'une troisième écluse, qui n'aura pas moins de 400 mètres de long, pour donner simultanément passage à plusieurs navires. On va dépenser de ce chef et de celui d'améliorations secondaires, une trentaine de millions, après en avoir consacré bien plus de 45 déjà à cette voie de navigation.

Le canal semblable de la rive canadienne est venu fort à propos « décongestionner » la voie de la rive américaine: il a été établi en 1895 seulement.

Si on les considère dans leur ensemble, ce qui est logique, on voit que ces deux canaux donnent passage, en une année, à une dizaine de milliers de bateaux, présentant au total un tonnage brut de plus de 41 millions de tonneaux nets. Qu'on ne s'y trompe pas, d'ailleurs: toutes les marchandises qui descendent par les canaux du Sault ne sont pas destinées à continuer jusqu'à la mer. Les minerais de fer s'arrêtent généralement sur le lac Erié, pour alimenter les vastes établissements métallurgiques dont on connaît l'existence; une bonne partie des blés débarquent à Buffalo et pren-

nent le canal Erié, pour aller transborder sur la côte américaine de l'Atlantique. Mais on voit que les deux canaux du Sault Sainte-Marie terminent dignement cette formidable voie de navigation intérieure qui peut emporter les navires jusqu'à l'embouchure du St-Laurent, d'où ils se dirigent ensuite vers les ports européens. Le St-Laurent offre maintenant à ces navires des conditions exceptionnelles de navigation. (1)

DANIEL BELLET,

Professeur à l'École des sciences politiques.

### Petite revue

Un récent décret de Sa Sainteté Pie X ordonne de faire communier les enfants dès qu'ils ont l'âge de raison, vers sept ans, à la condition, bien entendu, que les enfants possèdent les notions religieuses indispensables pour accomplir ce grand acte. Pie X est vraiment le Pape de l'Eucharistie. Après la communion fréquente, même quotidienne, la communion des jeunes enfants. Le Saint-Père s'est rendu compte, « que pour imprimer aux catholiques cette vie surnaturelle qui est le tout de la vie chrétienne, il fallait d'abord leur apprendre à se nourrir de l'aliment divin, du pain de lumière et de force, de la Très Sainte Eucharistie. »

Il veut, par la puissance eucharistique, préparer pour l'avenir des générations vraiment chrétiennes, pour cela « il faut les saisir dans leur germe, à l'âge où la raison s'éveille et où l'innocence baptismale est à peine effleurée; si l'on veut atteindre ce but par la communion fréquente et quotidienne, il faut en communiquer aux petits enfants l'habitude et le goût. »

La reconnaissance officielle et la translation des restes de la vénérable Marguerite Bourgeoise, ont eu lieu à Montréal le 13 septembre, en présence de Son Eminence le cardinal Vannutelli, de S. G. Mgr l'archevêque de Montréal et de plusieurs autres évêques. Après la cérémonie de constatation, les restes furent transportés de la crypte de Notre-Dame-de-Pitié à la maison-mère de la Congrégation, rue Sherbrooke, « d'où, nous l'espérons avec la *Semaine Religieuse* de Montréal, ils sortiront un jour pour être mis sur les autels. »

Le parlement anglais a retranché du serment du roi tout ce que ce document, qui remonte à 1678, contenait d'injurieux pour les catholiques. D'après le nouveau serment, le roi se déclare « fidèle protestant » sans faire allusion à la religion catholique.

C'est une grande victoire pour les catholiques de tout l'empire.

### Avis importants

Toute livraison non reçue doit être réclamée dans le mois de sa publication. Sinon les réclamants devront payer 25 centins par livraison réclamée.

Les abonnés payants doivent nous transmettre sans retard le prix de leur souscription: \$1.25. Adresse: Case 125, H. V., Québec.

(1) NOTE de *L'Enseignement Primaire*:—M. Bellet ne mentionne pas le canal Chambly, long de 12 milles, qui fournit une excellente communication entre le bassin de Chambly, sur le Richelieu, et le lac Champlain. Le canal Chambly forme une partie importante de la navigation entre la rivière Hudson et le Saint-Laurent.



### “Nouvelle méthode de langue française”

Le cours élémentaire de la nouvelle grammaire de MM. Magnan et Tremblay, professeurs à l'École normale Laval, est maintenant en vente chez J. A. Langlais, 177 rue St-Joseph, Québec. Ce manuel est approuvé par le Conseil de l'Instruction publique. Il est illustré et rédigé d'après une excellente méthode, celle de Brunot et Bony. Le livre du maître sera en vente dès les premiers jours d'octobre.

### La Librairie classique J.-A. Langlais & Fils

#### LETTRE OUVERTE

Nous venons au commencement de l'année scolaire vous remercier de l'encouragement dont vous avez bien voulu nous honorer par le passé, et vous faire de nouveau nos offres de service pour l'année scolaire qui commence. Notre maison est non seulement au premier rang, mais est sans contredit la plus importante, en ce qui concerne le grand assortiment de fournitures et matériel scolaires.

Nous gardons aussi en magasin la ligne à peu près la plus complète d'articles de Librairie, et cela à des prix modérés, et croyant être utiles et agréables à nos clients, nous avons publié au mois d'août dernier, un catalogue qui devra être adressé à tout le personnel enseignant le 10 septembre le plus tard; ceux qui ne l'auront pas reçu à cette date, voudront bien en faire la demande; il est adressé gratuitement.

Pour l'ouverture des classes, voyez si vous avez besoin des articles suivants:

*Tableaux noirs.*—*Cartes géographiques.*—*Pupitres pour écoles.*—*Globes terrestres.* etc., etc.

Avez-vous le *Journal d'Appel* approuvé: celui de J. N. Miller?

Il vous faut aussi des classiques? Nous les avons tous.

Nous vous signalons les livres suivants qui sont recommandés par le Conseil de l'Instruction Publique:

*Pédagogie* par MM. Rouleau, Magnan et Ahern, nouvelle édition entièrement refondue et augmentée: seul ouvrage du genre approuvé.

*Analyse grammaticale et logique* par C.-J. Magnan: seul ouvrage du genre approuvé.

*Connaissances usuelles* par N. Tremblay.

*Hygiène* par le Dr. Paradis, le seul traité approuvé.

*Comptabilité agricole et domestique* par Dalaire.

Et aussi:

*Instruction civique* par C.-J. Magnan: nouvelle édition: seul ouvrage du genre approuvé.

*Petit catéchisme de Tuberculose et de Tempérance* par Edmond Rousseau.—Ouvrage approuvé.

Tableau synoptique des pouvoirs publics au Canada par J. P. Normand—tableau mural, approuvé par le Conseil de l'Instruction publique.

*Nouvelle méthode de langue française*, par MM. Magnan et Tremblay, nouvelle grammaire, approuvée par le Conseil de l'Instruction publique, et préparée tout spécialement à l'usage des Écoles canadiennes.

*Cours de langue anglaise*, par l'abbé Chamberland.

Espérant être favorisés de vos commandes, nous demeurons,

Vos bien dévoués,

LA CIE J. A. LANGLAIS & FILS,

177 Rue St-Joseph, Québec.

# Les Prévoyants du Canada

**CAPITAL  
AUTORISÉ  
\$ 500,000.00**



**RENTIER  
DANS  
20 ANS.**

**Assurance fonds de pension**

**Systeme économique moderne.**

**PAS DE DROIT D'ENTRÉ - PAS D'EXAMEN MEDICAL.**

**Pensions pour hommes, femmes et enfants**

LA CLASSE ENSEIGNANTE A UN INTERET TOUT PARTICULIER A CONNAITRE LE SYSTEME DE RENTES DES PREVOYANTS DU CANADA, QUI OFFRE DES AVANTAGES REELLEMENT EXCEPTIONNELS.

PAR EXEMPLE, SANS RAISON DE SANTE OU AUTRE, L'ON PEUT SE RETIRER DE L'ENSEIGNEMENT ET RECEVOIR QUAND MEME SA PENSION DES PREVOYANTS.

**TAUX TRÈS BAS, REVENUS CONSIDERABLES**

**BUREAU CHEF, 139 Rue St-PIERRE**

**QUEBEC**

**ANTONI LESAGE,**

**GERANT-GENERAL**

TEL. BELL, 3674.